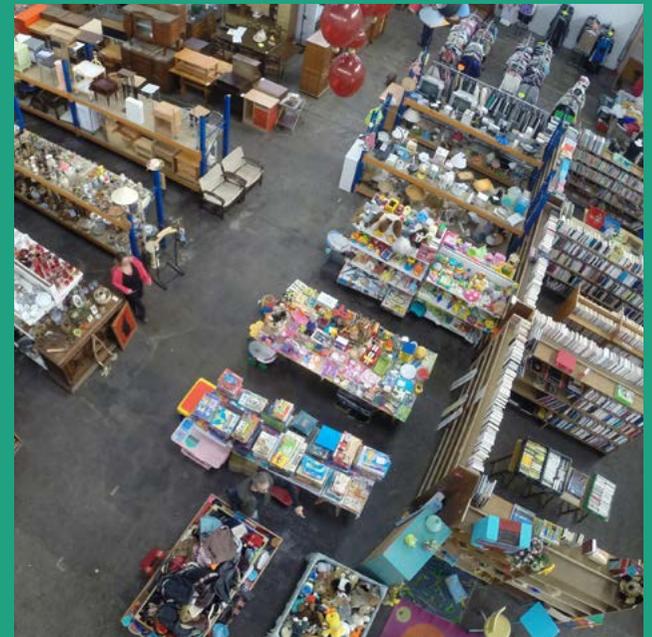




OBSERVATOIRE NATIONAL Données 2022 DES RESSOURCERIES ET RECYCLERIES



SOMMAIRE

Sommaire	2
À propos	4
Les chiffres clés de 2022 des Ressourceries et Recycleries	5
1. Les Ressourceries et Recycleries, actrices du réemploi solidaire	7
Le réemploi solidaire	7
Le concept de Ressourcerie / Recyclerie	8
2. Un réseau à 3 niveaux : national, régional, local	10
Le Réseau National des Ressourceries et Recycleries	11
Les associations régionales	12
Les Ressourceries et Recycleries	14
3. Notre charte	21
4. Le Réemploi Solidaire, c'est du boulot !	25
Le rôle majeur des ressources humaines	26
Le temps de travail par activité	28
L'enjeu du foncier	29
De la collecte à la valorisation	32
Sensibilisation et mobilisation citoyenne	39
5. Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	47
Des contraintes réglementaires non négligeables	47
Le Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels (DUERP)	48
La classification ERP (Établissement Recevant du Public) des magasins	49
La traçabilité	50

6. Au-delà des tonnages : la diversité des impacts des Ressourceries et Recycleries	51
Notre impact en termes de prévention des déchets	53
Notre impact dans l'insertion des personnes éloignées de l'emploi	60
Notre impact sur le développement des solidarités	63
Notre impact sur la revitalisation des territoires	67
Les Ressourceries et Recycleries participent à créer les nouveaux emplois de la transition écologique	82
7. Des impacts qui ont besoin de soutien public : focus sur les modèles économiques des Ressourceries/Recycleries	84
Compréhension des deux modèles économiques dominants : ACI et emplois pérennes	84
Les Ressourceries/Recycleries n'ont pas de modèle économique autonome	87
Les Ressourceries/Recycleries et les pouvoirs publics : un partenariat indispensable	89
Les Ressourceries/Recycleries et les fonds réemploi des filières REP	97
Glossaire	98

À PROPOS

Le Réseau National des Ressourceries et Recycleries, créé en 2000 par 7 structures des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie (aujourd'hui les Hauts de France), est devenu un réseau professionnel reconnu, constitué de 247 adhérents¹. Le professionnalisme du Réseau National des Ressourceries et Recycleries est, entre autres, dû à la capacité de ses adhérents d'assurer un suivi de leur activité via la mise en place d'une traçabilité. Chaque année, les Ressourceries et Recycleries transmettent leurs données (environnementales, sociales et économiques) au Réseau national qui les compile et les exploite afin de permettre l'édition d'un Observatoire national des Ressourceries et Recycleries. Ces données sont aujourd'hui devenues essentielles afin de rendre compte de l'impact des structures sur leurs territoires, mais aussi pour permettre la création de nouvelles Ressourceries et Recycleries ou encore pour promouvoir le secteur du réemploi solidaire en France.

Voici la représentation des structures adhérentes **au moment de l'envoi du questionnaire en mai 2023** :



Sur les 215 structures qui ont reçu le questionnaire, 192 Ressourceries et Recycleries ont répondu à cet observatoire, **soit 89 % des structures concernées**. Le Réseau National des Ressourceries et Recycleries remercie chaleureusement les associations régionales pour leur aide précieuse et leur investissement dans la production de cet observatoire. Hormis quelques données (et c'est alors précisé), l'ensemble des données présentées concerne l'année 2022. Pour permettre une meilleure représentation du réel impact des Ressourceries et Recycleries en France, une logique d'extrapolation a été appliquée sur certaines données.

¹ Donnée au 01/04/2024

LES CHIFFRES CLÉS DE 2022 DES RESSOURCERIES ET RECYCLERIES

Des structures qui rassemblent

7 180
personnes salariées

171
personnes en service civique

4 187
bénévoles

51 118
adhérents (personnes
physiques et morales
adhérentes des structures)

195 999
personnes participantes aux
actions de sensibilisation

609 456
abonnés aux réseaux sociaux
des Ressourceries/Recycleries

4 313 514
passages en caisse

61,27 %
de la population française
couverte par un service de
Ressourcerie/Recyclerie

Des structures qui impactent

6 095
actions de sensibilisation

58 402 tonnes
d'objets collectés

94 %
des objets valorisés
(44 % par réemploi, 50 % par envoi
vers les filières à REP ou par recyclage)

152,7 millions d'€
de charges d'exploitation dépensés
par les structures sur les territoires

Des structures qui échangent et partagent

+ de 200

partenariats formalisés
avec les collectivités territoriales

+ de 1500

relais dans les médias
(articles de presse, émissions de radio,
reportages TV, podcasts, etc.)

60%

des Ressourceries et Recycleries
donnent solidairement à des associations
ou à des particuliers

Près de **1000**
tonnes d'objets donnés

Près de **2000**
partenaires associatifs sur les territoires

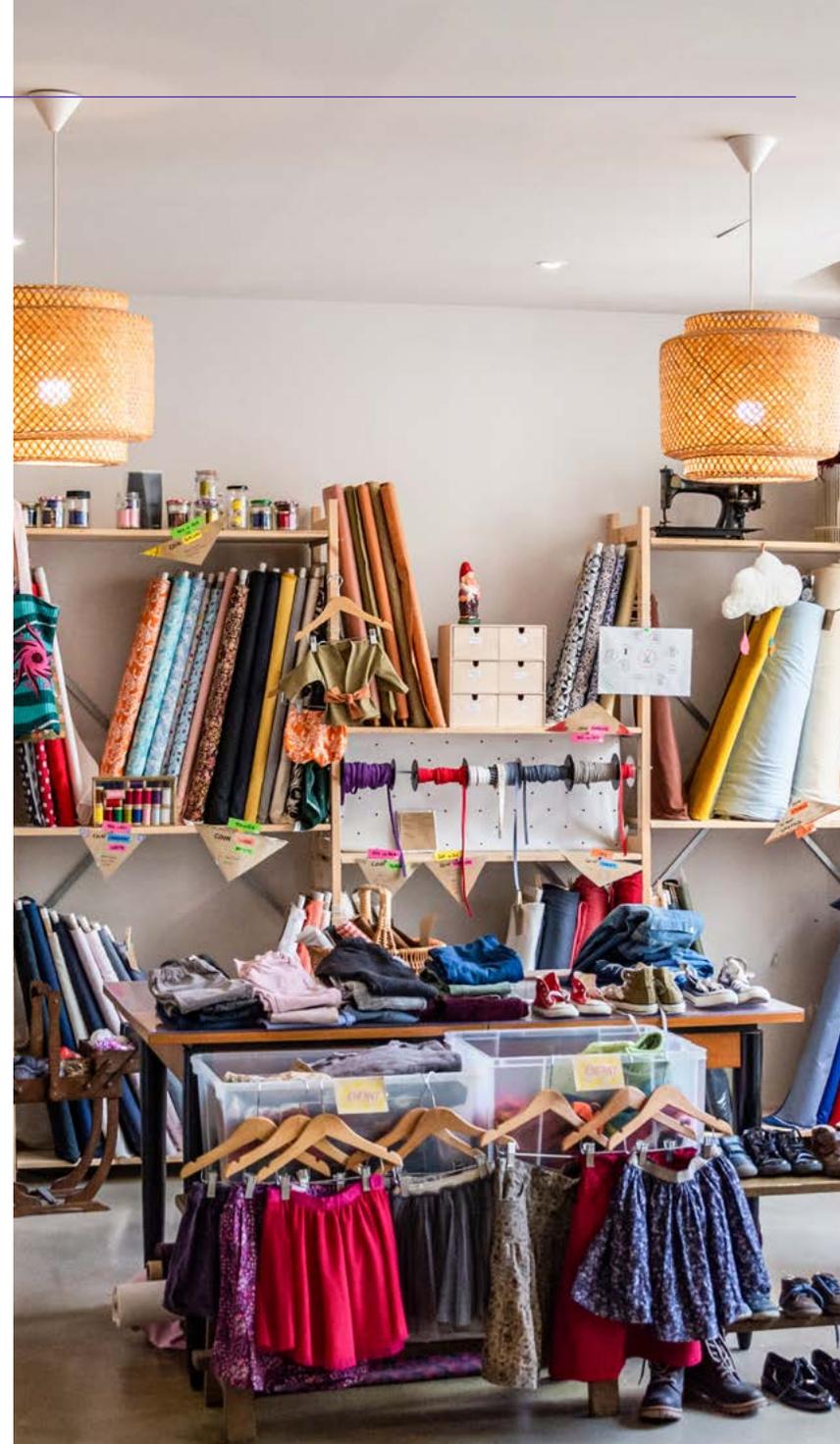
Des structures qui innovent

Projets de Tiers-Lieux

FabLab, impression 3D

Upcycling

Et beaucoup d'autres encore,
à découvrir dans
la Ressourcerie/Recyclerie
près de chez vous!



1 Les Ressourceries et Recycleries, actrices du réemploi solidaire

LE RÉEMPLOI SOLIDAIRE

Le Réemploi solidaire consiste à allonger la durée de vie des objets dans une logique non lucrative et au service des citoyens. Au lieu d'être jetés ou détruits, les objets trouvent une seconde vie.

Sans acteurs du réemploi solidaire, les objets récupérés auraient majoritairement fini à l'incinérateur ou dans des décharges (rappelons que 80% des déchets parisiens sont incinérés).

Contrairement au réemploi lucratif, le réemploi solidaire remet en vente des objets à très faible valeur marchande afin de favoriser l'accès aux objets courants pour tous, sans recherche de profit.

Ancrées dans la vie locale, les associations du réemploi solidaire créent des emplois non délocalisables, organisent des ateliers et événements de sensibilisation festifs. Elles proposent des lieux, des activités et des outils concrets pour permettre des changements de comportements durables.



LE CONCEPT DE RESSOURCERIE / RECYCLERIE

Actrices phares du réemploi solidaire, les Ressourceries et Recycleries poursuivent plusieurs objectifs :

- Donner une seconde vie aux objets (collecter, trier, réparer, réemployer) au travers de leur redistribution (vente et don) et ainsi œuvrer à la protection de l'environnement (réduction de la production de déchets et réduction de la pression sur les ressources naturelles). Les objets qui ne trouvent pas de seconde vie sont dirigés dans les filières de traitement adéquates (recyclage, valorisation énergétique, enfouissement).
- Mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et de promotion des comportements écocitoyens. Les Ressourceries et Recycleries participent à donner du pouvoir d'agir aux citoyens et également à construire une culture commune en adéquation avec les enjeux écologiques et sociaux.
- Développer les solidarités, par la redistribution des biens réemployés à bas coût, l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, la création d'emplois non délocalisables, le développement de communautés d'entraide et d'activités citoyennes. Chacune de ces Ressourceries et Recycleries développe son activité en donnant une priorité à l'humain, à l'environnement et à l'emploi local.

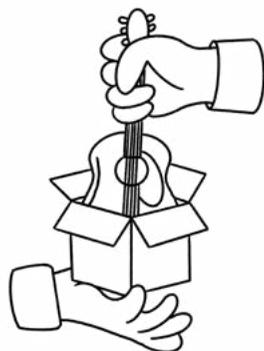


4 fonctions principales



La sensibilisation à l'environnement

Auprès des usagers des services de collecte, des clients des lieux de vente des produits réutilisables/réemployables, des jeunes générations, mais aussi auprès de tous les habitants, concernés en tant que citoyens et consommateurs par les problèmes d'environnement et de gestion des déchets.



La collecte

Principalement des déchets encombrants ménagers, des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA), des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E), des Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures (TLC), mais aussi des Déchets d'Activités Economiques (DAE), en préservant leur état, afin de pouvoir envisager une valorisation par réutilisation/réemploi.



La valorisation

Le tri, le contrôle, le nettoyage, la réparation de ces objets afin de leur rendre toute leur valeur et un premier niveau de démantèlement des objets non réutilisables/réemployables pour les envoyer dans les filières de valorisation adéquates.



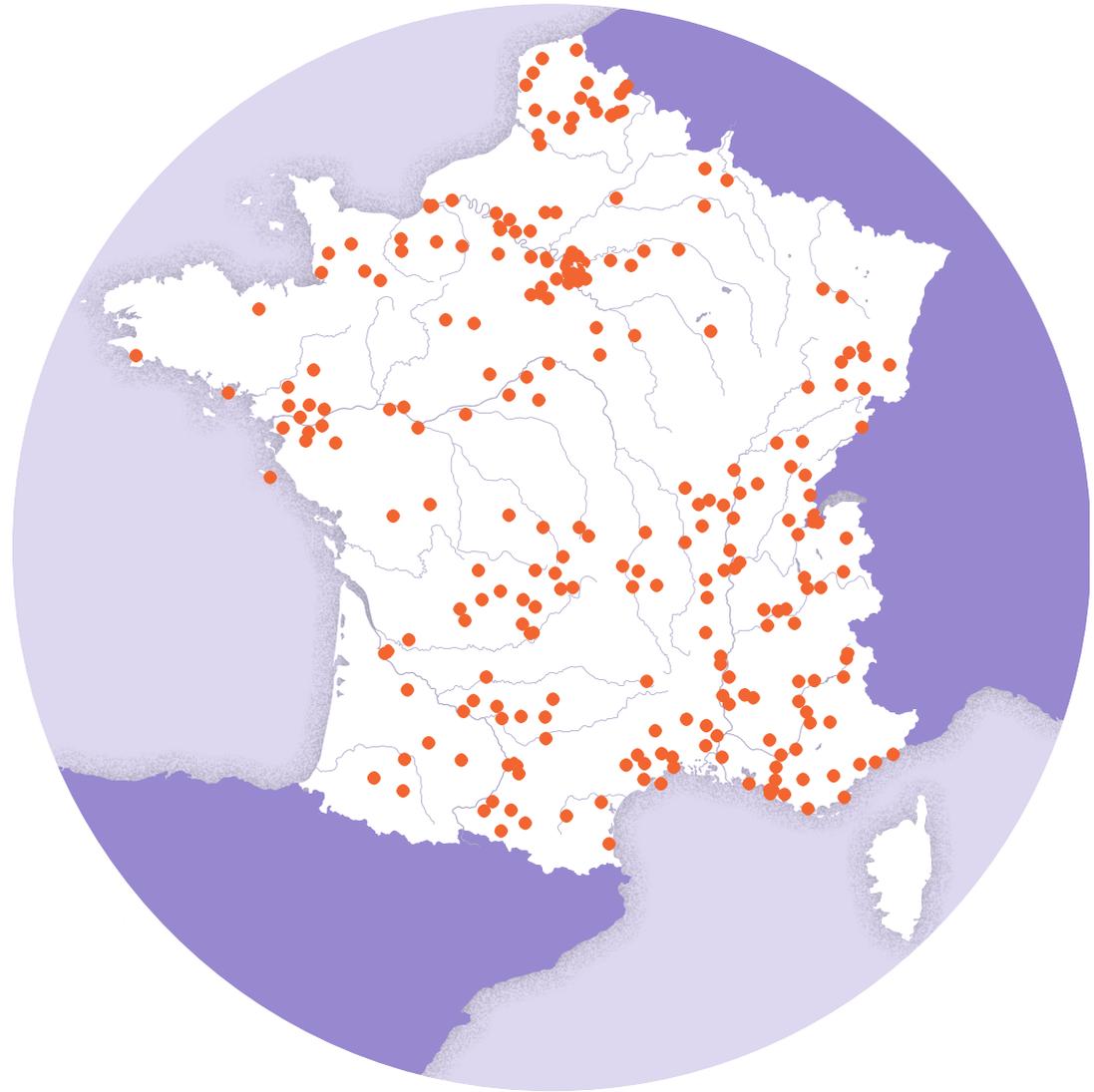
La redistribution (vente et don)

Constitue l'aboutissement de la filière réutilisation/réemploi : vente directe sans distinction des publics des objets à faible prix et partenariat avec des organismes sociaux pour équiper des bénéficiaires gratuitement ou à des prix modiques. Elle permet aussi d'assurer une part de ressources propres pour la structure afin de pérenniser des postes salariés.

2 Un réseau à 3 niveaux : national, régional, local

Le Réseau National des Ressourceries et Recycleries déploie son action sur 3 niveaux :

- au niveau local avec le développement des Ressourceries / Recycleries qui œuvrent dans le champ du réemploi solidaire (247 structures adhérentes)
- au niveau régional avec la création à ce jour de 9 associations régionales (elles-mêmes adhérentes du réseau national) qui animent et viennent en appui des Ressourceries / Recycleries de leur territoire
- au niveau national avec une équipe de 10 salariés.



LE RÉSEAU NATIONAL DES RESSOURCERIES ET RECYCLERIES

Créé le 26 septembre 2000, le Réseau National des Ressourceries et Recycleries fédère aujourd'hui 234 acteurs de terrain, structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et collectivités territoriales.

Missions clés du Réseau national

1. Plaidoyer: Promouvoir des avancées législatives en faveur du réemploi solidaire en coalition avec d'autres réseaux associatifs (notamment avec l'Union pour le Réemploi Solidaire), représenter et défendre les enjeux de ses adhérents auprès des pouvoirs publics au niveau national et des éco-organismes, fournir des outils et du conseil à ses adhérents en termes de plaidoyer.

2. Communication: Rendre compte et valoriser les actions et impacts des Ressourceries et Recycleries (notamment au travers de la publication d'un observatoire national annuel), animer des actions de communication au niveau national (ex. Semaine Nationale des Ressourceries et Recycleries).

3. Animation du réseau: Animation du réseau des associations régionales, lettre d'informations bimestrielle, webinaires sur des sujets ad hoc à portée nationale, séminaire annuel des adhérents...

4. Accompagnement: Réalisation d'études de faisabilité pour la création de Ressourcerie/Recyclerie, accompagnement au développement et accompagnement des porteurs de projet dans les régions non encore couvertes par une association régionale.

5. Formation: Proposer une offre de formation en adéquation avec les besoins de ses adhérents, animer un réseau de formateurs issus du terrain, être proactif dans des actions de professionnalisation du secteur (dépôt et gestion de Titres professionnels).

6. Pilotage de projets: Lancer des projets à dimension nationale au service de ses adhérents (ex: projet expérimental de soutien à la création et au développement d'ateliers EEE en partenariat avec ECOLOGIC) et essayer au niveau national des expérimentations réussies au niveau local/régional.

LES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

Les Ressourceries et Recycleries se sont également regroupées en 9 associations régionales :

- Acteurs du Réemploi solidaire Hauts de France (ARESO)
- Collectif Ressourceries Acteurs du Réemploi Normandie (CRAR)
- Réseau francilien du Réemploi (REFER)
- Réseau des Acteurs du Réemploi Centre-Val-de-Loire (RAR-CVL)
- Association des Acteurs du Réemploi Bourgogne Franche-Comté (ARAR-BFC)
- Réseau Nouvelle-Aquitaine des Initiatives Territoriales du Réemploi (ReNAITRe)
- Réseau Régional des Ressourceries et Recycleries en Auvergne Rhône Alpes (RéSolution)
- Association Régionale des Ressourceries et Recycleries de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (ARRR PACA)
- Réseau Régional des Ressourceries d'Occitanie (RROC)

Ces 9 associations régionales comptabilisent 317 adhérents (au 30 novembre 2022). En effet, pour certaines associations régionales, les structures de réemploi peuvent adhérer au réseau régional sans adhérer au réseau national, ce qui explique la différence du nombre d'adhérents. L'ambition forte du RNRR est de représenter à terme l'ensemble des Ressourceries et Recycleries et d'avoir ainsi un poids décisif dans la promotion du réemploi solidaire (non lucratif). Cela passe donc par l'adhésion progressive de toutes ces structures au RNRR.



Missions clés des Associations régionales

1. Plaidoyer: Faire remonter au niveau national les alertes et préoccupations des adhérents, relayer au niveau régional les actions de plaidoyer du réseau national et réaliser du plaidoyer local en réponse aux besoins des adhérents du territoire.

2. Communication: Rendre compte et valoriser les actions et les impacts des Ressourceries et Recycleries (ex = observatoire régional), concevoir et piloter des actions de communication au niveau régional et participer aux campagnes de communication pilotées par le réseau national.

3. Animation du réseau: Groupes de travail, échanges de pratiques, séminaire annuel, organisation d'événements collectifs, médiation...

4. Accompagnement: Accompagnement des porteurs de projet du territoire, conseil/ suivi des adhérents sur des problématiques spécifiques.

5. Formation: Appuyer le réseau national dans le recueil des besoins de formation au niveau régional, l'organisation et la mise en œuvre de sessions de formation sur le territoire. Possibilité pour certains salariés des AR d'intégrer le pool de formateurs du RNRR.

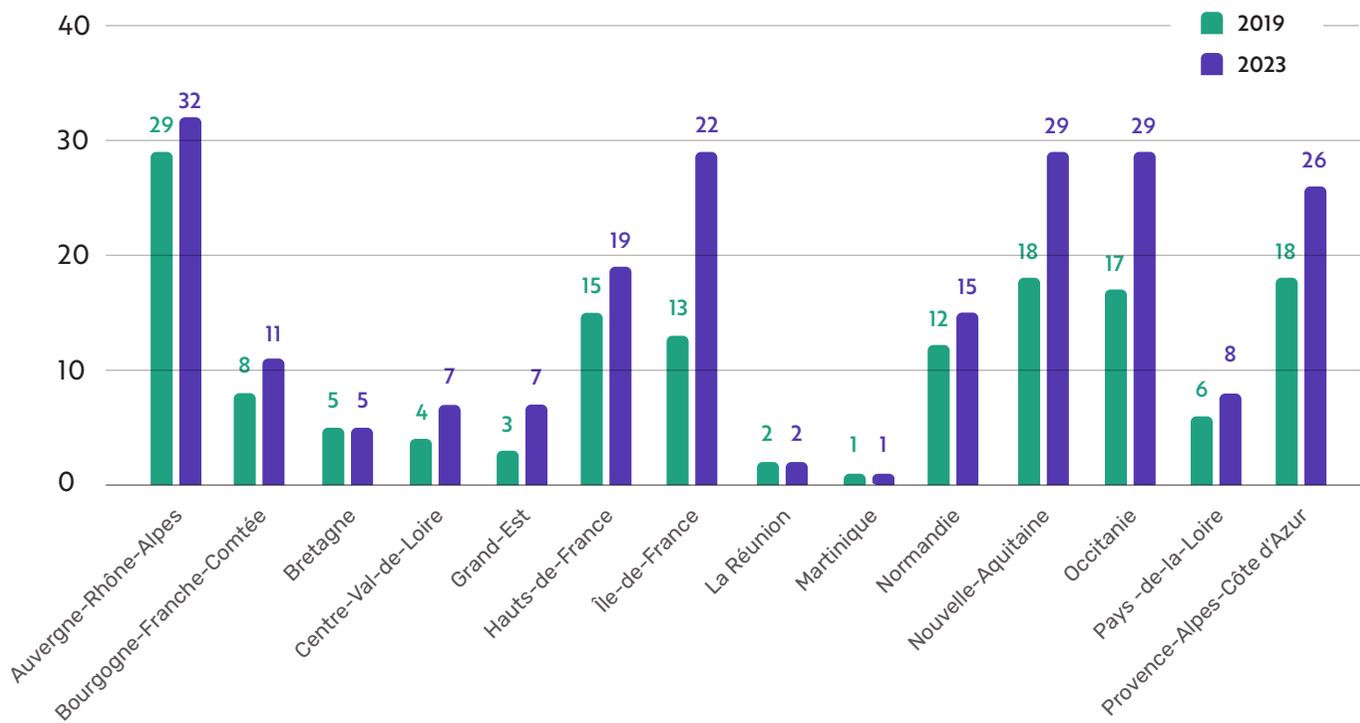
6. Pilotage de projets: Concevoir et piloter des projets au service des adhérents de la région (ex: mutualisation d'espaces de vente ou de lieux de stockage ou projet expérimental) et essayer des projets locaux au niveau régional.



LES RESSOURCERIES ET RECYCLERIES

Les structures adhérentes au RNRR développent leurs activités sur tout le territoire français.

Répartition des adhérents par région (au 01/02/2024)

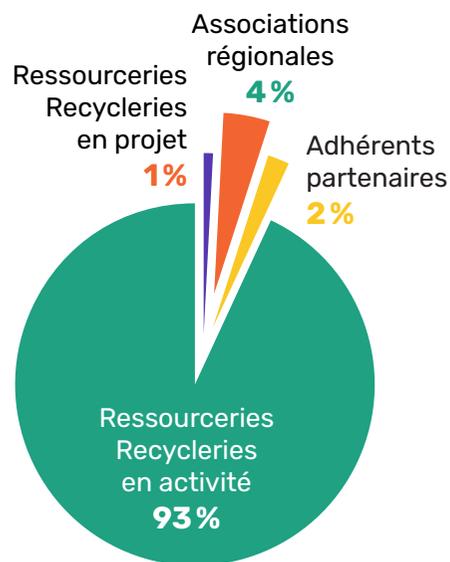


37 nouvelles structures ont ainsi adhéré au RNRR en 2023, la barre historique des 250 adhérents sera dépassée en 2024!



La typologie des adhérents

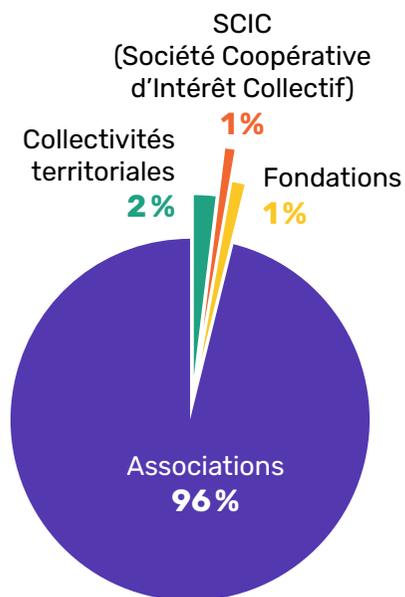
L'adhésion au RNRR est possible pour toute Ressourcerie/Recyclerie qu'elle soit en projet (6 structures) ou déjà opérationnelle (215 structures). Également parmi les adhérents: les associations régionales de Ressourceries et Recycleries (9 structures) ainsi que des structures partenaires (comme le font aujourd'hui Label Emmaüs et le Cercle National du Recyclage – CNR).



Au 01/02/2023

Un statut associatif majoritaire

Le statut associatif reste majoritaire (96%, la part des associations était la même il y a 10 ans); les collectivités territoriales peuvent adhérer si elles portent un projet/ une activité de Ressourcerie/Recyclerie (6 structures), elles peuvent également le faire pour soutenir les activités du RNRR et bénéficier des outils et services proposés aux adhérents (formation, plaidoyer, veille technique, etc.). 3 Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) et 2 fondations sont également adhérentes.



Au 01/02/2024



Des structurations sociales variées

Les Ressourceries et Recycleries œuvrent toutes pour les mêmes objectifs. Elles peuvent cependant déployer différents types d'organisation en fonction de leur histoire, de leur territoire ou de leur culture. Certaines structures portent des projets d'insertion par l'activité économique et/ou d'inclusion par le travail :

- **Atelier Chantier d'Insertion** (ACI)
- **Entreprise d'Insertion** (EI)
- **Établissement et Service d'Aide par le Travail** (ESAT)

D'autres structures développent des modèles dits « hybrides » ; elles peuvent alors porter simultanément des dispositifs ACI et EI par exemple, sur des activités différentes et/ou sur des sites d'exploitation différents.

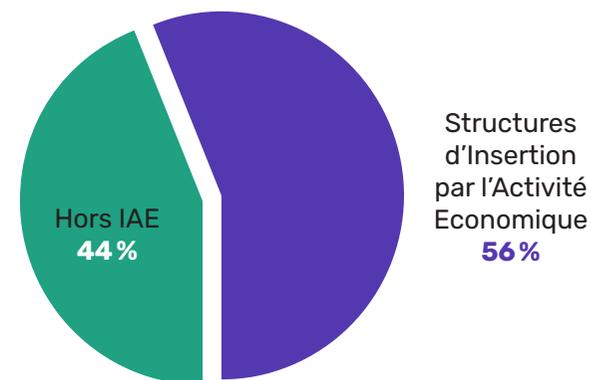
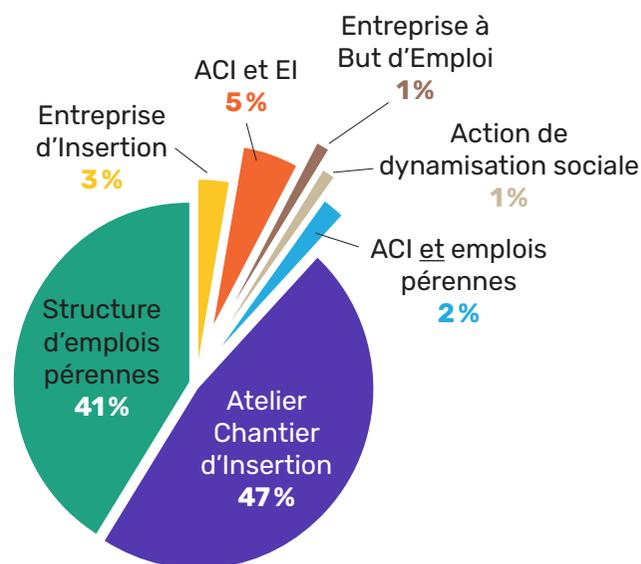
Les autres structures sans agrément d'insertion sont appelées « **structures d'emplois pérennes** » (ou associations de droit commun).

Des dispositifs aujourd'hui encore minoritaires au sein des Ressourceries/ Recycleries existent également :

- L'action de dynamisation sociale peut être développée dans le cadre d'un **Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale** (CHRS) pour permettre à des

personnes qui ne sont pas en mesure d'effectuer un travail régulier de participer à des actions d'adaptation à la vie active.

- Les **Entreprises à But d'Emploi** (EBE), quant à elles, sont créées dans le cadre de la labellisation TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) qui vise à créer les emplois manquants sur un territoire au bénéfice de personnes en situation de chômage de longue durée.
- Certaines font partie de **Groupe d'Intérêt Économique** (GIE) ou de **Pôle Territorial de Coopération Économique** (PTCE), regroupant territorialement des initiatives œuvrant à l'atteinte de projets communs

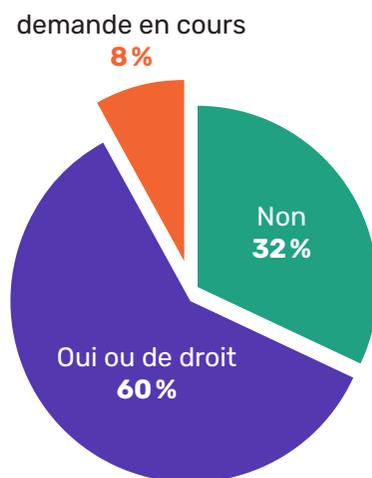


Depuis 10 ans, la part des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) baisse (de 62 % à 56 %) tandis que celle des structures hors IAE augmente (de 27 % à 44 %), en raison de nombreuses créations de "petites" structures, la plupart du temps d'initiative citoyenne. Si le modèle économique des structures dites d'emplois pérennes est plus difficile à équilibrer que celui des SIAE, elles bénéficient d'un engagement bénévole, citoyen et militant très fort.

L'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale)

L'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) peut permettre aux "entreprises" de l'économie sociale et solidaire (ESS) de bénéficier de partenariats et de financements spécifiques.

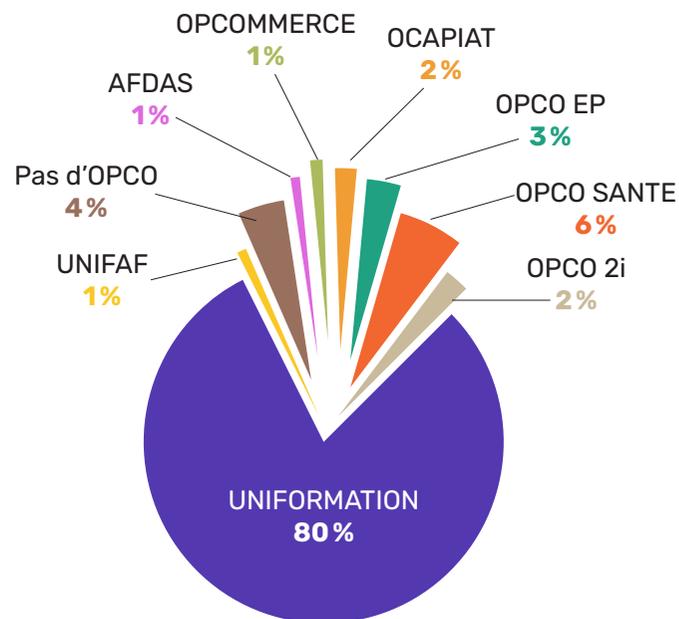
Les Ressourceries/Recycleries disposent-elles de l'agrément ESUS ?



Les Ateliers et Chantiers d'Insertion bénéficient de droit à l'agrément ESUS. Toutefois, les structures concernées doivent obligatoirement en faire la demande aux services de l'Etat compétents.

Les opérateurs de compétences (OPCO)

Les OPCO sont les opérateurs de compétences, ils ont pour mission de financer l'apprentissage, la formation des salariés, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.



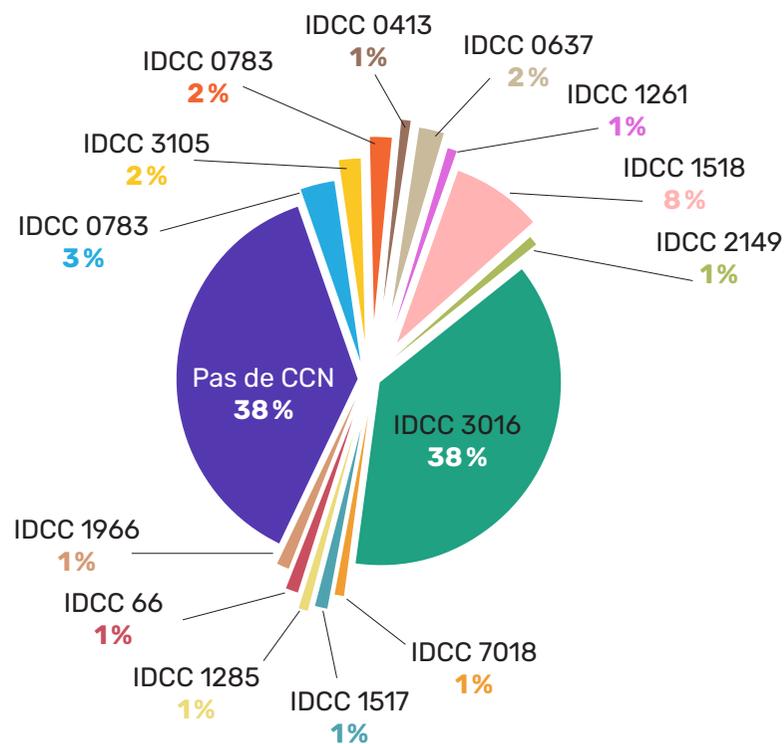
Unifformation est l'OPCO de la cohésion sociale, il est majoritaire au sein du RNRR avec 80% des structures adhérentes en relevant.

Les conventions collectives

Les conventions collectives principalement appliquées par les Ressourceries et Recycleries sont :

- Pour 38 % d'entre elles IDCC 3016 : la convention collective nationale des ateliers et chantiers d'insertion (ACI)
- Pour 8 % d'entre elles IDCC 1518 : la convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ÉCLAT)

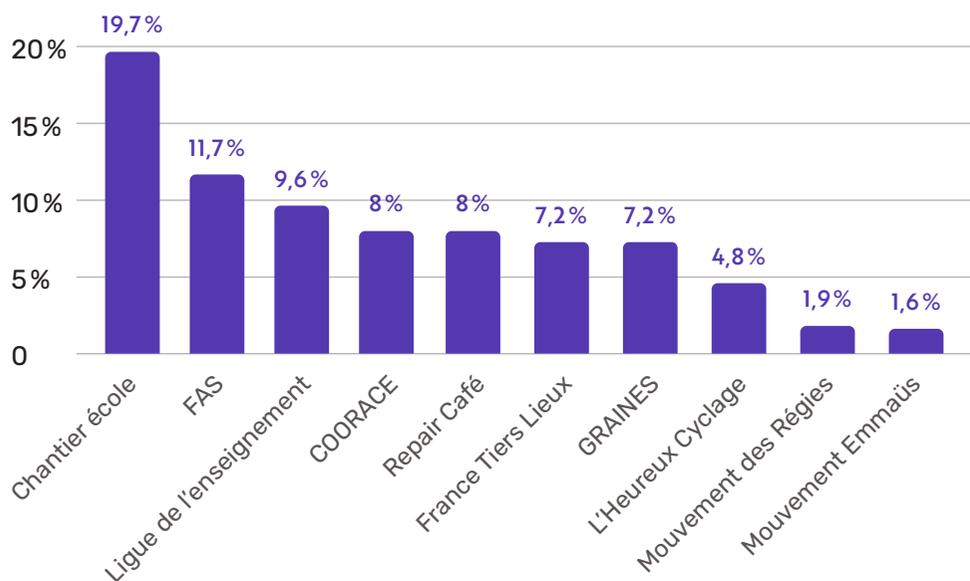
À noter que 38 % des structures n'ont pas de convention collective mais ce chiffre est en diminution depuis quelques années (43 % en 2019).



Les autres réseaux

Les structures adhérentes du RNRR peuvent également être affiliées à d'autres réseaux si elles sont, par exemple, des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou particulièrement investies dans diverses actions et activités, sur l'éducation à l'environnement par exemple.

Part des Ressourceries/Recycleries affiliées à d'autres réseaux



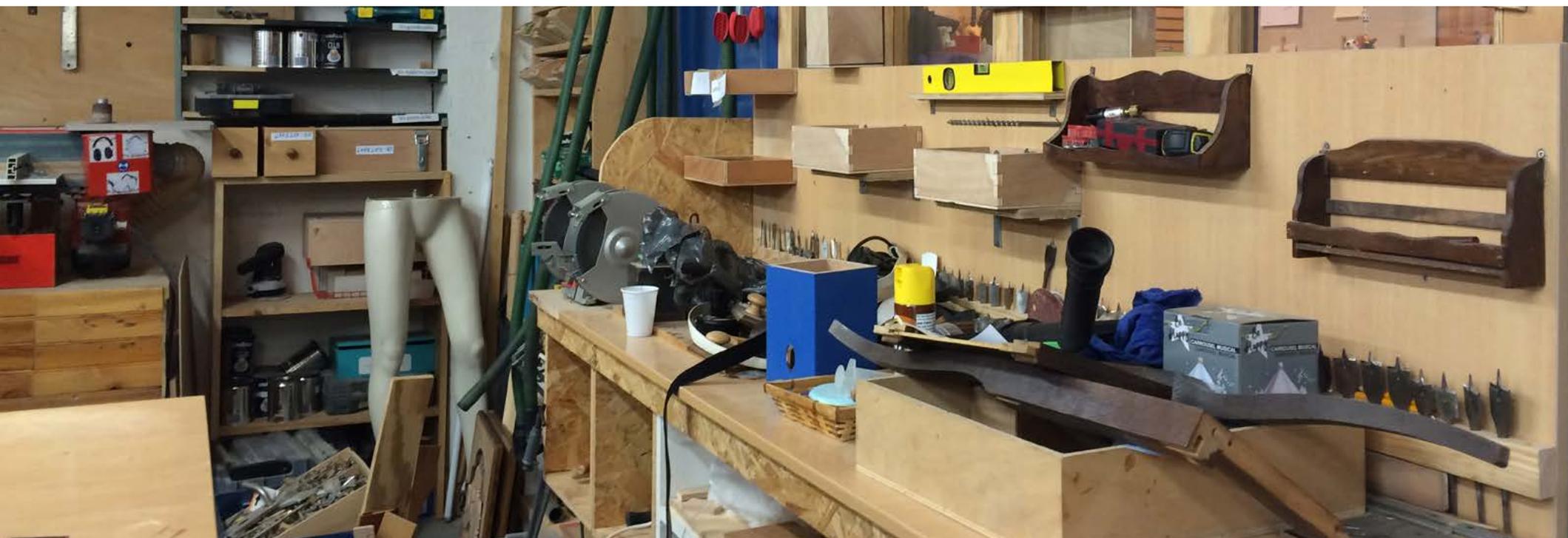
La part des SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Économique) parmi les adhérents du RNRR est majoritaire, cela explique la présence importante des Ressourceries et Recycleries dans les réseaux d'insertion et de lutte contre l'exclusion (FAS, Chantier École, COORACE).

- **La FAS** (Fédération des Acteurs de la Solidarité, ex-FNARS) est un réseau généraliste de lutte contre les exclusions. Elle regroupe plus de 870 associations et organismes qui agissent pour la solidarité.
- **CHANTIER École**, réseau des Entreprises Sociales Apprenantes, compte 700 adhérents portant 1200 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) qui salarient 36 000 personnes.
- **COORACE**, réseau national de l'économie sociale et solidaire, rassemble 600 entreprises d'utilité sociale territoriale réparties sur l'ensemble du territoire.
- **La Ligue de l'enseignement** est un mouvement laïc d'éducation populaire, elle propose des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs. Elle regroupe, à travers 102 fédérations départementales, 20 000 associations locales présentes dans 24 000 communes et représentant 1 million d'adhérents.
- **Les GRAINE** (Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) ont pour mission de promouvoir et de développer l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) en région.
- Le mouvement des **Repair Cafés** s'investit pour préserver dans notre société la connaissance et le savoir-faire de la réparation, il regroupe 2 800 Repair Cafés dans le monde.
- **Le Mouvement des Régies** (ex-CNLRQ Comité National de Liaison des Régies de Quartier), créé en 1988, est le porte-voix et ressource pour les 130 Régies de Quartier et de Territoire qui le composent.

2. Un réseau à 3 niveaux: national, régional, local

Les structures adhèrent également à d'autres réseaux et participent ainsi aux dynamiques de leurs territoires. Les autres réseaux cités :

- URIAE (Union Régionale de l'Insertion par l'Activité Economique)
- FEI (Fédération des Entreprises d'Insertion)
- Tissons la Solidarité
- CRESS (Chambres Régionales de l'ESS)
- L'Heureux Cyclage (réseau des ateliers vélo)
- Réseaux locaux d'insertion ou d'éducation à l'environnement
- FUB
- Réseau Français du Fauteuil Roulant
- URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux)
- CRESS (Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire)
- RESSAC (Réseau national des ressourceries artistiques et culturelles)



3 Notre charte

Préambule

Faisant le constat que :

- L'économie actuelle est fondée sur un modèle qui surexploite les ressources naturelles tout en produisant d'énormes quantités de déchets. Ce modèle destructeur abîme la planète, fait disparaître la biodiversité et menace les conditions d'existence de l'humanité sur Terre. Les Ressourceries et Recycleries sont en première ligne pour constater la démesure de la surproduction actuelle,
 - La marchandisation a envahi toutes les composantes de la société. Or, tout ne peut être résumé à sa valeur monétaire. La vie humaine n'a pas de prix ; la nature non plus. Le don joue un rôle central dans les relations entre êtres humains,
 - Face à l'urgence écologique et climatique, au sentiment d'injustice et d'impuissance qui croît, toutes nos forces et notre économie devraient être mobilisées vers un seul but : préserver la vie sur terre,
 - Notre plus grande richesse réside dans les relations harmonieuses que nous tissons entre nous et avec la nature,
 - Lorsque le collectif est atteint, chacun d'entre nous est atteint. Pas de société solide sans bienveillance et solidarité,
 - Les initiatives citoyennes locales sont des leviers puissants de sensibilisation et de changement des comportements. Ces initiatives préparent l'avenir, engagent les territoires dans la transition, revitalisent la démocratie et préviennent le risque de bascules brutales, non préparées et non acceptées par les populations,
 - Nous nous situons à la croisée des chemins : continuer à foncer vers un monde qui surproduit et surconsomme de façon destructrice ou basculer vers un monde sobre qui prend soin de la vie. Dans les circonstances actuelles, nous considérons que s'indigner et agir sont une nécessité,
- Nos organisations respectives œuvrant dans le champ du réemploi solidaire, par l'intermédiaire de leurs représentant.e.s, de leurs salarié.e.s et de leurs bénévoles, adoptent les 7 principes de la présente Charte du RNRR.

- 1 - Sobriété

Il est impossible de continuer à consommer de façon infinie dans un monde aux limites finies.

La sobriété est le choix de la modération qui s'oppose à la démesure.

Les Ressourceries et Recycleries contribuent à créer une économie protectrice des ressources naturelles.

Pour cela, nous prenons soin des objets qui nous sont donnés afin d'allonger leur durée de vie.

Nous les utilisons comme leviers pour limiter l'achat de produits neufs et réduire la production de déchets.

La sobriété permet de revitaliser ce qui nous rend heureux.se et confiant.e.s. Il s'agit de faire décroître notre consommation d'objets tout en faisant croître nos interactions!

Réjouissons-nous de l'essentiel!

- 2 - Solidarité

Nous faisons partie intégrante de la grande toile du monde vivant. En abîmer une partie, c'est abîmer l'ensemble.

Les Ressourceries et Recycleries placent la solidarité au cœur de leur action: solidarité avec la nature dont elles préservent les ressources, avec les citoyen.ne.s en fournissant des biens et services accessibles au plus grand nombre, avec les personnes en situation de précarité en redistribuant ce qui a été donné et en proposant des emplois et un accompagnement adaptés. Elles co-construisent la solidarité avec les territoires en créant des lieux d'entraide et de partage. Elles pensent le travail comme un moyen d'épanouissement.

Un plus un égal plus que deux!

- 3 - Don

Tout ce qui n'est pas donné est perdu.

Les Ressourceries et les Recycleries s'inscrivent dans une économie du don: le don d'objets, le don de temps (bénévolat), le don de soi (je partage mon savoir, je m'intéresse), le don d'argent (mécénat). Le don place la liberté au centre (donner est un acte libre) et redonne du sens à nos actes (je donne pour contribuer à un projet qui dépasse mon seul intérêt personnel). Avec ces dons, nous nous engageons pour les territoires en impliquant toutes les énergies motivées à explorer des solutions aidantes, préservantes, inspirantes, réunissantes, au service des personnes.

Donner, ça fait du bien!

- 4 -

Non-lucrativité

Le but de l'économie devrait être de préserver les ressources naturelles et la vie sur terre.

Les Ressourceries et Recycleries sont des associations à but non lucratif gérées de façon désintéressée. Cette différence avec le secteur lucratif est fondamentale. Elle fonde la légitimité des Ressourceries et Recycleries en tant qu'acteurs du réemploi solidaire par rapport aux entreprises du réemploi lucratif dont la finalité ultime demeure de rémunérer des actionnaires. Les excédents financiers des Ressourceries et Recycleries sont intégralement réinvestis dans le projet écologique, social et citoyen qu'elles portent. Nous travaillons à proposer des emplois riches, épanouissants et notre fonctionnement démocratique assure le respect de tous les acteurs.

Notre cohérence fonde notre légitimité: elle est notre force.

- 5 -

Citoyenneté

Pas de transition solide et durable sans accompagnement et soutien des initiatives citoyennes. Beaucoup de solutions viennent d'en bas.

Les initiatives descendantes qui font « pour les gens » sont rarement adaptées aux contextes locaux. Elles rendent les citoyens passifs, consommateurs et ne leur permettent pas de s'emparer des sujets qui les concernent directement. Les Ressourceries et les Recycleries, associations Loi 1901, sont des initiatives citoyennes qui maillent tout le territoire français (métropole et DROM-COM) : laboratoires des possibles, riches des idées et projets de leurs bénévoles et salariés, elles sensibilisent les citoyens aux enjeux de la transition en misant sur l'éducation populaire, créent des solutions de proximité aux problèmes écologiques et sociaux des territoires.

Laissons le local inventer l'avenir!



- 6 - Convivialité

Moins de biens, plus de liens!

Les Ressourceries et Recycleries créent dès maintenant des lieux de convivialité où l'on peut prendre le temps de se connaître, de se retrouver, de proposer, de faire ensemble (trier, réparer, rigoler, échanger, faire la fête). Nos structures à taille humaine sont des collectifs qui décident de leur propre sort et reprennent ainsi confiance dans leur pouvoir d'agir.

Pas de transition heureuse sans convivialité!

- 7 - Action collective

L'urgence écologique nous encourage à agir ensemble.

Alors que la concurrence et la compétition sont aujourd'hui survalorisées dans nos sociétés, nous affirmons que c'est par la coopération que nous pourrions agir positivement pour le bien commun. Le Réseau National des Ressourceries et Recycleries participe à la cohésion des initiatives de ses adhérents et leur donne une dimension nationale au travers d'actions de plaidoyer et de communication auprès du grand public.

La force des initiatives locales peut changer ce monde!



4 Le Réemploi Solidaire, c'est du boulot !

Derrière les objets qu'on trouve en Ressourceries/ Recycleries, il y a une réalité à mettre en avant : Collecter, Valoriser, Redistribuer et Sensibiliser au quotidien, c'est beaucoup de travail !

Les activités des Ressourceries et Recycleries demandent des locaux, des camions, du matériel, des équipements et beaucoup de temps : du temps

salarié, du temps bénévole, du volontariat. Chaque jour, en France, des milliers de personnes se mobilisent pour recevoir les dons, être présentes en déchèterie pour remplir puis vider les caissons de réemploi, aller de rendez-vous en rendez-vous pour collecter des objets chez les particuliers, dans les administrations ou encore les entreprises, les trier, décider lesquels réparer,

préparer les objets à la vente, aménager, nettoyer les magasins, accueillir la clientèle, sensibiliser les usagers à la Ressourcerie/ Recyclerie ou d'autres publics en dehors de la structure dans le cadre d'animations ou d'ateliers participatifs...

Les données présentées dans ce chapitre visent à rendre compte de la diversité et de

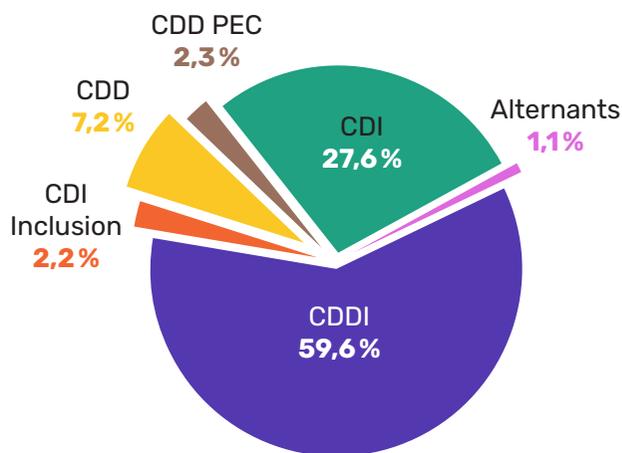
l'ampleur du travail de collecte, de valorisation, de redistribution et de sensibilisation qui se cache derrière le don d'un objet. Travail qui justifie que les objets donnés soient majoritairement vendus (et non redonnés) et ce, même si les produits de ces ventes ne sauraient à eux seuls équilibrer le modèle économique d'une Ressourcerie/ Recyclerie (cf. chapitre 7).



LE RÔLE MAJEUR DES RESSOURCES HUMAINES

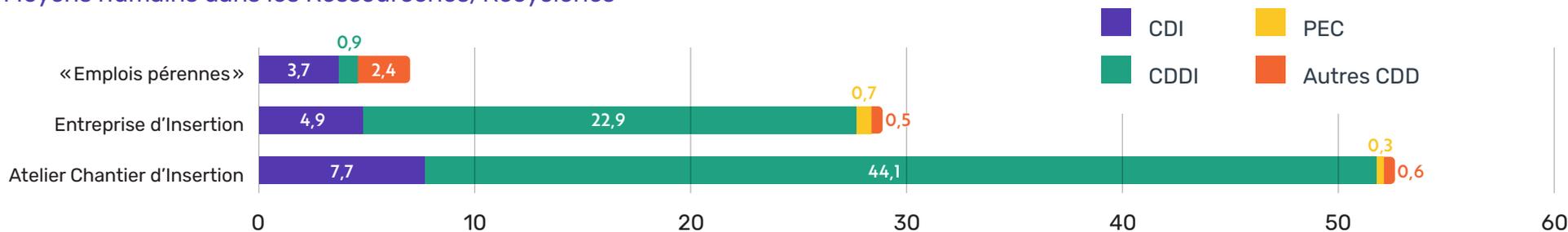
1 heure d'ouverture de magasin implique plus de 4 heures d'investissement humain, à la fois salarié et bénévole (rangement, nettoyage du magasin, gestion de la caisse, conseils à la clientèle, etc.). Les salariés, bénévoles, usagers, clients occupent une place centrale au sein des Ressourceries et Recycleries. La relation humaine est une valeur difficilement mesurable, quelques chiffres ne peuvent rendre compte des interactions sociales quotidiennes que l'on peut observer dans les Ressourceries et Recycleries adhérentes du RNRR. Les Ressourceries et Recycleries comptent **7180 salariés** représentant 4 698 ETP.

Répartition des salariés selon le type de contrat



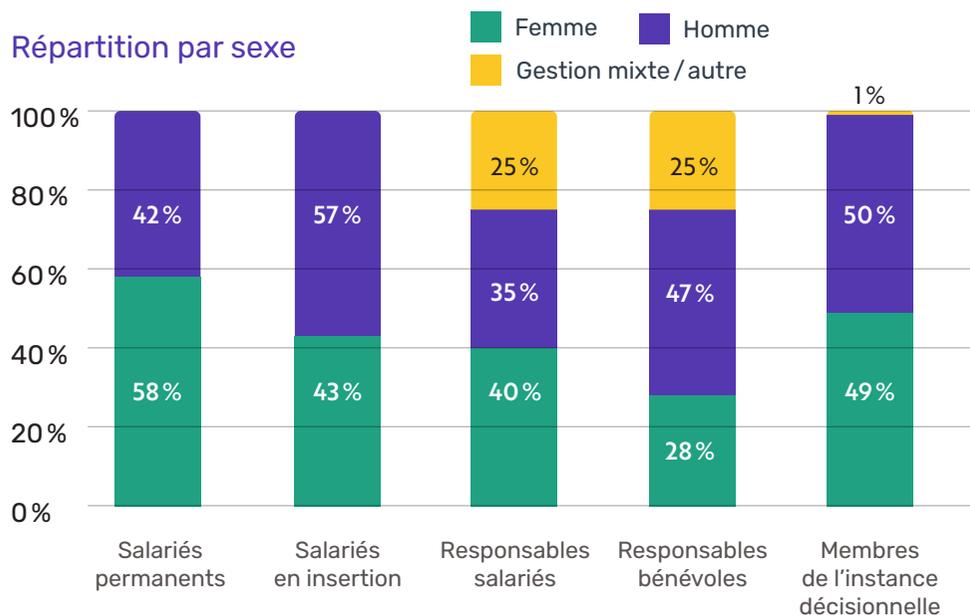
Les personnes en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) sont majoritaires, elles représentent près de 60% de l'effectif salarié dans les Ressourceries et Recycleries. Cela s'explique par le fait que 56% des Ressourceries / Recycleries sont des SIAE (structures d'insertion par l'activité économique). Ces structures sont ainsi directement impliquées dans les programmes de lutte contre le chômage et dans l'inclusion des personnes dans la société sur des métiers soutenables ; ainsi, 45% des ressources des SIAE proviennent des aides à l'emploi (contre 54% en 2021).

Moyens humains dans les Ressourceries/Recycleries

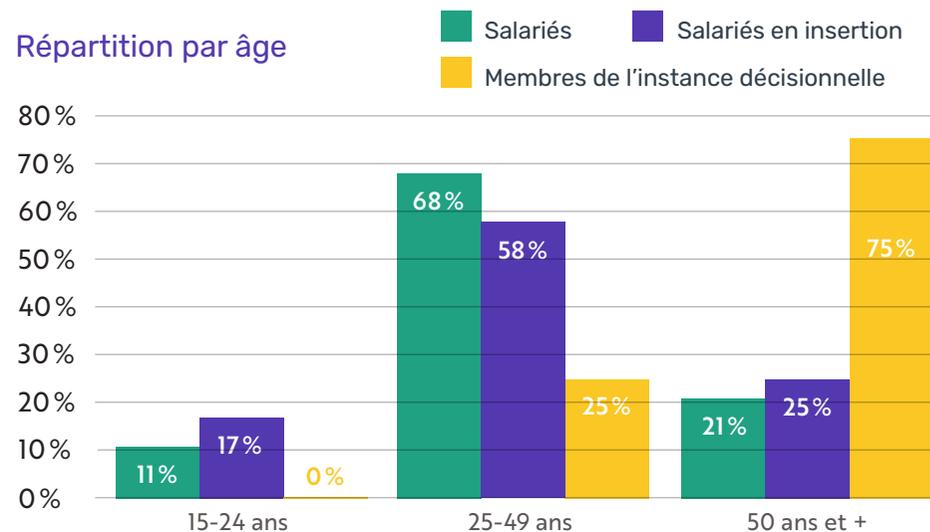


Les Ressourceries/Recycleries comptent ainsi en moyenne:

- 29 salariés dans les Entreprises d'Insertion
- 6,9 salariés dans les structures « d'emplois pérennes » (associations de droit commun)
- 52,5 salariés dans les Ateliers Chantiers d'Insertion.



Si on peut observer un équilibre relatif pour les équipes salariées entre hommes et femmes, il est à noter la faible représentation des femmes qui occupent des postes de responsables bénévoles (28% contre 47% pour les hommes) alors qu'elles représentent quasiment la moitié des postes dans les instances décisionnelles (principalement des Conseils d'administration). On constate néanmoins une nette évolution depuis 2021, elles ne représentaient alors que 21% des responsables bénévoles, contre 54% pour les hommes.



Dans les équipes salariées, la part des 25-49 ans est majoritaire (68%) tandis que les instances décisionnelles (ex. Conseil d'administration) sont majoritairement constituées par des personnes de plus de 50 ans: 75% contre 25% de personnes de 25 à 49 ans. La tendance observée dans les Ressourceries et Recycleries est la même dans les autres associations¹: les seniors (plus de 65 ans) représentaient 41% des présidents d'associations en 2017, contre 32% en 2005. Cette catégorie de la population réunit un certain nombre de qualités utiles pour diriger des associations: temps libre et grande expérience professionnelle. Les Ressourceries et Recycleries, comme les autres associations, rencontrent ainsi des difficultés à mobiliser des jeunes dans ces instances.

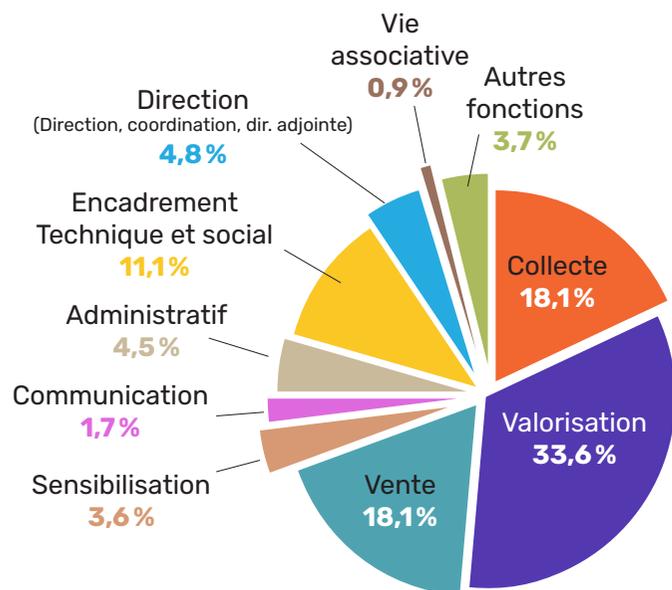
¹ Voir l'étude « le paysage associatif » de Viviane Tchernonog, CNRS

LE TEMPS DE TRAVAIL PAR ACTIVITÉ

Les salariés des Ressourceries et Recycleries interviennent sur les 4 fonctions qui définissent le concept de Ressourcerie/Recyclerie : sensibilisation, collecte, valorisation, redistribution mais d'autres activités importantes sont nécessaires pour permettre la gestion quotidienne de ces structures : communication, encadrement, direction, vie associative, etc.

Le graphique suivant présente la répartition du temps de travail des salariés selon le type d'activité.

Répartition temps de travail



Les 4 fonctions représentent 73,4% du temps de travail salarié global.

La sensibilisation à l'environnement ne représente que 3,6% du temps de travail des salariés dans les Ressourceries et Recycleries : les structures ont des difficultés à financer des postes dédiés sur cette fonction. Le RNRR a mis en place un module de formation spécifique sur ce sujet : construire l'activité économique de la fonction de sensibilisation¹. Les différentes activités liées à la valorisation représentent un tiers du temps de travail salarié (33,6%). Ce temps comprend :

- Le tri des objets déposés en différentes catégories
- Le diagnostic du potentiel de réemploi (l'objet est-il conforme ? peut-il être réemployé tel quel ? doit-il être réparé ? si oui, quel sera le coût de sa réparation ? etc.)
- Le nettoyage des objets
- La réparation éventuelle des objets
- La valorisation créative
- Le conditionnement
- Le rangement

¹ <https://rnrr.catalogueformpro.com/4/la-fonction-sensibilisation/489366/construire-lac-tivite-economique-de-la-fonction-de-sensibilisation>

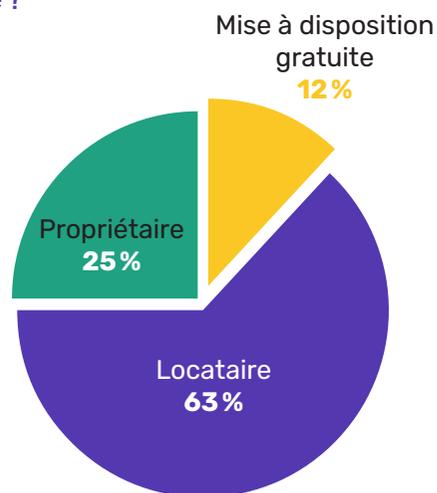
L'ENJEU DU FONCIER

Les activités d'une Ressourcerie/Recyclerie nécessitent des surfaces foncières conséquentes : réception des dons, zone de tri, stockage, ateliers de valorisation, surface de vente, espace administratif, espace de sensibilisation, salle de formation, parking, espace extérieur pour bennes.

Les Ressourceries/Recycleries adhérentes du RNRR comptabilisent 437 sites différents, soit près de 2 sites par structure (739 m² en moyenne par site). La surface médiane des Ressourceries est de 1200 m² en 2022 : la moitié des structures ont plus, la moitié dispose de moins. Là encore, la disparité est forte : la plus petite Ressourcerie de France dispose de 95 m², tandis que la plus vaste a près de 10 000 m² disponibles...

Sur l'ensemble des sites occupés par les structures, la location est le mode d'accès le plus utilisé (63%). Il est intéressant de noter que 12% des sites occupés le sont à titre gracieux (principalement par des collectivités territoriales).

Locataire ? Propriétaire ?



Près des trois quarts de ces sites (72,36%) sont occupés de façon pérenne (27,64% occupés de façon temporaire).

Le foncier (coût du loyer, remboursement d'emprunt, impôts fonciers, etc.) représente une charge annuelle de près de 35 000 € par structure, pour un coût annuel de 25 €/m² (en hausse de 25% depuis 2021!). On note cependant des disparités géographiques très importantes : si on prend en compte les Ressources/Recycleries situées dans les agglomérations, le coût annuel peut ainsi passer à plus de 100 €/m² (avec une charge annuelle pouvant dépasser 100 000 € par structure).

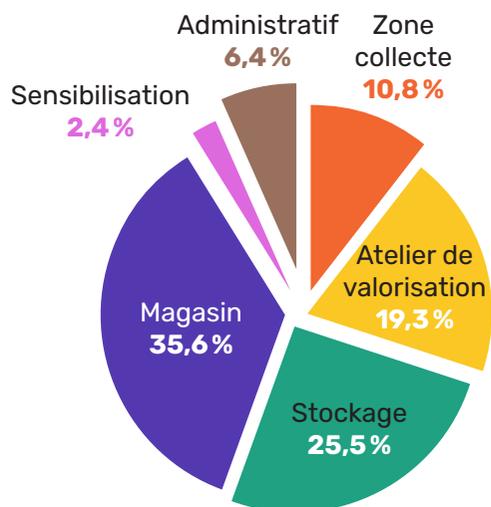
Cela représente en moyenne 7% du budget d'une Ressourcerie/Recyclerie, mais les disparités sont fortes : de 3,5% du budget global d'une Ressourcerie/Recyclerie en Structure d'Insertion par l'Activité Economique (11% pour les SIAE en agglomération) à 15% pour une association de droit commun en agglomération (12% pour ces mêmes structures au niveau national).

Les magasins sont les surfaces auxquelles les structures consacrent le plus de place (35,6% de la surface couverte), devant les espaces de stockage (25,5%) et les ateliers (19,3%).

Sachant qu'un mètre carré de stockage coûte en moyenne 25 € par an aux structures, le coût du foncier pour le stockage représente pour les Ressources et Recycleries une charge financière de plus de 1 900 000 € au niveau national : la gestion des flux est elle aussi une question importante!

A noter que 39% des structures disposent d'un espace dédié à la formation, tandis que 6% envisagent d'en créer un.

Répartition des surfaces couvertes



À l'image de la Recyclerie Lorguaise, beaucoup de Ressources/Recycleries doivent chaque année, « pousser les murs »

cf page suivante



zoom sur

LA RECYCLERIE LORQUAISE

83, PACA

Une équipe de bricoleurs talentueux, a récemment réalisé une mission des plus ambitieuses: cloisonner un vaste local de près de 500 mètres carrés en moins d'un mois. Lorsque l'opportunité d'un local de cette envergure s'est présentée, outre la grande joie que cela procurait, il allait falloir organiser tout ça, au plus vite! La communauté «Recyclerie Lorguaise» allait encore faire des miracles, transformer cet entrepôt brut en Ressourcerie pour y accueillir toutes ses facettes: collecte, valorisation, réparation, revente. Forts de compétences variées et complémentaires en menuiserie, électricité, plomberie et construction, l'équipe a coordonné ses efforts de



manière remarquable. Le défi était colossal car non seulement le temps imparti était ridicule mais il allait falloir être stratégique pour créer des espaces dédiés intelligents, fonctionnels et inclusifs. Cet agencement, au-delà de son efficacité, a été conçu avec une vision écologique, favorisant la réutilisation de matériels et matériaux récupérés. Et au-delà de cette réalisation technique,

c'est l'engagement communautaire autour d'un projet commun qui est à retenir. L'équipe des bricoleurs a su mobiliser son réseau de bénévoles, créant une atmosphère d'enthousiasme, de partage et de solidarité exemplaire.

En somme, la transformation rapide de vaste espace en une ressourcerie opérationnelle est un témoignage de la force de l'engagement associatif, de sa grande ingéniosité et de sa capacité de coordination. Ce projet ne se limite pas à la simple création d'un lieu, mais symboliquement, c'est un pas vers une société plus consciente, plus axée sur notre responsabilité face aux enjeux écologiques et à une recherche de durabilité.

DE LA COLLECTE À LA VALORISATION

La fonction de collecte est essentielle. Les activités d'une Ressourcerie/Recyclerie s'organisent autour du cycle de l'objet, une chaîne logistique qui commence par la récupération d'un gisement. Cette collecte peut s'organiser de différentes manières (liste non exhaustive):

- Apport volontaire directement à la Ressourcerie/Recyclerie;
- Collecte sur rendez-vous par la structure directement chez les particuliers;
- Collecte sur déchèterie (principalement via un conteneur de réemploi);
- Collecte en porte à porte (de plus en plus rare, la collecte systématique des déchets encombrants est progressivement remplacée par des collectes sur appel);
- Collecte auprès d'entreprises et d'administrations;
- Collectes événementielles (ex. dans le cadre de Ressourceries/Recycleries éphémères en lien avec un bailleur social).

Les gisements collectés sont alors identifiés dans différentes catégories pouvant correspondre à des filières à REP (Responsabilité Élargie des Producteurs):

- DEA ménagers ou professionnels: Déchets d'Éléments d'Ameublement;
- D3E / EEE ménagers ou professionnels: Déchets d'Équipements Électriques ou Électroniques;
- TLC: Textiles, Linge de maison, Chaussures;
- ASL: Articles de Sport et de Loisirs;
- Les jouets;
- ABJ: Articles de Bricolage et de Jardin;
- PMCB: Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment.

Les Ressourceries et Recycleries collectent d'autres catégories d'objets qui ne sont pas couverts par des filières à REP:

- La vaisselle;
- Les livres, CD, DVD, vinyles;
- Les objets de décoration: tableaux, cadres.

Les Ressourceries et Recycleries peuvent également collecter des DAE (Déchet d'Activités des Entreprises): ex. papiers, cartons, plastiques.

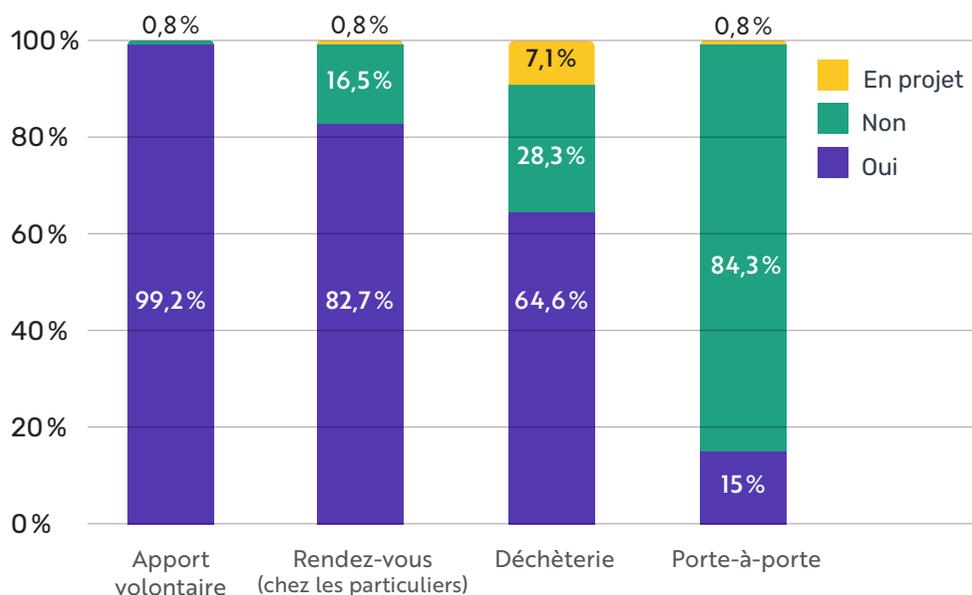
La directive européenne 2018/851 fixe de nouveaux objectifs à atteindre:

- D'ici 2035, la part de valorisation par préparation en vue du réemploi et recyclage des déchets municipaux devra atteindre 65% minimum.
- Pour les régimes de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) mis en place en vue d'atteindre des objectifs de gestion des déchets fixés, les producteurs de produits doivent supporter au moins 80 % des coûts nécessaires.

Les modes de collecte

Pour assurer un approvisionnement régulier et équilibré quantitativement et qualitativement, les structures développent plusieurs modes de collecte différents, comme le montre l'illustration suivante.

Part des structures utilisant chaque mode de collecte



La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)¹ impose aux collectivités territoriales la mise en place de zones de réemploi pour les structures de l'ESS :

« Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents pour la collecte et le traitement des déchets des ménages ont l'obligation de permettre, par contrat ou par convention, aux personnes morales relevant de l'économie sociale, solidaire et circulaire qui en font la demande d'utiliser les déchèteries communales comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables. Les déchèteries sont tenues de prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés. »
En 2022, 64,6 % des Ressourceries/ Recycleries collectaient en déchèterie (53 % il y a 10 ans).

¹ Source: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000041553759/>

En 2022, **les Ressourceries et Recycleries ont collecté 58 402 tonnes** d'objets divers (contre 52 759 en 2021, soit une progression de 10,7%), avec ci-dessous la répartition par catégorie.



DAE

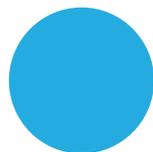
Déchets des Activités
des Entreprises
2 042 t
- 60,1%



DEA professionnels
2 121 t
+ 44,2%



D3E
professionnels
559 t
+ 103,2%



ASL
Articles de Sport
et de Loisirs
929 t
+ 102,3%



PMCB
Produits et Matériaux de
Construction du secteur
du Bâtiment
524 t
+ 127,8%



DEA ménagers
mobilier
19 373 t
+ 12,6%



TLC
vêtements
16 316 t
+ 32,2%



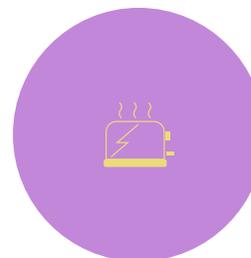
ABJ
Articles de Bricolage
et de Jardin
903 t
+ 17%



Jouets
1 196 t
+ 7,7%



Autres
bibelots, déco, etc.
2 704 t



D3E ménagers
appareils électriques
et électroniques
4 109 t
+ 5,8%



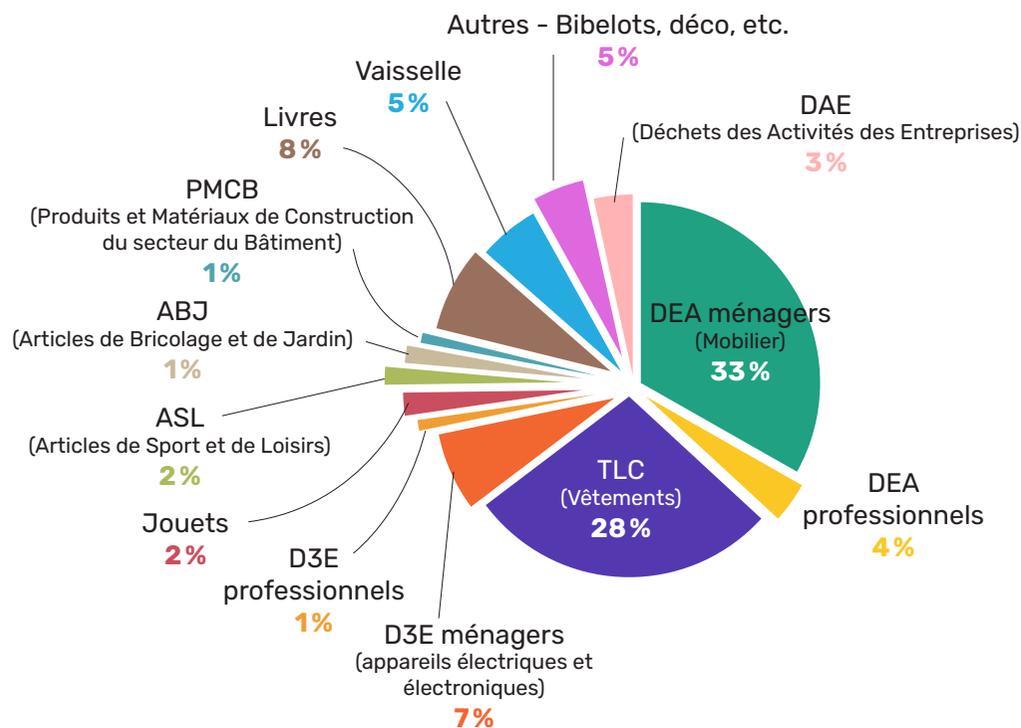
Livres
4 435 t



Vaisselle
3 191 t



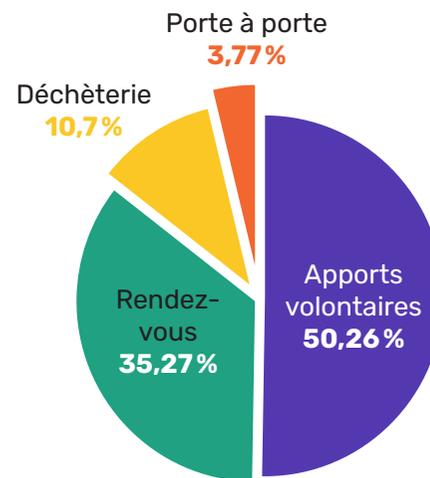
Répartition des tonnages collectés par flux



Les 2 gisements les plus importants sont le flux de mobilier (DEA) avec 33% des tonnages (36% en 2021) et les textiles (TLC) avec 28% des tonnages (26% en 2021).

Près de 78% des tonnages collectés sont couverts par des filières à REP - Responsabilité Élargie des Producteurs (41% en 2013).

Répartition des tonnages selon le mode de collecte



Témoin de l'ancrage local et de la mise en œuvre d'un service de proximité indispensable, l'apport volontaire est le mode de collecte largement prioritaire (plus de 50% des tonnages) et qui s'est considérablement développé ces dernières années (il représentait 14% des tonnages il y a 10 ans!).

Les Ressourceries et Recycleries ont résolument fait le choix de consacrer une partie de leur ressource à l'accueil des publics et à un service essentiel de proximité.

Les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

Principe de Responsabilité élargie

des producteurs: les producteurs sont les metteurs en marchés de produits générateurs de déchets. Ce principe les oblige à participer au financement du service public de gestion des déchets en aval et à promouvoir l'écoconception en amont. Pour respecter ce principe, les producteurs s'organisent par filières et créent des éco-organismes, des sociétés de droit privé ayant pour objectif de prendre en charge les obligations des producteurs générateurs de déchets.

Par leur rôle dans la gestion et la prévention des déchets, les acteurs du Réemploi Solidaire sont partie prenante des REP depuis la création de celles-ci. Ils constituent un canal de collecte majeur de biens usagés pour les habitants, complémentaire du service public de gestion et de prévention des déchets.

La loi AGECE (Anti-gaspillage pour une Économie circulaire) du 10 février 2020 a permis l'adoption des fonds réemploi: alimentés par au moins 5% des écocontributions des éco-organismes par filière REP concernée, ils sont dédiés au financement des activités de réemploi réalisés par les acteurs de l'ESS.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi, les fonds se mettent en place progressivement. Le poids du financement des éco-organismes reste en 2022 minoritaire dans le modèle économique des Ressourceries et Recycleries puisqu'il ne représente que 1,14% de leurs recettes.

Le périmètre des filières à REP s'est considérablement agrandi ces dernières années. Pour chacune des filières, un ou plusieurs éco-organismes sont chargés de gérer la fin de vie des matières ou produits concernés.

On comptait jusqu'à la loi AGECE 12 filières à REP (en gras, celles qui concernent directement les Ressourceries et Recycleries):

- Les emballages ménagers,
- Les papiers,
- **Les équipements électriques et électroniques (D3E),**
- **Les éléments d'ameublement (DEA),**
- **Les produits textiles (TLC),**
- Les piles et accumulateurs,
- Les produits chimiques (DDS - déchets diffus spécifiques),
- Les pneumatiques,
- Les véhicules hors d'usage (VHU),
- Les bateaux de plaisance ou de sport,
- Les dispositifs médicaux perforants

utilisés par les patients en auto traitement,

- Les médicaments à usage humain.

La loi AGECE a prévu de créer, de 2021 à 2025, onze filières supplémentaires (en gras, celles qui concernent directement les Ressourceries et Recycleries):

- Les emballages professionnels (2025), y compris pour les emballages utilisés par les professionnels de la restauration (2023),
- **Les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment - PMCB (2022),**
- **Les jouets (2022),**
- **Les articles de sport et de loisirs - ASL (2022),**
- **Les articles de bricolage et de jardin - ABJ (2022),**
- Les huiles minérales ou synthétiques (2022),
- Les produits du tabac (2021),
- Les gommes à mâcher (2024),
- Les textiles sanitaires à usage unique (2024),
- Les engins de pêche contenant du plastique (2025),
- Les aides techniques médicales (possibilité).

4. Le Réemploi Solidaire, c'est du boulot!

Les Ressourceries et Recycleries, selon les filières, peuvent ainsi conventionner avec l'éco-organisme pour être sollicitées pour des opérations de collecte, être identifiées comme point d'apport, bénéficier d'un service de reprise des objets ou matières non réemployés, mettre en œuvre des opérations de communication/sensibilisation.

Le RNRR a signé des conventions de partenariat national avec Ecologic (D3E), REFASHION et Valdelia (DEA professionnels).

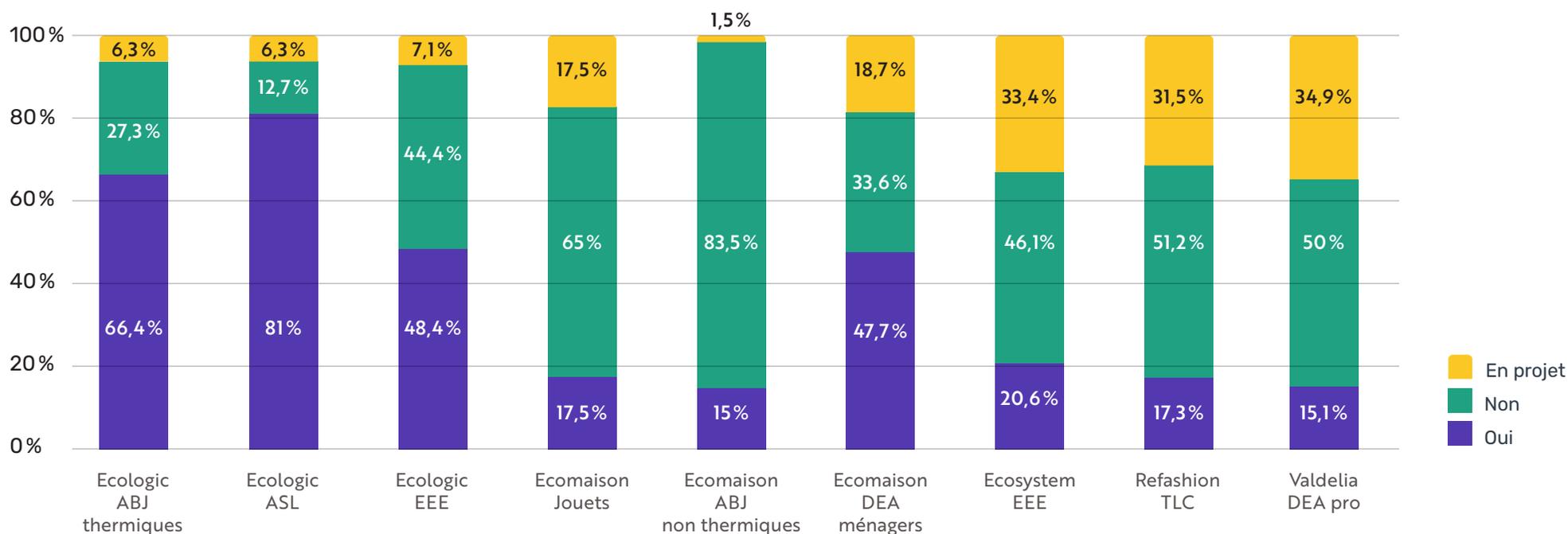
Les Ressourceries / Recycleries sont en majorité conventionnées avec Ecomaison (anciennement Ecomobilier) sur les DEA et Ecologic sur les D3E.

Les DEA sont le flux le plus important en quantité (36 % des tonnages) et donc le plus contraignant en termes de surface tandis que les D3E constituent le flux le plus compliqué à traiter, sa remise en état nécessitant très souvent des interventions techniques.

En 2022, les Ressourceries et Recycleries

étaient peu à être conventionnées avec Refashion, l'éco-organisme des TLC (vêtements). En effet, cette filière attribuait son financement principalement aux plateformes de tri de vêtements. Les structures adhérentes du RNRR ne conventionnaient donc pas directement avec Refashion, sauf pour être référencées comme point de collecte (cet état de fait a évolué en 2023 avec la mise en place du fonds réemploi TLC).

Les conventionnements des Ressourceries et Recycleries avec les éco-organismes

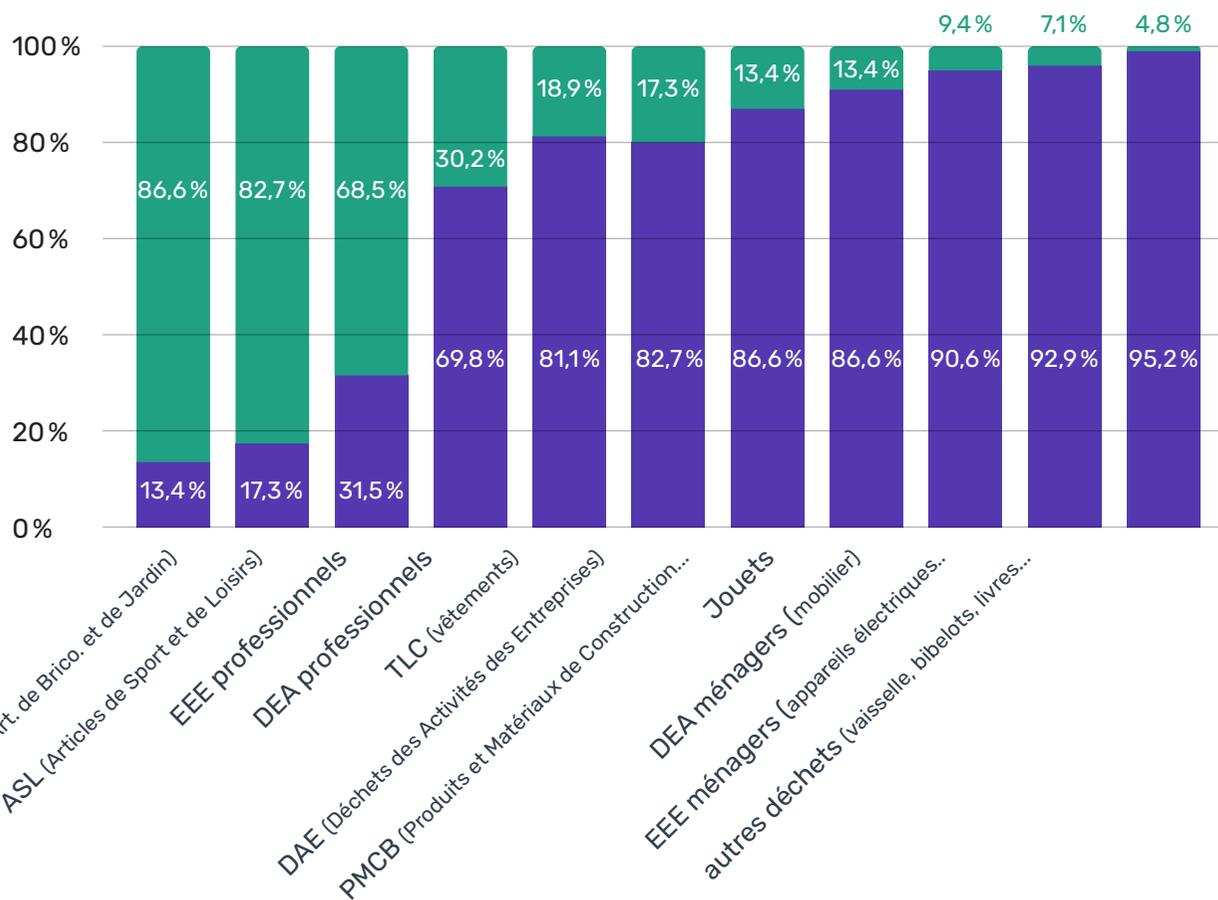


Les autres catégories

Parmi l'ensemble des gisements potentiels, les Ressourceries et Recycleries sont davantage positionnées sur les objets provenant des particuliers.

Types d'objets collectés par les structures

■ Non ou activité très marginale
■ Oui



SENSIBILISATION ET MOBILISATION CITOYENNE

La sensibilisation aux problématiques environnementales et la mobilisation des citoyens est au cœur de l'activité des Ressourceries et Recycleries. Depuis la création du RNRR en 2000, la sensibilisation est une fonction transversale aux 3 autres fonctions : collecte, valorisation et redistribution. Les Ressourceries et Recycleries se positionnent comme **des services de proximité dans la prévention et la gestion des déchets**.

Le principe de cette fonction de sensibilisation est d'informer, de sensibiliser, d'éduquer tous les publics à l'adoption de gestes éco-citoyens vers une consommation et un mode de vie plus responsables.

La fonction sensibilisation peut se décliner selon différentes manières, de l'information lors de collectes et de ventes auprès des usagers de la Ressourcerie / Recyclerie et des clients du magasin jusqu'à la mise en œuvre de programmes d'éducation à l'environnement en passant par l'organisation de visites, de journées portes ouvertes, d'animations ou encore d'ateliers.

Ainsi, les Ressourceries et Recycleries proposent sur leurs territoires d'intervention un panel d'actions, d'animations et d'interventions très variées :

- l'inscription de **messages de sensibilisation** sur les zones de collecte et dans les magasins sur les impacts du réemploi (écologiques, sociaux et économiques);
- des **animations** en milieu scolaire sur des thématiques très variées (la réduction des déchets, le réemploi, le recyclage, la gestion des déchets, le compostage, la réparation, etc.);
- des **ateliers participatifs** dans les Ressourceries et Recycleries ou en dehors : création d'objets à partir de matériaux de réemploi, détournement d'objets, upcycling...;
- des **Repair Cafés** qui permettent aux citoyens d'être accompagnés par des bénévoles compétents pour la réparation de leurs objets et ainsi prolonger leur durée de vie;
- des **visites** de Ressourceries et Recycleries tout au long de l'année et

également dans le cadre d'événements nationaux : Semaine Nationale des Ressourceries et Recycleries, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets...;

- des Ressourceries / Recycleries **éphémères** (le temps d'une ou plusieurs journées, la structure se déplace dans un quartier d'une ville ou dans un village et anime ainsi des animations liées aux 4 fonctions);
- des **programmes d'éducation à l'environnement** avec l'accompagnement de classes tout au long de l'année pour le développement de projets de sensibilisation ambitieux (ex. mise en œuvre du compostage dans l'école, changement des pratiques au sein de l'établissement);
- la diffusion de messages de sensibilisation sur les **réseaux sociaux**.

4. Le Réemploi Solidaire, c'est du boulot!

Les Ressourceries et Recycleries développent ses actions de sensibilisation à destination de différents publics :

- les **salariés des Ressourceries/ Recycleries** ;
- les **personnes qui donnent des objets** à la Ressourcerie / Recyclerie (via l'apport volontaire, la collecte sur rendez-vous ou encore la collecte sur déchèterie) ;
- les **visiteurs et clients** des magasins des Ressourceries / Recycleries ;
- le **public scolaire** (écoles, collèges, lycées) ;
- le **grand public** (via des actions de communication) ;
- les **élus et techniciens** de collectivités territoriales et d'administrations ;
- les **salariés d'entreprises** bénéficiaires d'opérations de collecte/sensibilisation ;
- les **habitants** lors d'opérations en lien avec les bailleurs sociaux.

Ci-après, deux exemples d'action de sensibilisation menée par deux de nos structures adhérentes

cf pages suivantes



Affiche de la Semaine Nationale des Ressourceries et Recycleries 2022



zoom sur

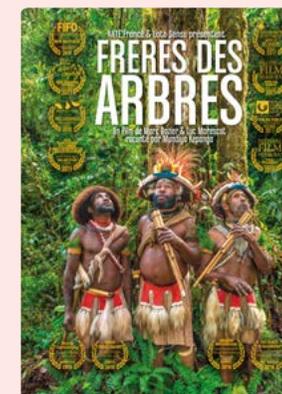
UNE ACTION MENÉE PAR LA RESSOURCE AAA

ORLÉANS, 45, CENTRE VAL DE LOIRE

Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, le 15 mai 2023, la Ressource AAA a reçu un invité de marque : Mundiya Kepanga, chef Papou, fervent défenseur de l'environnement engagé pour la protection des forêts primaires. Lors d'une projection-rencontre avec des scolaires l'après-midi, puis avec le grand public le soir, il nous a invité à réfléchir au regard que nous portons sur la nature, les peuples autochtones et sur nous-même.

Il s'agissait de montrer l'impact de la surconsommation sur les ressources naturelles, les écosystèmes et les populations même à l'autre bout de la planète!

Outre les échanges riches que nous avons pu avoir avec lui, Mundiya a été ravi de découvrir notre ressourcerie. Il en a profité pour faire quelques achats dans nos boutiques!



zoom sur

UNE ACTION MENÉE PAR ATRE

SAINT POL SUR TERNOISE, 62, HAUTS DE FRANCE



Les Carottes sont cuites
(ou pas...
ou presque)



Quelques citoyen-ne-s du territoire du Ternois dans le Pas de Calais, rassemblé-e-s en un collectif Bières et Paix ont organisé le 8 juillet 2023 «le premier festival du reste de ta vie». En coopération avec l'équipe d'animation et les salarié.e.s en insertion de la ressourcerie ATRE, la journée avait pour objectif de rassembler le tout public de manière festive pour parler des enjeux du changement climatique. Brocante, cuisine, concert rock, service au bar, accueil d'un spectacle de cirque, partage avec les militants écolo locaux, la journée était culturelle, gourmande et joyeuse. Prochaine édition du festival de l'happycalypse : le 29 juin 2024!



Les bénévoles

La part du bénévolat est majeure au sein des structures du RNRR. Le bénévolat dans les Ressourceries/Recycleries a des impacts majeurs sur nos territoires :

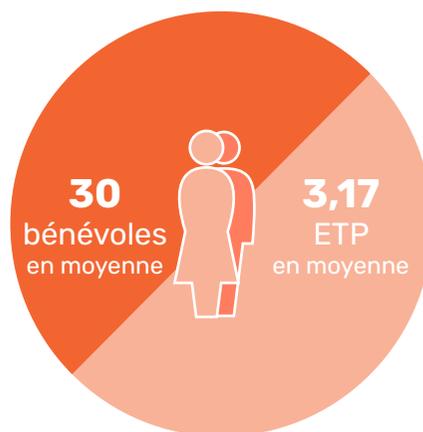
- Création de lien intergénérationnel
- Transfert de savoir-faire anciens (et possiblement en voie de disparition)
- Échange de compétences avec les équipes salariées
- Dynamisation et animation sociale des structures

Le bénévolat est synonyme de lien social, il permet d'impliquer des personnes qui s'investissent de quelques heures à parfois plusieurs jours par semaine. Toutes ces personnes participent au dynamisme des Ressourceries et recycleries en France : merci à elles!!!

En 2022, les structures comptaient 4 187 personnes bénévoles, ce qui représentait 387 ETP (Équivalent Temps Plein).

Si on fait la distinction entre les 2 modèles majoritaires au sein du RNRR (ACI - Atelier Chantier d'Insertion - et structure « d'emplois pérennes » - sans agrément d'insertion), nous pouvons noter une différence importante sur le volet bénévolat.

Structure d'emplois pérennes



Atelier Chantier d'Insertion



Ainsi, les structures dites d'emplois pérennes mobilisent près de 3 fois plus de bénévoles que les ACI.

L'activité de valorisation (tri, nettoyage, réparation) représente 68 % du temps bénévole : c'est en effet une activité chronophage qui nécessite des compétences techniques et sur laquelle il peut être difficile économiquement de mobiliser du personnel salarié. La mobilisation des bénévoles sur cette fonction est donc très importante pour les Ressourceries / Recycleries.

Partez à la rencontre de Vianney, bénévole à la ressourcerie L'Argen'tri d'Argenteuil

cf pages suivantes



zoom sur

SUR VIANNEY, BÉNÉVOLE À LA RESSOURCERIE L'ARGEN'TRI

ARGENTEUIL, 95, ÎLE DE FRANCE

S'il nous faut parler de l'Argentri et de ses bénévoles, c'est du premier d'entre nous que nous devons parler :

Vianney Boussard.

Toujours très présent, toujours à l'écoute, toujours efficace, toujours mobilisé à notre service.

Vianney dont nous avons fêté récemment les 60 ans est pour nous autres bénévoles :

- Celui sans qui, nous n'aurions pu avoir des locaux disponibles sur Argenteuil...
- Celui qui, le sourire aux lèvres, effectue de sacrés gros travaux pour rendre les lieux exploitables...



- Celui qui, de façon fort sympathique, nous réconforte été comme hiver, distribuant boissons chaudes ou froides, gâteaux secs ou pâtisseries... avec un dispositif bien rodé depuis des mois.
- Celui qui permet l'organisation d'un concert dans les locaux.
- Celui qui a l'idée de transformer une jolie charrette de fleurs, en accessoire d'accueil pour notre boutique.

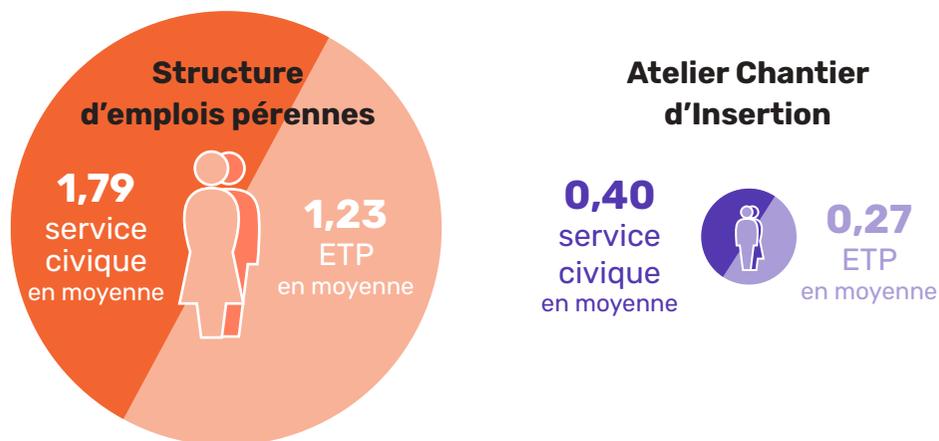
Bref... celui qui nous est réellement indispensable pour fonctionner dans la joie et la bonne humeur:)



Les services civiques

«L'objectif de l'engagement de Service Civique est de mobiliser la jeunesse pour répondre aux défis de la société. Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, ce n'est pas un stage, ni du bénévolat ni même un emploi salarié, c'est un engagement volontaire pour une durée de 6 à 12 mois.»

Les structures adhérentes comptabilisent **171 personnes en service civique** (120 en 2021), pour **117 ETP** - Équivalent Temps Plein (79 en 2021).

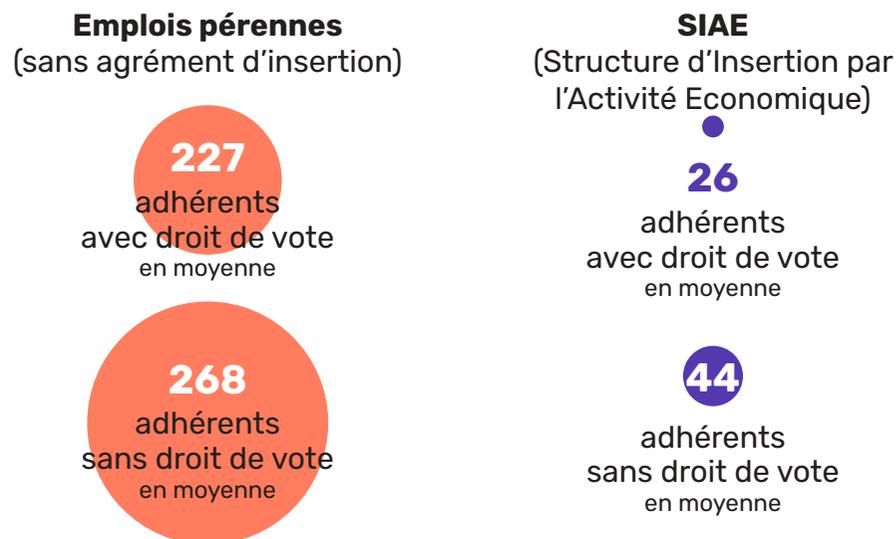


Les structures dites «d'emplois pérennes» (sans agrément d'insertion) mobilisent en moyenne 4 fois plus de services civiques que les ACI (Ateliers Chantiers d'Insertion).

Les adhérents

Les Ressourceries et Recycleries proposent des systèmes d'adhésion pour leurs membres, les adhérents sont invités alors à participer à la gouvernance associative (Assemblée Générale, Conseil d'administration par exemple).

Les structures comptent au total 22 677 adhérents avec droit de vote et 28 441 adhérents sans droit de vote (principalement des structures qui mettent en place un système d'adhésion pour la vente). Encore une fois, la différenciation SIAE/emplois pérennes montre des résultats distincts :



Les structures d'emplois pérennes (sans agrément d'insertion) développent davantage les systèmes d'adhésion que les structures d'insertion : elles comptent plus de 8 fois plus d'adhérents avec droit de vote et 6 fois plus d'adhérents sans droit de vote.

L'exemple de l'auto-réparation

De plus en plus de Ressourceries et Recycleries se tournent vers l'auto-réparation : elles permettent de toucher de nouveaux publics, d'ouvrir les portes des structures au grand public et de mêler actions de valorisation et opérations de sensibilisation. Le principe est de permettre aux usagers de venir réparer leurs objets avec parfois l'aide de salariés/bénévoles (comme le font les Repair Cafés). Ces activités contribuent à la fois à

l'acquisition d'une **culture de la réparation** et à l'augmentation du nombre de produits réparés. Elles s'inscrivent dans une démarche solidaire caractérisée par une grande accessibilité financière, une offre de proximité génératrice de lien social et s'adresse à des publics en majorité précaires, en grande complémentarité avec le réemploi solidaire.

L'auto-réparation est en grande partie gérée

par la force et l'expérience de **bénévoles impliqué.e.s** car c'est une activité à haute valeur humaine ajoutée : transmission et valorisation de savoir-faire, rencontres, apprentissage de l'autonomie. Aujourd'hui, près de **30% des structures proposent ce service d'auto-réparation** (sur le vélo, le mobilier ou encore le textile), contre 23% en 2021, et surtout, 39% ne le font pas encore mais envisagent de développer cette nouvelle activité.



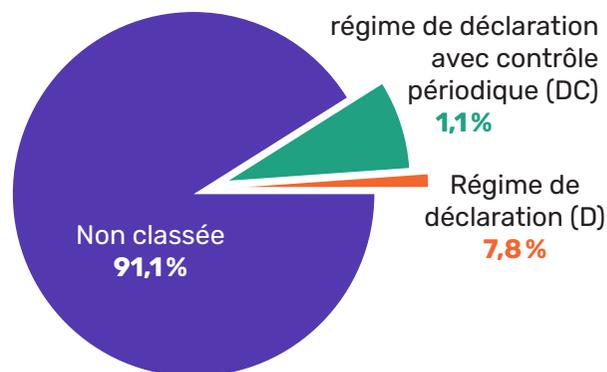
5 Des contraintes réglementaires non négligeables

LES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

« Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) peuvent avoir des impacts (pollution de l'eau, de l'air, des sols...) et présenter des dangers (incendie, explosion...) sur l'environnement. Pour ces raisons, elles sont soumises à des réglementations spécifiques »¹

La nomenclature des installations classées est divisée en quatre parties :

- Les substances (ex : combustibles, inflammables, radioactives...),
- Les activités (ex. : agroalimentaire, bois, déchets...),
- Les activités relevant de la directive sur les émissions industrielles,
- Les substances relevant de la directive SEVESO.



Les catégories de classement ICPE identifiées par les structures dans cet Observatoire sont :

- Non classé
- Régime de déclaration (D) : « Une installation relevant du régime de déclaration (D) au titre des ICPE est une activité qui ne présente pas de graves dangers ou nuisances. Elle doit néanmoins respecter des prescriptions dans le cadre de son exploitation. »
- Régime de déclaration avec contrôle périodique (DC)

La majorité des Ressourceries et Recycleries est non classée (D) ; en effet, elles ne traitent généralement que des déchets considérés comme non dangereux, ou alors la plupart du temps dans des quantités inférieures aux seuils fixés par la réglementation.

Cet indicateur conforte le modèle dominant des Ressourceries et Recycleries : des structures à taille humaine qui maillent le territoire dans une logique de proximité.

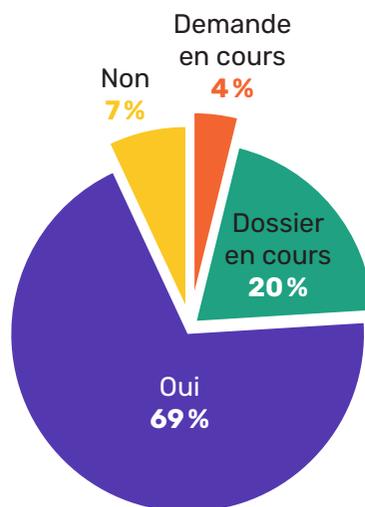
¹ Source : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F33414>

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

«L'employeur consigne dans ce document le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés. L'évaluation des risques professionnels est de la responsabilité de l'employeur et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.»¹

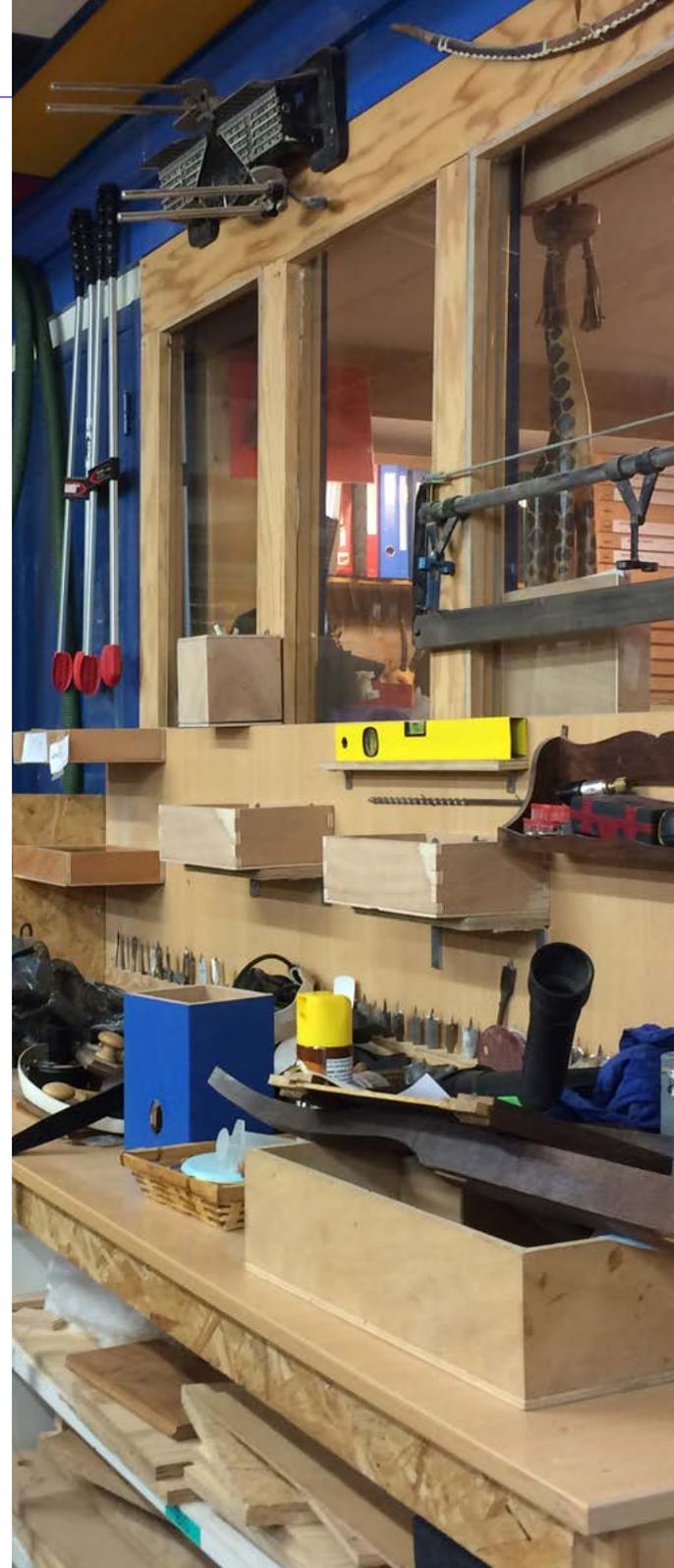
93% des Ressourceries et Recycleries ont établi (69%) ou sont en cours d'élaboration (24%) d'un DUERP. Au niveau national, seules 45% des entreprises ont établi un DUERP², les Ressourceries et Recycleries sont ainsi très largement au-dessus de la moyenne nationale!

La présence d'un DUERP



¹ Source : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F35360>

² Source : [http://a-part-entiere.fr/document-unique-secu-rite-dares-2019#:~:text=Seuls%2045%20%25%20des%20employeurs%20ont,Dares\)%20du%20minist%C3%A8re%20du%20Travail](http://a-part-entiere.fr/document-unique-secu-rite-dares-2019#:~:text=Seuls%2045%20%25%20des%20employeurs%20ont,Dares)%20du%20minist%C3%A8re%20du%20Travail)



LA CLASSIFICATION ERP (ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC) DES MAGASINS

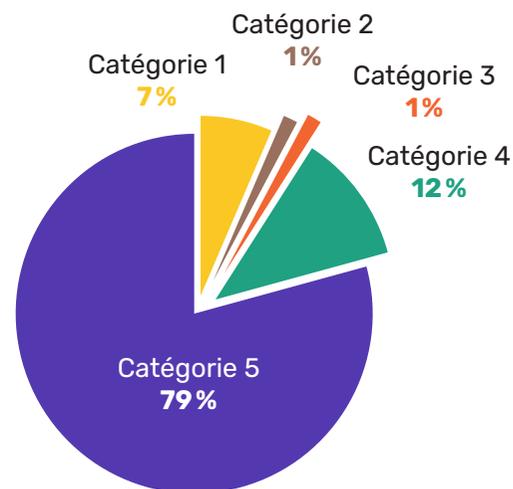
Les magasins des Ressourceries et Recycleries sont soumis à la réglementation ERP (Établissements Recevant du Public). Les ERP sont classés en 5 catégories en fonction de leur capacité d'accueil :

- 1^e catégorie : plus de 1 500 personnes
- 2^e catégorie : de 701 à 1 500 personnes
- 3^e catégorie : de 301 à 700 personnes
- 4^e catégorie : moins de 300 personnes (sauf 5^e catégorie)
- 5^e catégorie : au-dessous du seuil minimum fixé par le règlement de sécurité

Les établissements sont donc classés en fonction de leur capacité d'accueil, et non de leur surface.

Dans la 5^e catégorie, les établissements sont classés selon différents types, les Ressourceries et Recycleries sont majoritairement de type M (Magasins de vente, centres commerciaux), avec pour limite de capacité : 100 personnes en sous-sol, 100 personnes aux étages, soit 200 personnes pour l'ensemble des niveaux (le personnel n'étant pas pris en compte dans le calcul de l'effectif).

2/3 des magasins sont en catégorie 5.



LA TRAÇABILITÉ

La traçabilité consiste à mesurer les tonnages entrants, à les catégoriser, à éventuellement identifier différents indicateurs (provenance, mode de collecte) et à suivre les tonnages sortants (réemploi, recyclage / envoi vers les filières à REP, non valorisé - valorisation énergétique, enfouissement).

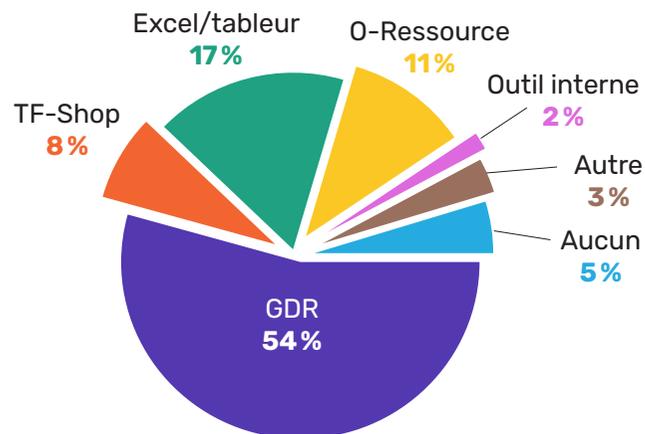
Le suivi des flux est utile pour objectiver l'impact des Ressourceries et Recycleries en termes de tonnages de déchets évités. C'est également un outil d'aide à la décision qui peut être utilisé dans le cadre d'actions de communication interne et externe.

Les Ressourceries et Recycleries l'ont aujourd'hui bien compris : 95 % d'entre elles utilisent un logiciel de traçabilité ou un outil interne (85 % en 2020).

Les principaux outils utilisés sont donc :

- GDR (Gestion de Recyclerie) développé par le cabinet Cap3C : <https://www.gdr.coop/>
- TF-Shop : <https://www.tf-shop.fr/>
- Excel
- O-Ressource : logiciel libre

Logiciels de traçabilité



6 Au-delà des tonnages : la diversité des impacts des Ressourceries et Recycleries

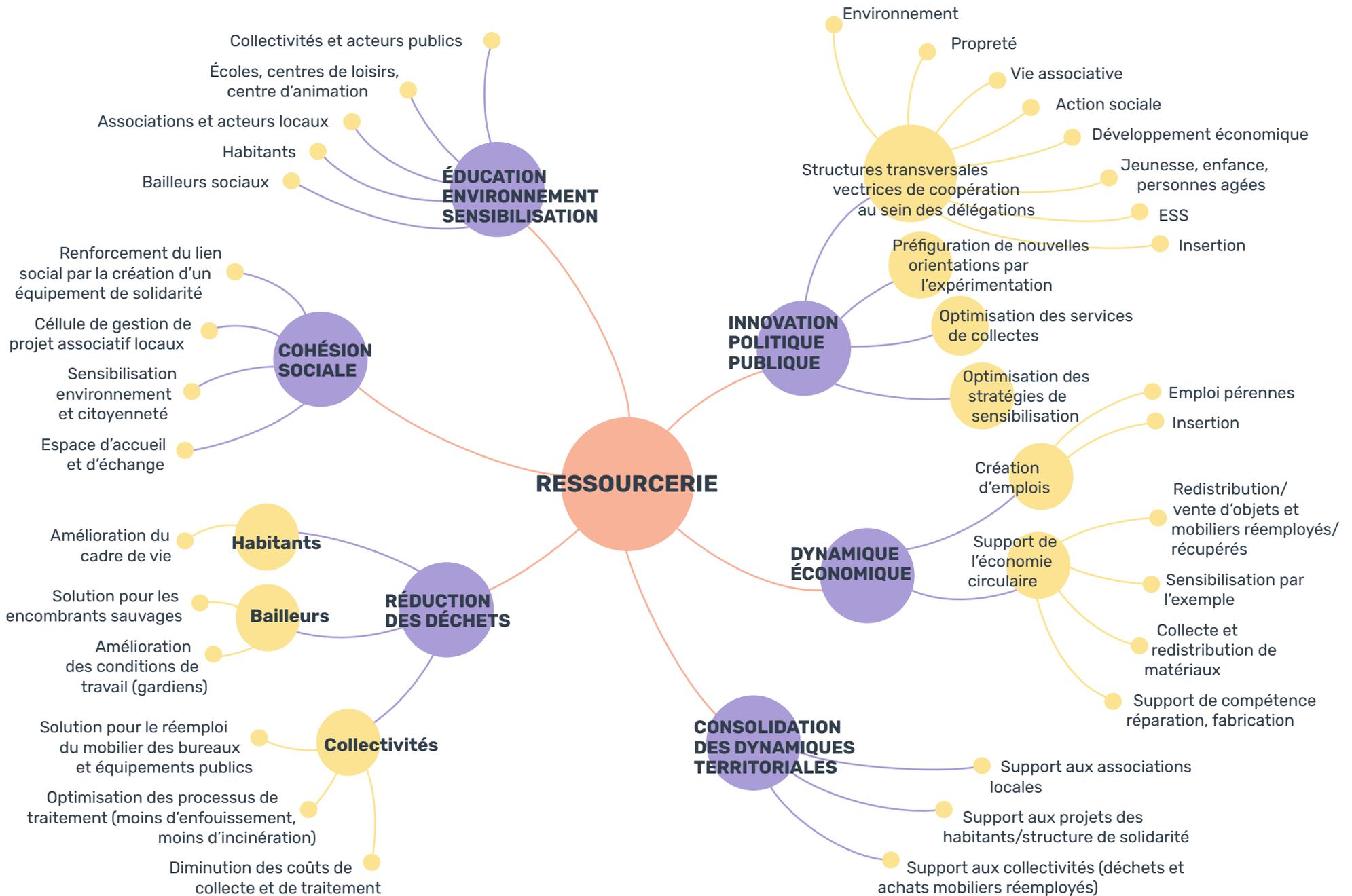
La question de l'impact des Ressourceries et Recycleries ne saurait être épuisée par le calcul des tonnages de déchets qu'elles permettent d'éviter (au travers de leur activité de réemploi) même si c'est classiquement le prisme retenu pour qualifier les bénéfices qu'elles génèrent sur un territoire.

Actrices de la sensibilisation des citoyens aux enjeux environnementaux, elles participent au développement de nouveaux comportements de consommation plus vertueux.

Créatrices d'activité économique et d'emplois non délocalisables pour des personnes éloignées de l'emploi, elles jouent un rôle actif dans la revitalisation de territoires ruraux particulièrement impactés par le chômage.

Lieux de sobriété, de solidarité et de convivialité, elles participent à créer des espaces où l'entraide, le lien social et le soin donné aux objets sont proposés et vécus comme les deux faces de la même pièce : prendre soin de la nature/prendre soin les uns des autres. Elles contribuent ainsi à développer une nouvelle culture commune dont nous aurons besoin pour modifier de façon radicale nos comportements individuels et collectifs afin de faire face aux chocs écologiques à venir.

Au-delà des tonnages de déchets évités, c'est donc la multiplicité de ces impacts que cet Observatoire données 2022 vise à mettre en avant dans ce chapitre.



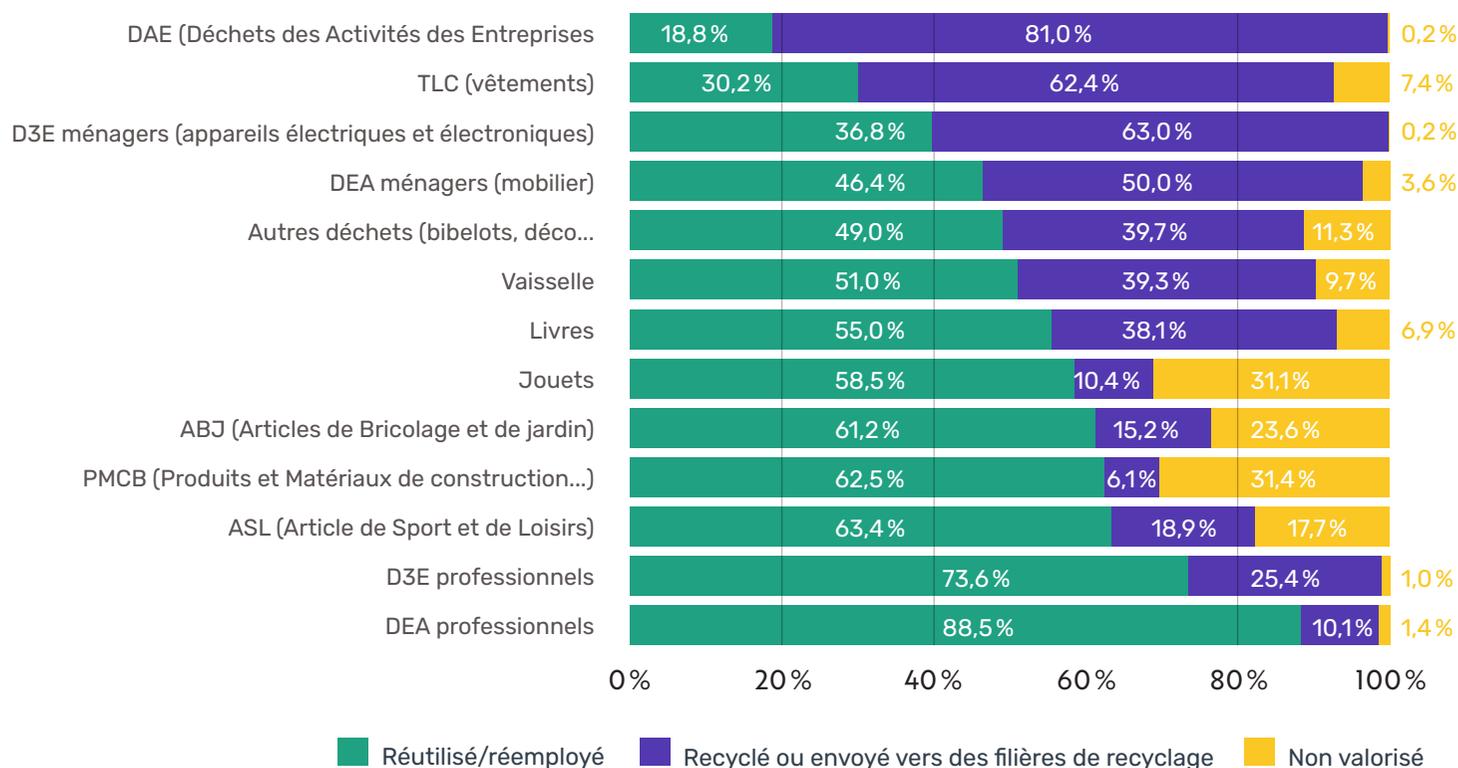
NOTRE IMPACT EN TERMES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

DES TONNAGES DE DÉCHETS ÉVITÉS ET DES RESSOURCES NATURELLES PRÉSERVÉES

Les objets et matières collectés par les Ressourceries et Recycleries sont triés et peuvent être :

- Réemployés: vente, don, usage en interne, etc.¹
- Recyclés ou remis dans une filière en vue du recyclage: en lien avec une entreprise de recyclage ou un prestataire de collecte et traitement d'un éco-organisme.
- Non valorisés: déposés dans une benne tout venant sur site ou en déchèterie (pour être ensuite incinérés ou enfouis)

Taux de valorisation selon les flux



¹ Parmi ces tonnages, certains peuvent être réemployés par la filière REP. Pour des raisons de fiabilité de nos statistiques, nous n'intégrons pas ce réemploi potentiel dont nous ne maîtrisons pas la traçabilité, nous indiquons seulement les tonnages directement réemployés localement par nos adhérents

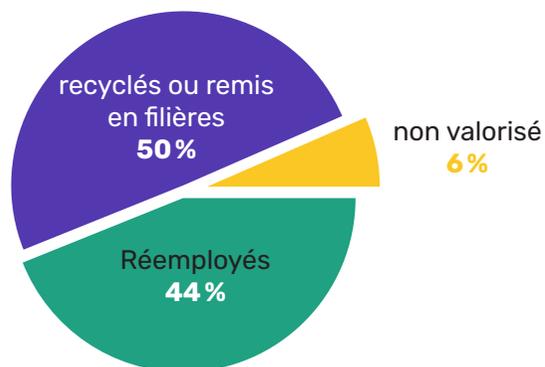
Pour la catégorie « recyclé ou envoyé vers des filières de recyclage », les exutoires et les taux de valorisation dépendent des filières.

6. Au-delà des tonnages : la diversité des impacts des Ressourceries et Recycleries

CATÉGORIE	TONNAGE COLLECTÉ	TONNAGE RÉUTILISÉ/ RÉEMPLOYÉ	TONNAGE RECYCLÉ OU ENVOYÉ VERS LES FILIERES À REP	TONNAGE NON VALORISÉ ¹
DEA ménagers (mobilier)	19 372,96	8 994,94	9 685,33	692,69
DEA professionnels	2 121,43	1 878,51	212,59	30,33
TLC (vêtements)	16 315,75	4 926,34	10 181,40	1 208,01
D3E ménagers (appareils électriques et électroniques)	4 108,58	1 513,66	2 572,58	22,34
D3E professionnels	558,75	411,52	141,54	5,68
Jouets	1 196,46	700,43	124,24	371,80
ASL (Articles de Sport et de Loisirs)	928,75	588,29	175,77	164,70
ABJ (Articles de Bricolage et de Jardin)	902,95	552,67	137,10	213,19
PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment)	523,89	327,32	31,83	164,74
Livres	4 434,68	2 439,07	1 688,28	307,32
Vaisselle	3 191,15	1 627,49	1 254,76	308,90
Autres - Bibelots déco etc.	2 704,22	1 325,07	1 074,12	305,04
DAE (Déchets des Activités des Entreprises)	2 042,18	383,54	1 655,00	3,64
TOTAL	58 401,76	25 668,86	28 934,53	3 798,37

¹ Destiné à l'enfouissement ou à l'incinération

Taux de valorisation global



Si on prend en compte l'ensemble des catégories (hors DAE - Déchets des Activités des Entreprises):

- Le taux global de réemploi est alors de **44%**
- Le taux de recyclage (et d'envoi vers les filières des éco-organismes) est de **50%**
- Le taux d'objets « non valorisés » (incinération et enfouissement) est de **7%**

Ces données sont relativement constantes depuis plusieurs années.

Il est également possible de mesurer le nombre de tonnes par salarié. Chaque salarié de Ressourcerie/Recyclerie (toutes activités confondues) permet la collecte de **9,4 tonnes par an** (13,72 tonnes par ETP - Équivalent Temps Plein).

En prenant en compte les territoires couverts par les Ressourceries/Recycleries, on peut également mesurer la performance de collecte selon le nombre d'habitants: à l'échelle nationale, les structures ont ainsi collecté **1,61 kg/habitant**. Cette donnée est à mettre en perspective: ainsi, à travers les caractérisations sur déchèteries réalisées par le Réseau National des Ressourceries et Recycleries dans le cadre d'études de faisabilité pour la création de Ressourcerie/Recyclerie, il apparaît qu'en moyenne le potentiel de réemploi sur un territoire est de 10 kg/an/hab. Cela signifie que les Ressourceries et Recycleries traitent 16% du potentiel de réemploi d'un territoire, les possibilités de croissance sont donc très importantes.

En 2022, les Ressourceries et Recycleries ont activement participé à la préservation des ressources naturelles en réemployant près de 30 000 tonnes d'objets et en introduisant dans des filières de recyclage officielles plus de 30 000 tonnes d'objets. Dans les deux cas, ces objets/matières sont venus se substituer à l'achat de matières ou produits neufs. Au total, ce sont donc plus de 60 000 tonnes de déchets évités.

DES CITOYENS QUI CHANGENT LEURS COMPORTEMENTS

La sensibilisation: un enjeu à fort impact dans l'ADN des Ressourceries et Recycleries

A la création du RNRR en septembre 2000, la fonction de sensibilisation à l'environnement était le cœur d'activité des Ressourceries et Recycleries, le fondement même de ce réseau. Elle l'est toujours. Les enjeux sont forts: les 4 scénarios de l'ADEME qui visent la neutralité carbone à l'horizon 2050 imposent des changements majeurs de nos modes de vie. Les Ressourceries / Recycleries font partie des acteurs de terrain qui maillent l'ensemble du territoire et qui sont au front de cette mobilisation visant à générer des prises de

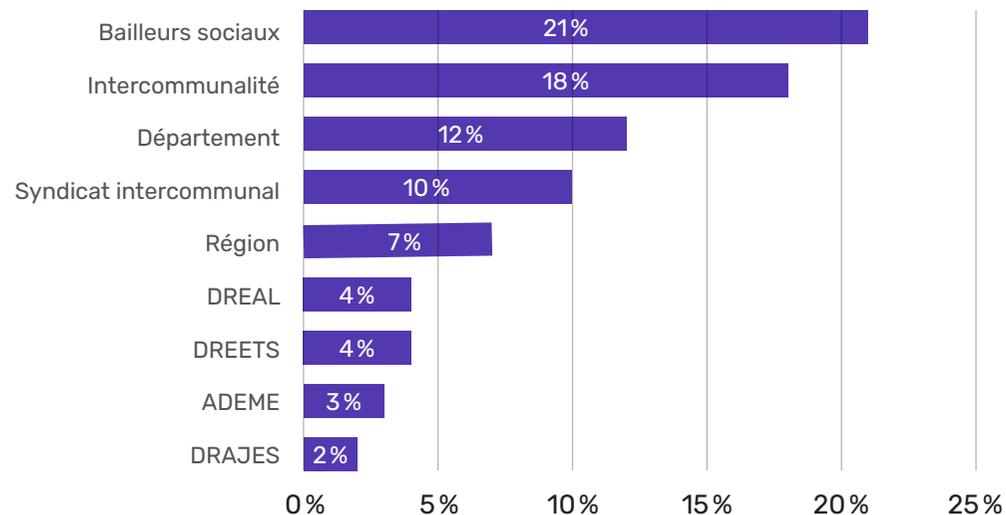
conscience, changer les comportements: acheter moins, jeter moins, réparer, partager, s'entraider. Allant au-delà du cadre normatif usuel de la prévention des déchets, elles constituent avec d'autres acteurs un formidable levier d'accompagnement des citoyens à une transformation de leur mode de consommation. Les Ressourceries et Recycleries sont des lieux uniques: à la fois Tiers-Lieux, centres d'innovation, laboratoires d'actions expérimentales, lieux d'accueil, etc. Elles s'ouvrent au grand public, aux publics scolaires, aux entreprises, à tous les publics qui s'intéressent à la réduction des déchets, et plus largement à l'écocitoyenneté.



Une activité stratégique en mal de financement...

Le financement de l'activité de sensibilisation à l'environnement est un enjeu important pour les structures mais **très peu d'entre elles ont consolidé de manière pérenne leur financement sur cette activité**. L'organisme de formation du RNRR propose d'ailleurs un module « Construire l'activité économique de la fonction de sensibilisation ». Le tableau suivant liste les principaux financeurs des actions de sensibilisation avec, par financeur, le pourcentage de structures y ayant eu recours en 2022.

Structures qui financent les actions de sensibilisation



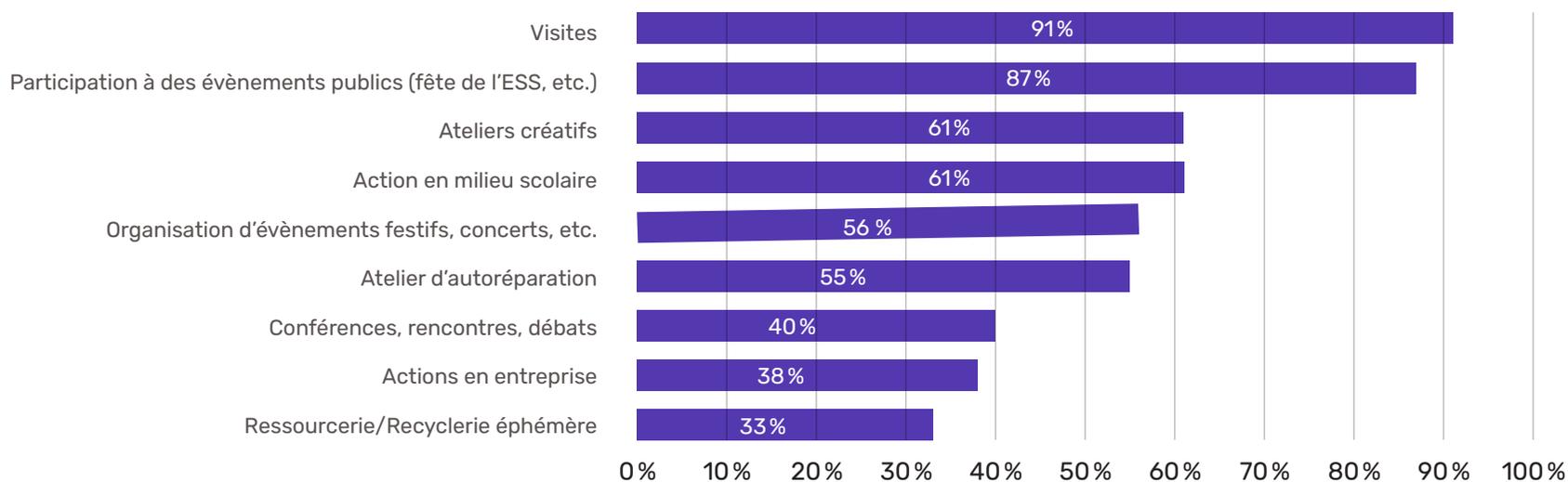
D'autres financements sont sollicités de la part d'un plus faible nombre d'adhérents comme la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), les entreprises, les communes ou encore les établissements scolaires.

Trouver les moyens de mobiliser des financements pérennes à la hauteur des enjeux constitue donc un axe de progrès important pour les années à venir.

195 999 personnes sensibilisées en 2022!

Les actions de sensibilisation ci-après présentées sont déclinées en 3 catégories principales: les visites de structures, les animations (sur le site de la structure ou en dehors), les ateliers (généralement participatifs).

Action de sensibilisation portées par les Ressourceries/Recycleries

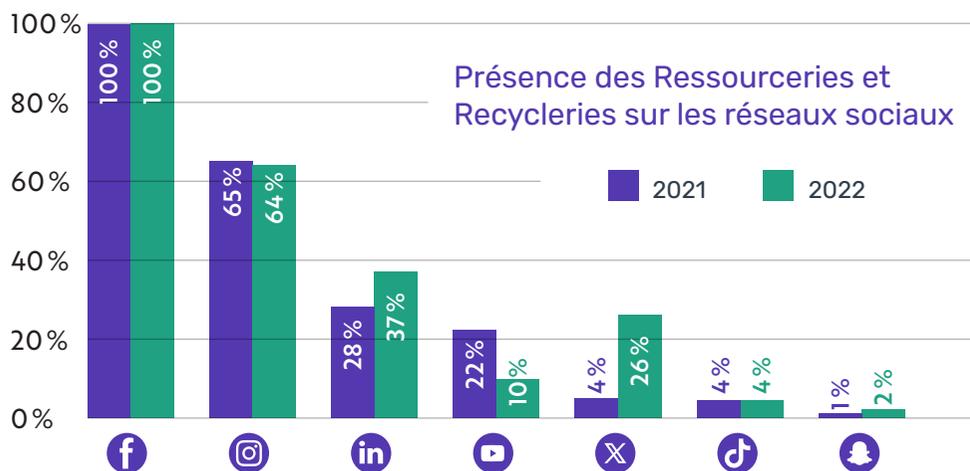


Les Ressourceries et Recycleries ont organisé en 2022 **près de 6 000 actions de sensibilisation** de toutes sortes (5 338 en 2021; 2 378 en 2020), auxquelles ont participé activement **195 999 personnes** (112 845 en 2021), à la fois dans les structures et en dehors. Ce nombre est sans aucun doute sous-estimé, étant donné la difficulté de compter, par exemple, le nombre de personnes participant à une fête de la récup'.

Des actions de communication en soutien de la dynamique de sensibilisation des Ressourceries et Recycleries

La communication interne (auprès des salariés, des bénévoles) ou externe (auprès des usagers, des clients, des partenaires) est indispensable pour faire comprendre les activités des structures: quels objets sont acceptés en apport volontaire? Pourquoi les structures revendent-elles les objets collectés plutôt que les donner? Pourquoi est-ce important de donner à une Ressourcerie/Recyclerie ses objets inutilisés? Pour cela, les structures sont de plus en plus présentes sur les réseaux sociaux ou encore dans les différents médias locaux et nationaux.

Le graphique suivant le montre: le réseau social Facebook est prépondérant mais les structures l'ont bien compris, il s'agit aujourd'hui de toucher (aussi) un public plus jeune, présent aujourd'hui sur de nouvelles interfaces. Reste à disposer du temps et des connaissances nécessaires...



RÉSEAU SOCIAL	NOMBRE D'ABONNÉS TOTAL	NOMBRE D'ABONNÉS MOYEN
Facebook	499 119	3 573
Instagram	87 652	984
LinkedIn	15 224	294
Twitter	5 365	375
YouTube	1 950	59
TikTok	116	23
SnapChat	30	15

En 2022, plus de 800 articles dans la presse régionale et nationale, plus de 250 émissions de radios et podcasts et plus de 80 reportages TV (contre 50 l'an passé) ont parlé des missions des Ressourceries et Recycleries et de leurs impacts sur les territoires. Les missions de communication et de sensibilisation sont devenues depuis quelques années centrales dans les structures. Néanmoins, les Ressourceries/Recycleries peinent à y affecter les moyens nécessaires: environ 5% du temps ETP (Équivalent Temps Plein) salarié en moyenne est dédié à ces missions. L'enjeu aujourd'hui est de mettre en avant ce qui distingue les Ressourceries et Recycleries: la non-lucrativité, l'impact social, la création d'emplois locaux, la réduction des déchets. Enfin, même les simples clients en recherche exclusive de bonnes affaires peuvent être sensibilisés à certains messages clefs présents au sein des espaces de vente (+ de 4 millions de passages en caisse ont été comptabilisés en 2022).

NOTRE IMPACT DANS L'INSERTION DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

Comme nous l'avons vu précédemment, les salariés en insertion (ayant un CDD d'insertion au sein d'une Structure d'Insertion par l'Activité Économique) représentent les $\frac{3}{4}$ de l'effectif salarié des Ressources et Recycleries.

À l'issue de leur CDD d'insertion (en général d'une durée de 24 mois), ces salariés ont construit un projet professionnel, en ayant bénéficié d'un accompagnement pour lever les freins à leur employabilité, avec idéalement une suite de parcours dite « dynamique ».

Les sorties dynamiques comprennent:

- les sorties vers un **emploi durable**: CDI (Contrat à Durée Indéterminée), CDD (Contrat à durée Déterminée) ou mission d'intérim de plus de 6 mois, création d'entreprise;
- les sorties vers un **emploi de transition**: CDD ou mission d'intérim de moins de 6 mois, contrat aidé;
- les **sorties positives**: vers une formation ou un emploi d'insertion dans une autre SIAE - Structure d'Insertion par l'Activité Économique, départ à la retraite;

Le taux moyen de sorties dynamiques dans les Ressources / Recycleries est de **54 % pour les CDDI** (58% en 2021).

De plus, dans une autre logique que les contrats aidés, les structures dites d'emplois pérennes cherchent à embaucher des personnes éloignées de l'emploi sur des postes en CDD ou CDI. Cette approche apporte une stabilité forte et une véritable insertion de ces personnes dans le tissu social qui entoure la Ressourcerie et plus largement sur son territoire.

zoom sur LAETICIA, SALARIÉE D'APPROCHE INSERTION

SAINT-MAUR DES FOSSÉS, 94, ÎLE DE FRANCE

Laetia Happi – Coordinatrice de la Ressourcerie Approche d'Orly – est une jeune femme pétillante de joie qui porte bien son nom!

Fin 2019, j'intègre l'équipe en parcours d'insertion de la Ressourcerie éphémère d'Orly sur le poste de tri mais l'aménagement du nouveau local nécessite de la polyvalence. En 2020, j'obtiens le poste d'encadrante en CDI puis en 2021, celui de coordinatrice!

Après mes études et quelques années maman au foyer, je manquais de confiance en moi pour revenir dans le monde du travail. Ma mère travaillant dans la première Ressourcerie d'approche a pensé que l'insertion m'aiderait. Le mot me faisait peur avec toutes ses connotations péjoratives. Mais j'ai été surprise par les possibilités et les champs d'action offerts.

C'est une aubaine de travailler dans une Ressourcerie sur des postes multi-tâches avec des collègues de diverses origines, âges, parcours de vie.



Travailler dans une Ressourcerie offre des tas d'activités différentes.

En qualité de coordinatrice, je confie et accompagne, notamment, les salariés sur les animations de vente. Ils se responsabilisent dans le choix du thème Autour de l'Afrique, L'Asie, Sport et bien être, des objets sélectionnés et de leurs agencements dans le magasin. Fin octobre, c'est la Visite de la Ressourcerie hantée et en décembre, l'accueil du «vrai» Père Noël.

En 2022, pour fêter les 30 ans d'approche, chaque mois, une couleur est mise en valeur. L'espace de vente est décoré et les objets de la couleur sont mis de côté en amont. Les salariés s'impliquent beaucoup et sont très fiers du chiffre d'affaires généré.

Approche répond à mes valeurs humaines et écologiques: aider son prochain en donnant une seconde vie aux objets. Économie solidaire et Ecologie sont des sujets qui me tiennent à cœur et sur lesquels nous échangeons aussi avec nos clients...

zoom sur

SUR UNE ACTION MENÉE PAR LES APPRENTIS D'AUTEUIL

PARIS, 75, ÎLE DE FRANCE

Le Réemploi au service de l'emploi

La Ressourcerie de la Fondation d'Apprentis d'Auteuil est partenaire d'un programme de formation original: La Ressourcerie éphémère SKOLA.

Il s'agit d'un dispositif tripartite qui forme des jeunes éloignés de l'emploi à la gestion/vente en boutiques.

La Fondation apporte aux jeunes une



formation théorique et pratique, surtout sur le terrain avec un encadrement en boutique. Un centre commercial met gracieusement une boutique à disposition pendant 4 mois.

La Ressourcerie d'Apprentis d'Auteuil apporte des vêtements qui lui ont été donnés afin qu'ils soient vendus pour réemploi dans cette «Ressourcerie Ephémère».

Très concrètement, les jeunes sont formés pendant 4 mois à la vente, assortie d'une initiation aux petites retouches (bouton décousu, ourlet à reprendre, petite déchirure à repriser, etc.).

Ils participent à la sélection et au tri des vêtements collectés par la Ressourcerie. Après cette valorisation des articles, l'équipe SKOLA les met en rayon dans la boutique. Avec leurs encadrants professionnels, les jeunes assurent les ventes, le réassort, conseillent les clients...

...et les sensibilisent au réemploi.

Aux métiers traditionnels d'une ressourcerie – Collecte, Valorisation, Vente, Sensibilisation, etc. – la Ressourcerie éphémère SKOLA ajoute l'insertion sociale. Cette formation diplômante de «Titre Professionnel Conseiller de Vente», assure aux jeunes un «taux de sortie positif» de 60% en moyenne (CDI, CDD ou alternance).



NOTRE IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT DES SOLIDARITÉS

Les Ressourceries et Recycleries redonnent une partie des dons qu'elles reçoivent à celles et ceux qui en ont besoin

La solidarité dans les Ressourceries et Recycleries s'exprime, entre autres, par les dons qu'elles font à des particuliers ou à des partenaires.

Ainsi, **60% des structures adhérentes réalisent des dons** et 4% envisagent de le faire à l'avenir. 23% seulement le font via un partenariat formalisé, la majorité (71%) le fait de manière informelle ; 10% des structures effectuent une valorisation comptable de ces dons.

36% des structures font des dons directement à des particuliers et 73% d'entre elles font également des dons à des associations.

Dans certaines structures, des espaces de gratuité sont également mis en place, permettant entre autres de laisser une dernière chance à certains objets: 43% des

Ressourceries et Recycleries proposent ce service et 8% envisagent de le développer.

Voici un panorama (non exhaustif) des initiatives portées par les Ressourceries et Recycleries dans le cadre de leur activité de don:

- La mise en place de boîte à livres
- Des partenariats avec des acteurs sociaux (CAF - Caisse d'Allocations Familiales, CCAS - Centre Communal d'Action Sociale, CHRS - Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, centres sociaux, etc.)
- Des dons à d'autres structures caritatives (Croix Rouge, Secours Populaire, Secours Catholique, etc.)
- Des dons à des associations d'aide aux migrants, aux personnes isolées, de l'aide humanitaire
- Des dons à des associations culturelles
- Des dons aux clients des magasins (zones de gratuité)
- Etc.





zoom sur

UNE ACTION MENÉE PAR AIMA

BÉARN ET PAYS BASQUE



les Coins du Trocoeur d'AIMA dans le Béarn et le Pays Basque :

Depuis 2009, AIMA (Allons Imaginer un Monde d'Amitiés) a mis en place trois bourses d'échanges « Le Coin du Trocoeur », en milieu rural.

Le principe est simple : les personnes apportent les vêtements, chaussures et puériculture dont elles veulent se séparer. Les accueillants comptent les apports en points et les inscrivent sur une carte personnelle. Les personnes adhèrent à 5 € par an et peuvent apporter un sac à troquer, par visite, de choses propres, lavées et repassées et ce sont elles qui rangent en rayon. Elles peuvent prendre en rayon tout ce qui les intéresse. Les apports ont la même valeur que les retraits et les échanges sont notés sur les cartes personnelles. L'intérêt

de ce lieu de solidarité est qu'à part la cotisation, il n'y a pas d'échange d'argent dans la zone de troc et quand on apporte une poche de vêtements de son enfant qui a 6 ans, on repart avec une poche de vêtements de 8 ans. Les adhérents utilisateurs sont bénévoles le temps de leur présence et ce sont eux qui rangent leurs apports en rayon, selon les espaces dédiés (bébés, enfants, filles, garçons, femmes, hommes, sports, mariages, événementiels, linges de maison).

Les personnes qui n'apportent rien, peuvent toutefois venir acheter : 1 point = 1 euro. Par exemple, les vêtements bébés sont à un point, les tee shirts, un point, les pantalons, jupes, pulls à 3 points, les manteaux à 5 points...

Chaque année, sur un bassin de vie de 10 000

à 20 000 habitants, autour d'un bourg rural, nous avons constaté l'adhésion de 700 à 800 familles, avec un passage régulier d'environ 150 personnes par semaine, avec une ouverture de 18 heures par semaine. En moyenne, 50 000 vêtements, chaussures, puériculture, livres... sont échangés par an et répondent à des préoccupations sociales et environnementales.

Sur une boutique de 500 m², dont 350 m² de troc et 150 m² d'espace de vente à petit prix, le produit annuel se situe entre 50 000 et 60 000 €. En effet, dans les Coins du Trocoeur, il y a une partie boutique à petit prix avec des vêtements très qualitatifs, ou bien, lorsque les bénévoles pour le troc ne sont pas présentes (3 après-midi par semaine), la boutique de troc devient boutique solidaire à petits prix.

Les Ressourceries et Recycleries sont des lieux d'accueil et d'animation sociale, en particulier pour les jeunes

Des dispositifs ou agréments existent aujourd'hui pour permettre aux Ressourceries et Recycleries de structurer cette mission d'animation sociale.

À noter leur rôle particulier dans l'accueil de publics jeunes :

- 45 % accueillent des personnes en Travail d'Intérêt Général (TIG) qui sont majoritairement des jeunes
- 13 % ont l'agrément Jeunesse et Education Populaire
- 6 % disposent de l'agrément Jeunesse et Sport

Elles interviennent également auprès de ce public via d'autres dispositifs :

- Point info emploi jeune
- Accueil de jeunes de la Mission locale
- Agrément Service Civique
- Accueil de jeunes du SNU (Service National Universel)
- Habilitation pour recevoir des mineurs en réparation pénale
- Prestation de service jeunesse par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

Pour une minorité d'entre elles :

- 6 % portent un Espace de Vie Sociale (EVS) (mais de nombreuses Ressourceries ont pour projet de devenir EVS)
- 1 % anime un centre social

Les Ressourceries et Recycleries peuvent aussi intervenir auprès d'autres publics via l'accueil de personnes en PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel).

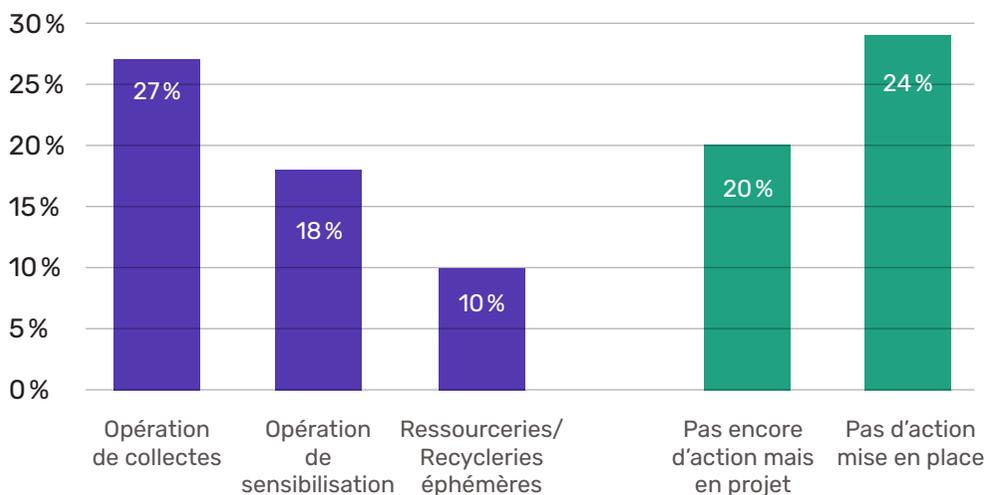
Plus de 6 000 personnes ont été accueillies en 2022 via un Espace de Vie Sociale, des clubs de prévention, la protection judiciaire de la jeunesse, les TIG.

Les Ressourceries et Recycleries déclarent avoir des liens (formels et informels) avec plus de 2 200 partenaires associatifs sur les territoires.

Les Ressourceries et Recycleries créatrices de lien dans l'habitat social

On observe depuis plusieurs années un développement conséquent des liens et des partenariats entre Ressourceries/Recycleries et bailleurs sociaux. Gestion des déchets encombrants, animations, Ressourceries éphémères sont autant d'actions qui utilisent le réemploi solidaire comme levier de sensibilisation et de création de lien social entre les habitants.

Actions portées par les Ressourceries/Recycleries auprès des bailleurs sociaux



42 661 personnes ont été touchées en 2022 par des actions menées par les Ressourceries/Recycleries auprès des bailleurs sociaux.

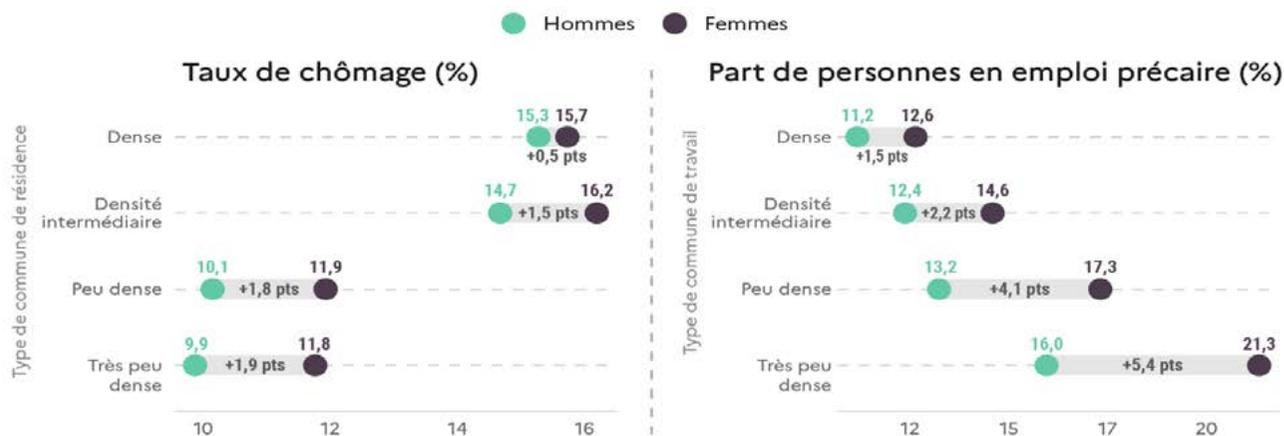


NOTRE IMPACT SUR LA REVITALISATION DES TERRITOIRES

Les Ressourceseries et Recycleries participent à la redynamisation des territoires ruraux

Comme ont pu le mettre en exergue le rapport de la Cour des Comptes de mars 2019 et [le rapport de l'Assemblée Nationale d'octobre 2019](#), les territoires ruraux souffrent d'un fort déclin économique, d'une faible attractivité, d'une proportion élevée et croissante de personnes âgées et d'une faible densité de population. Cela entraîne un **désintérêt du secteur marchand** (services à la personne, commerces, téléphonie...) faute de rentabilité potentielle, avec comme conséquences, **désertification, dévitalisation des centres-bourgs, disparition des services essentiels, isolement des populations les plus fragiles**. L'attractivité du territoire, sa capacité à garder ses jeunes et à attirer de nouvelles populations, porteurs de projet, familles, sont une condition d'un développement durable du territoire. De plus, les territoires ruraux concentrent les taux les plus élevés d'emplois précaires et donc de pouvoirs d'achat limités, en particulier pour les femmes.

Dans les communes rurales, le risque du chômage et de la précarité est maximisé pour les femmes



POUR MIEUX COMPRENDRE

Les **emplois précaires** correspondent ici aux emplois salariés au lieu de travail en CDD, contrats d'intérim, emplois jeunes et emplois aidés, hors stages rémunérés et contrat d'apprentissage. Pour prendre en compte la répartition de la population de manière fine, la **grille communale de densité** (Insee 2019) s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Cette grille permet de distinguer des **communes urbaines** (denses et de densité intermédiaire) et des **communes rurales** (peu denses et très peu denses). La grille communale de densité permet une approche **morphologique** des territoires.

Sources : Insee, RP 2016, Grille communale de densité 2019 - Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 01/2021

C'est pourquoi **les Ressourceries sont un vecteur particulièrement fort en zone rurale de redynamisation du territoire.**

Selon des études menées en 2019 par ESS France, l'AVISE (Agence d'ingénierie pour entreprendre autrement) et le RTES (Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire) sur l'ESS dans les territoires ruraux, **les acteurs de l'ESS représentent 17,7% de l'emploi privé en 2015** et le champ associatif en constitue le principal moteur¹. Elles permettent la création d'emplois pérennes et non délocalisables ainsi que l'insertion de personnes éloignées de l'emploi, l'accès à des biens ménagers à des prix accessibles à tous ou même gratuits. Leurs activités permettent aussi de rendre attractif un territoire ayant perdu la plupart de ces commerces, notamment en rendant désirable auprès des jeunes citoyens le fait de vivre en territoire rural, par exemple en les accompagnant dans un service civique (171 jeunes en service civique aujourd'hui dans les Ressourceries et Recycleries).

Les Ressourceries et Recycleries adhérentes du RNRR couvrent un territoire correspondant à 35 millions d'habitants, soit 52% de la population française contre 46% en 2020 (8 990 communes couvertes,

soit 26% des communes, contre 23% en 2020).

Les modèles des Ressourceries et Recycleries s'adaptent aussi bien à des milieux urbains très denses qu'à des territoires ruraux avec un habitat très dispersé ; on observe néanmoins une présence importante en milieu rural puisque 60% des territoires couverts sont « mixte à dominante rurale », « rural avec ville centre » ou « rural dispersé ».

Comme décrit plus haut, dans les équipes salariées, la part des 25-49 ans est majoritaire (63%). Les femmes représentent 59% des salariés permanents et 49% des salariés en insertion.

Aider à la multiplication des Ressourceries et Recycleries dans les territoires ruraux est donc un enjeu clé de la transition écologique et sociale, parce que cette transition passe par la revitalisation de ces territoires via des projets fondamentalement humains et engagés dans une dynamique de sobriété.



¹ <https://www.avise.org/ressources/less-dans-les-territoires-ruraux-etude-tressons>

Les Ressourceries et Recycleries : des tiers lieux au service des habitants

Les Ressourceries et Recycleries, pour une majorité d'entre elles, cochent toutes les cases et sont de plus en plus nombreuses à vouloir s'engager dans cette dynamique (Le Réseau National des Ressourceries et Recycleries est membre du Conseil d'Administration de l'Association Nationale des Tiers Lieux).

Au-delà de leur cœur de métier (le réemploi solidaire), les Ressourceries et Recycleries développent de multiples activités qui répondent aux besoins des territoires, s'inscrivent dans des expérimentations et permettent de diversifier leur modèle économique :

- FabLab : partage libre d'espaces, de machines, de compétences et de savoirs.
- Imprimante 3D : fabrication de prototypes, de maquettes ou de pièces de réparation
- Café associatif
- Repair Café

Pour mémoire, les 5 éléments qui font Tiers-Lieux

1. L'entrepreneuriat ancré dans le territoire

S'y créent des activités à impacts économiques, sociaux et environnementaux positifs à partir des besoins et ressources du territoire

2. L'expérimentation et la création

S'y inventent des modèles économiques hybrides, visant l'autonomie financière par des revenus divers (services, formation, loyers, restauration, fabrication...)

3. Hybridation d'activités et de revenus

Lieux du faire, souples, évolutifs et adaptables, s'y permet l'émergence de projets "hors cadre"

4. Vie, convivialité et mixité

Y priment les rencontres informelles, l'accueil et la convivialité, les interactions sociales imprévues font la valeur du lieu

5. La libre contribution et l'évolutivité

Les usagers sont impliqués dans le projet, ils le construisent et le font évoluer au fil du temps

zoom sur SACHA, INVESTI DANS LA RESSOURCERIE SIEL

CUSSET, 03, AUVERGNE RHÔNE ALPES

RecycleRie
ASSOCIATION SIEL

Sacha, la passion de la réparation

Sacha était comptable en Ukraine, il a toujours été passionné de réparations, comprendre d'où vient une panne et trouver comment réparer les appareils, c'est son passe-temps.

En France, il a souhaité mettre ses compétences au service de la Recyclerie, appareils informatiques, petits électroménagers,



hifi, il teste, analyse et répare tout ce qui lui passe entre les mains. Au fil du temps, il apprend le français et développe ses compétences. Il est une personne ressource dans le cadre de la création de notre nouvel atelier de réparation DEEE à Varennes-sur-Allier, dans le cadre duquel il va pouvoir transmettre ses connaissances et de son savoir à d'autres personnes. »

Les Ressourceries et Recycleries peuvent intervenir également sur d'autres champs d'activité, via des chantiers d'insertion ou encore dans le cadre d'actions menées par les salariés et bénévoles et intégrées pleinement au projet associatif.

Voici une liste non exhaustive de l'étendue des domaines d'intervention des structures :

1. Services aux particuliers :

- Une blanchisserie
- La couture
- Une épicerie zéro déchet
- Le second œuvre du bâtiment
- Un atelier vélo

2. Espaces de solidarité :

- Le déménagement solidaire
- Le vestiaire solidaire
- De l'aide alimentaire
- Des actions de solidarité internationale

3. Espaces verts/déchets verts :

- La gestion de composteurs
- Le maraîchage
- L'entretien d'espaces verts



zoom sur

VINCENT, INVESTI DANS LA RESSOURCERIE DU PAYS D'ISSOIRE

ISSOIRE, 63, AUVERGNE RHÔNE ALPES

Vincent vient de terminer deux ans de mécénat de compétences à la Ressourcerie du Pays d'Issoire. Il était salarié à la Banque de France, qui lui a proposé l'opportunité d'être mis à disposition d'une association pour sa fin de carrière.

Son choix s'est porté sur la Ressourcerie pour son engagement social et humain: «il y a ici un partage qui n'existe pas en entreprise, où il y a moins de place pour la personne derrière le salarié. La hiérarchie est aussi différente d'une entreprise, il y a beaucoup d'autonomie qui engendre un bon fonctionnement, avec un vrai brassage social et générationnel».

À la Ressourcerie, Vincent était valoriste meubles, pour partager ses compétences en ébénisterie. Son goût pour



le relationnel et sa connaissance du territoire l'ont amené à effectuer des visites à domicile pour préparer les collectes. C'est la première fois de sa carrière qu'il était en lien avec des publics très différents, et ce

rapport sensible avec ces personnes, parfois modestes, l'a profondément marqué: «Je tire des leçons de mon passage ici. Cela m'a appris à développer mon ouverture d'esprit, à être très à l'écoute; il faut faire preuve de beaucoup d'empathie, de pédagogie, de bienveillance. C'est une vraie chance d'avoir terminé ma carrière ici. Je me sens reboosté en fin de carrière, je pars plus serein, plus ouvert d'esprit, grâce à cette activité complètement différente de ce que j'avais connu.»

Vincent est parti à la retraite fin décembre 2023, mais il souhaite revenir régulièrement avec une nouvelle casquette, celle de bénévole, pour continuer à transmettre ses connaissances à d'autres et se rendre utile pour la réduction des déchets.

L'impact économique des Ressourceries et Recycleries

La fonction de redistribution et de vente des objets constitue la finalité du cycle de l'objet dans les Ressourceries et Recycleries. L'objet ne connaît une seconde vie qu'à partir du moment où il est de nouveau utilisé par la personne qui l'a acheté ou qui l'a reçu sous forme de don (ou par la structure qui l'utilise en interne).

Les Ressourceries et Recycleries proposent ainsi différents canaux de vente :

- Vente en magasin : les structures du RNRR comptent **378 magasins** (1,76 en moyenne par structure)
- Vente en ligne (via des plateformes en ligne par exemple, de type Label Emmaüs¹)
- Vente en dehors de la structure (Ressourcerie éphémère, vente dans un magasin partenaire, etc.)

La surface moyenne d'un magasin est de **281 m²**, contre 344 en 2021 : le nombre de surfaces petites et moyennes étant en augmentation (opportunités de boutiques éphémères, contraintes d'accès au foncier...)

Chaque magasin comptabilise 1766 heures

d'ouverture par an en moyenne (34 heures par semaine). La moitié des structures sont cependant ouvertes moins de 1250 h par an (24h par semaine).

4 313 514 passages en caisse ont été comptabilisés en 2022 dans l'ensemble des structures, soit **11 271** passages en caisse par magasin.

Le taux de transformation (part des personnes entrant dans le magasin qui ont finalement acheté quelque chose) est en moyenne de 69 %, ce qui est considérable ! Par exemple, il est de 8 à 10 % dans un magasin traditionnel, de 1 à 3 % sur un site de commerce en ligne.

Les ventes réemploi des Ressourceries et Recycleries représentent plus de **57 millions d'€**, soit une moyenne de **267 797 €** par structure et **152 319 € par magasin**.

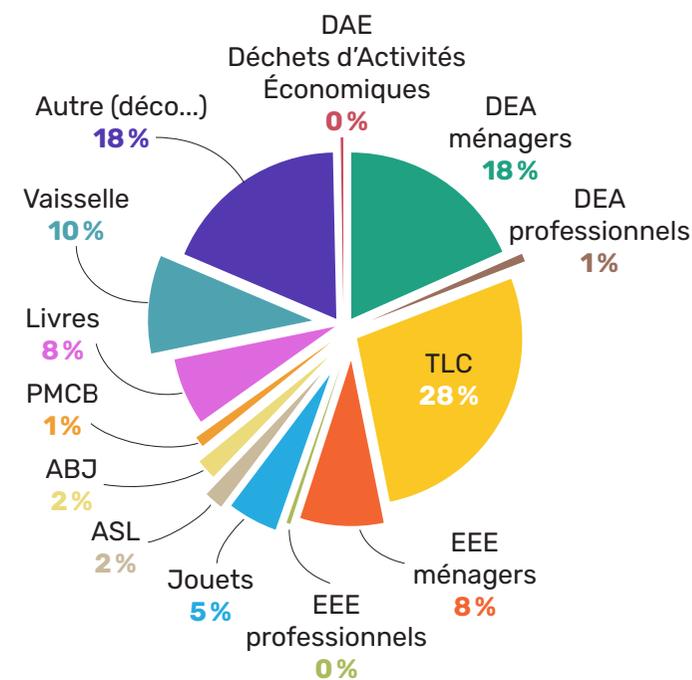
Le chiffre d'affaires magasin médian par structure est de 152 018€.

Le panier moyen est de **13,35 €** (en hausse, il était de 12,10 € en 2021).

Le chiffre d'affaires moyen par m² de magasin peut aussi être calculé. La moyenne (en écartant 10 % des valeurs extrêmes pour avoir une donnée plus

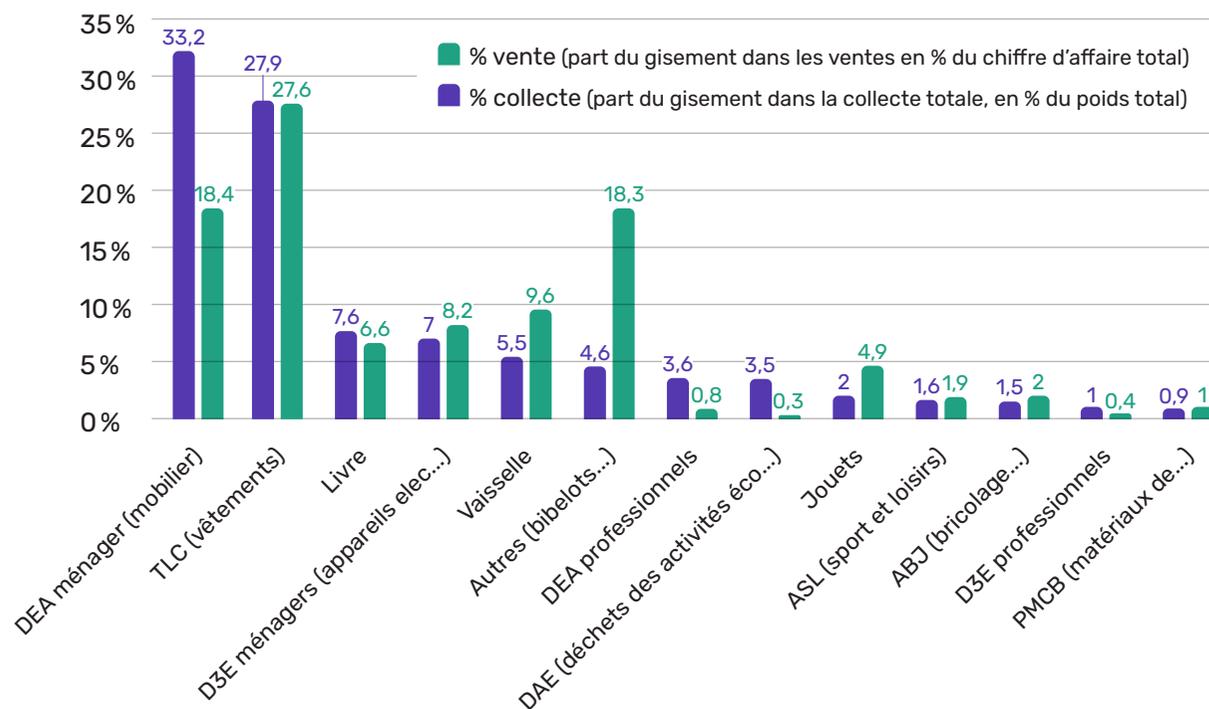
réaliste) est alors de **471 €/m²** (les données variant entre 15 et 2 000 €/m², entre des structures en démarrage d'activité avec une grande surface de vente et encore peu de chiffre d'affaires et des structures en milieu urbain avec des surfaces de vente réduites mais une clientèle très nombreuse).

Répartition des ventes par catégories



¹ <https://www.label-emmaus.co/fr/>

Répartition des ventes et des tonnages collectés par catégorie



Le graphique précédent regroupe à la fois la répartition des ventes par catégorie et la répartition des tonnages collectés. Ex. Le mobilier ménager représente 33,2% des tonnages collectés mais seulement 18,4% des ventes. Les proportions sont relativement cohérentes entre ventes et tonnages. Les écarts significatifs existent pour:

- Le mobilier: le chiffre d'affaires à la tonne réemployée est relativement faible par rapport aux autres catégories (voir ci-dessous)
- La catégorie « autres déchets/décoration »: certaines n'ont pas défini les mêmes catégories de vente que celles de l'observatoire, la catégorie « autres » peut donc se retrouver surévaluée



6. Au-delà des tonnages: la diversité des impacts des Ressourceries et Recycleries

Pour les catégories principales, il est donc possible de connaître le chiffre d'affaires par tonne réemployée :

CATÉGORIE	CHIFFRE D'AFFAIRES VENTE PAR TONNE RÉEMPLOYÉE		
	2021	2022	évolution
Mobilier ménager	916 €	1177 €	+ 28,4 %
Mobilier professionnel	667 €	239 €	- 64,1 %
Textiles	3 300 €	3 231 €	- 2,1 %
Electroménager	2 247 €	2 948 €	+ 31,2 %
Jouets	3 037 €	4 060 €	+ 33,7 %
Articles de Sport et de Loisirs	1 988 €	1 818 €	- 8,6 %
Articles de Bricolage et de Jardin	956 €	2 081 €	+ 117,7 %
Matériaux	659 €	1 816 €	+ 175,5 %
Autres catégories (vaisselle, bibelots, livres, déco)	2 005 €	3 677 €	+ 83,4 %
dont livres		1 551 €	
dont vaisselle		3 380 €	
dont Autres (bibelots, déco)		7 954 €	
Global	1 882 €	2 243 €	+ 19,2 %



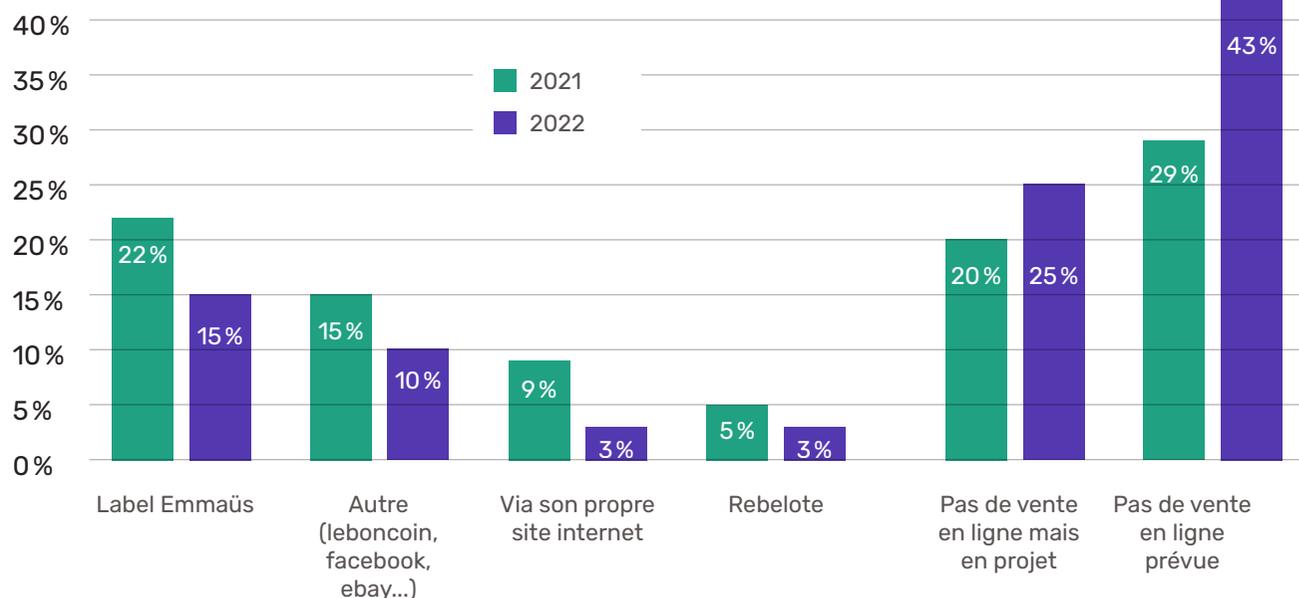
La vente en ligne

La vente en ligne dans les Ressourceries et Recycleries a connu un pic pendant les différentes périodes de confinement en 2020 et 2021 avec la mise en place de zones de « click and collect ».

Label Emmaüs est adhérent partenaire du RNRR et une convention nationale a été signée entre les 2 structures. Ce choix tient au fait que Label Emmaüs est aujourd'hui la seule plateforme de vente en ligne ayant pour objectif central d'être au service des acteurs de l'ESS du réemploi. Il s'agit d'**une plateforme non lucrative, pleinement engagée dans la formation et l'insertion professionnelle**. Label Emmaüs est éloignée du modèle des marketplaces lucratives bien moins vertueuses (qui, par exemple, se concentrent sur les flux à forte valeur marchande ou encouragent la surconsommation...)

Aujourd'hui, c'est encore une minorité des Ressourceries/Recycleries qui se positionne sur une activité de vente en ligne même si 1/4 des structures envisagent de la (re)mettre en place. C'est en effet une activité qui nécessite du temps pour qu'elle soit efficace : choix des objets à vendre, description et photographie des objets, création des annonces, interactions avec les acheteurs, conditionnement, envoi des colis.

Vente en ligne



Les structures utilisent également d'autres plateformes pour vendre certains objets :

- Facebook
- Leboncoin
- eBay
- Selency/Etsy
- Recyclivre

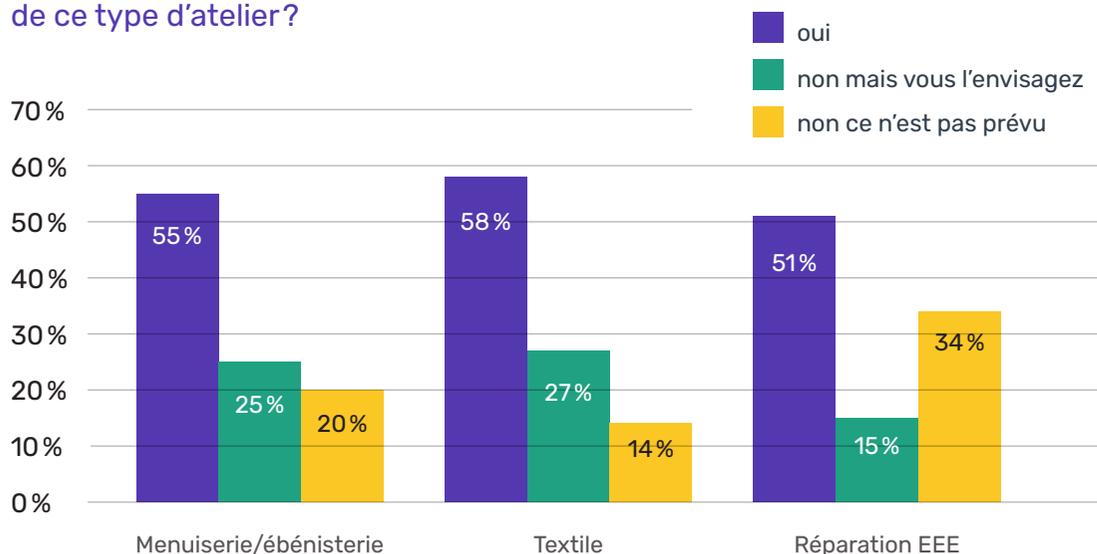
La vente en ligne représente 642 385 € de recettes commerciales pour l'ensemble des Ressourceries et Recycleries concernées (1,1% du total des ventes réemploi). Les ventes en ligne génèrent un revenu moyen de 13 965 € aux Ressourceries/Recycleries concernées.

Les Ressourceries et Recycleries créent des emplois non délocalisables et développent les métiers de la réparation

Les Ressourceries et Recycleries comptent 7180 salariés représentant 4698 ETP: autant d'emplois de proximité non délocalisables qui rendent service aux territoires.

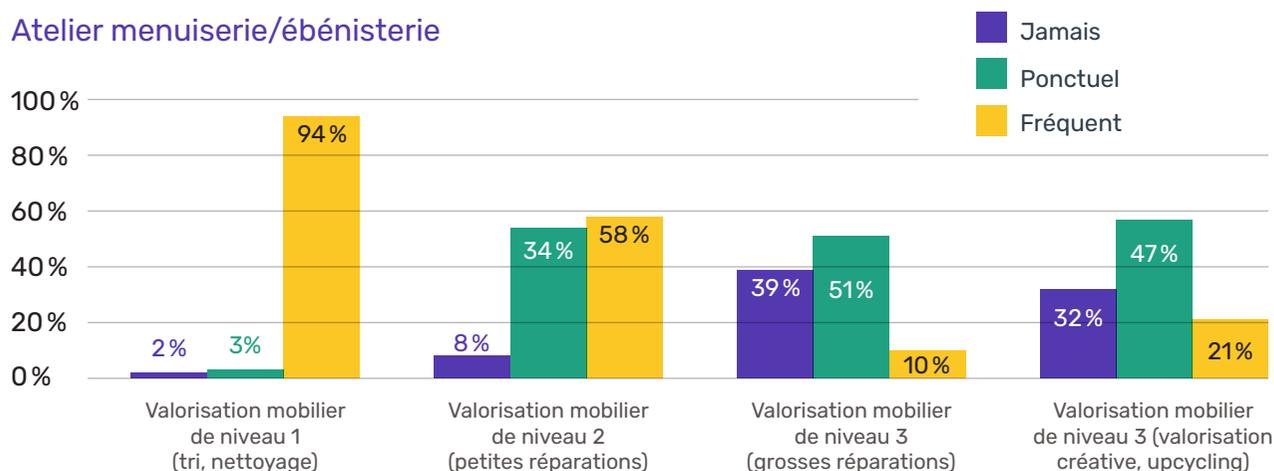
De plus, environ 1 Ressourcerie/Recyclerie sur 2 développe a minima un atelier de valorisation de menuiserie/ébénisterie, textile, réparation électro. Plus de 30% des structures envisagent de développer un atelier électro; la demande est forte de la part des usagers/clients pour bénéficier d'appareils électriques et électroniques à coût moindre. La mise en œuvre du fonds réemploi sur cette filière pourrait faciliter la mise en place progressive de nouveaux ateliers et la consolidation d'ateliers existants.

Votre structure dispose-t-elle de ce type d'atelier?



Les 3 graphiques suivants montrent la fréquence de valorisation des structures selon les ateliers et le niveau de valorisation.

Atelier menuiserie/ébénisterie



Pour accroître la valorisation des DEA ménagers, les Ressourceries et Recycleries estiment avoir besoin :

- **D'espace.** C'est la réponse largement majoritaire. Les structures ont besoin d'espace pour le stockage, pour la vente mais également pour les ateliers.
- **De ressources humaines,** à la fois de personnes salariées mais également de bénévoles. Certaines structures essaient aussi de sécuriser les compétences internes pour éviter que l'activité s'arrête quand la seule personne compétente quitte la structure.
- **De la formation.** Il est important que les personnes se forment aux métiers

de la menuiserie, de l'ébénisterie pour développer des niveaux de valorisation plus importants et pour faire en sorte que plusieurs personnes puissent développer ces compétences et ainsi ne pas reposer sur une seule personne.

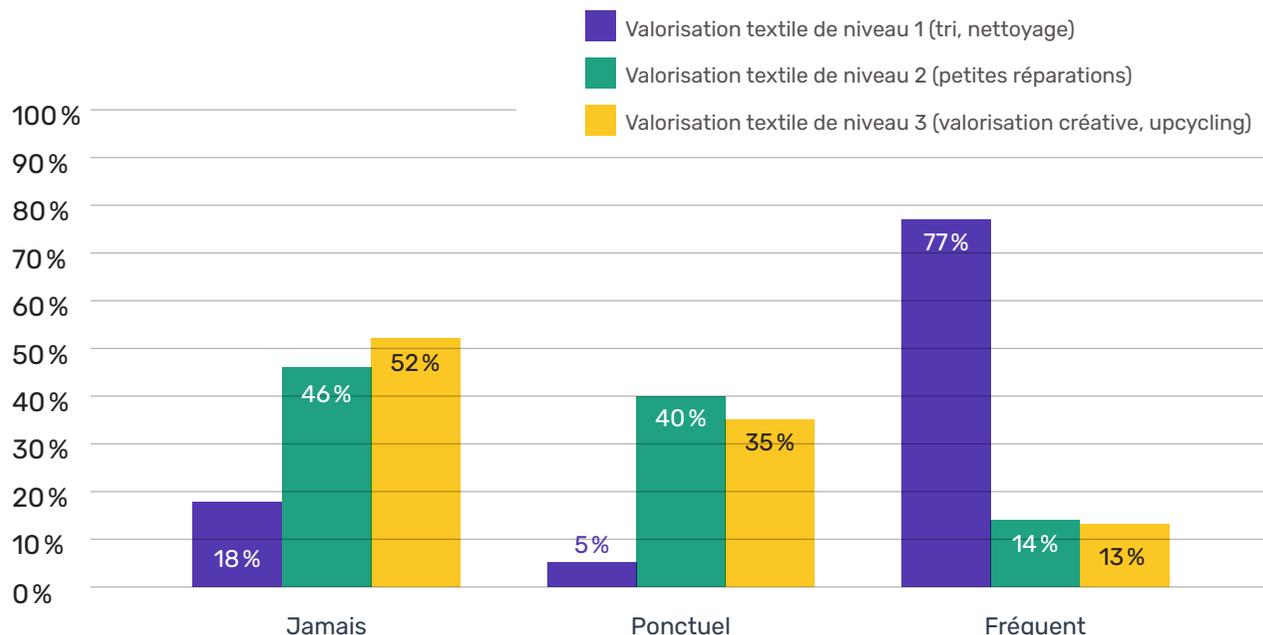
- **De moyens matériels.** Les structures évoquent la nécessité de disposer de moyens financiers pour acquérir de l'outillage professionnel ; certaines proposent également l'aérogommage¹ comme solution pour une valorisation plus aboutie du mobilier.

¹ Principe de décapage des meubles avec de l'air comprimé et un abrasif. Les structures de réemploi peuvent alors proposer à la vente des meubles prêts à relooker.

Pour ce qui est des DEA professionnels, les Ressourceries et Recycleries souhaiteraient (par ordre décroissant de récurrence) :

- Une meilleure **communication/sensibilisation** vis-à-vis des professionnels sur les services proposés par les Ressourceries/Recycleries (collecte de DEA pros auprès des entreprises, vente de mobilier professionnel).
- La nécessité (exprimée par certains adhérents) de capter un **gisement plus quantitatif et plus qualitatif.**
- Une **mise en relation** plus importante à mener par l'éco-organisme Valdélia entre les structures de réemploi et les professionnels.
- Une **mise en réseau** entre structures de réemploi d'un même territoire (les opérations de collecte des DEA pros nécessitent parfois de capter des gisements conséquents sur une durée courte, d'où l'importance de développer ces opérations à plusieurs).
- Un soutien pour la réponse à des **marchés publics.**

Atelier textile/mercerie



A la différence de la valorisation des DEA, sur les TLC, les Ressourceries / Recycleries se positionnent en très grande majorité sur une valorisation textile de niveau 1. La réparation d'un vêtement n'est que très peu rentable, sauf sur des vêtements de marque. Ainsi, le vêtement en bon état peut être réemployé, le vêtement un peu sale ou qui nécessite une reprise est très rarement remis en état pour être réemployé, il est la plupart du temps envoyé dans la filière TLC (au mieux pour être recyclé). Aussi, si l'on veut accroître les taux de réemploi, il est

absolument nécessaire que le coût financier des ressources humaines sur la valorisation des textiles soit pris en compte.

Sur la manière d'accroître le flux de TLC valorisés, les structures ont relevé, comme pour la valorisation des DEA ménagers, la nécessité de disposer d'espace supplémentaire, de ressources humaines dédiées et de moyens matériels suffisants.

Elles ont également noté différents enjeux :

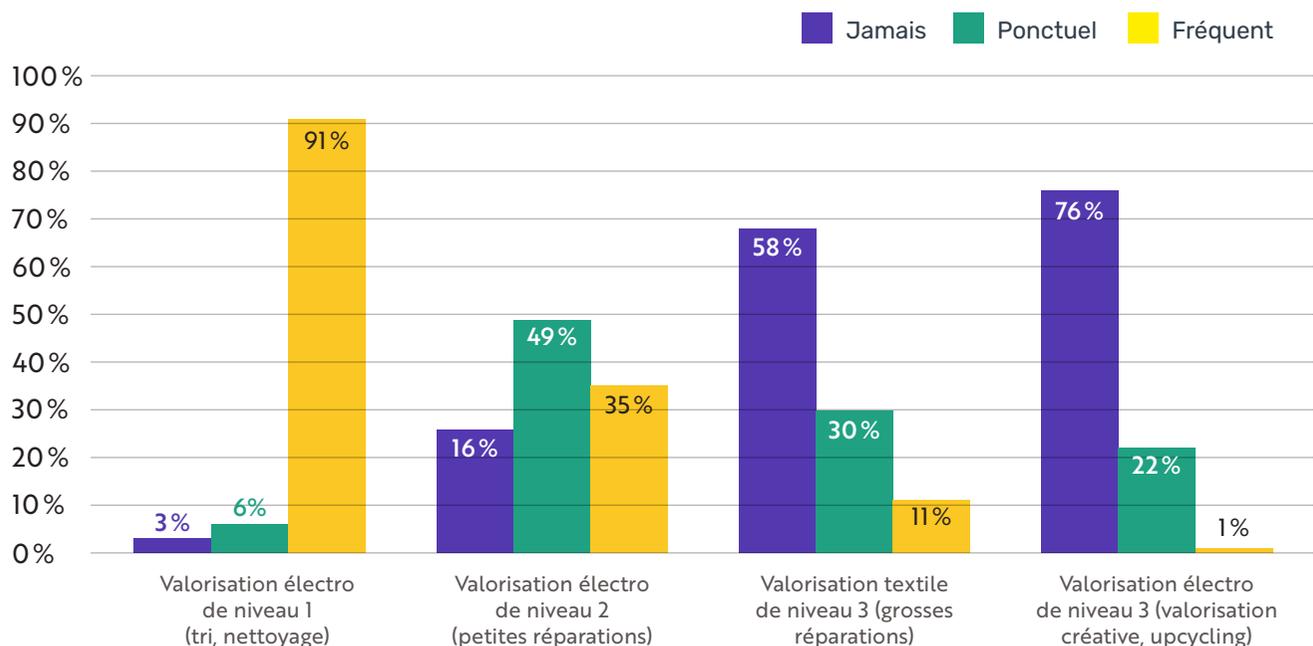
- L'importance de bénéficier de **meilleurs**

partenariats avec les repreneurs textiles (fluidité technique, rémunération systématique).

- Le fait de disposer de **dons toujours aussi qualitatifs**.
- La nécessité pour les Ressourceries et Recycleries de bénéficier de **soutiens financiers sur le réemploi** de TLC, en lien avec la filière à REP et en particulier avec l'éco-organisme Refashion.

En effet, jusqu'à présent, les financements de la filière TLC n'étaient attribués qu'aux plateformes de traitement ; les Ressourceries et Recycleries ne touchaient aucun soutien financier pour le travail effectué. Depuis 2023, la mise en place d'un fonds dédié au financement du réemploi et de la réutilisation des TLC, prévue dans le cadre de la loi AGEC, vise à permettre un meilleur ajustement de l'attribution des financements sur cette filière.

Atelier réparation EEE

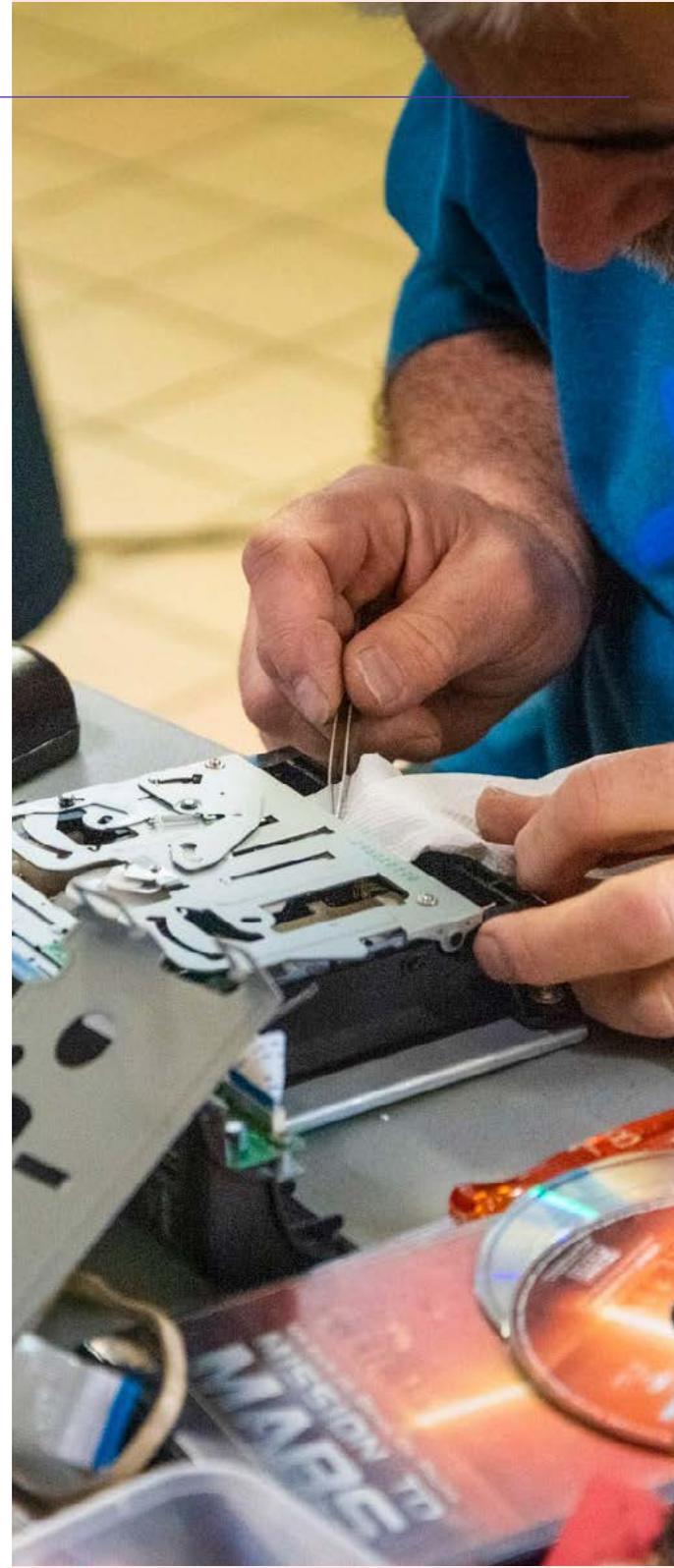


De la même manière que pour les DEA et les TLC, la capacité de développement de la filière de réemploi des D3E dans les Ressourceries et Recycleries dépend de l'espace dédié (pour l'atelier, le stockage, la vente), des moyens matériels (outillage) et du personnel dédié (nécessité d'avoir des salariés formés, importance de stabiliser ces compétences en interne).

Un besoin important en formation se fait ressentir, sur l'habilitation électrique, la

réglementation ou encore de manière très spécifique sur la réparation de cartes électroniques par exemple. Certaines structures réfléchissent également à la mutualisation d'ateliers entre plusieurs acteurs.

Pour ce qui est des D3E professionnels, les Ressourceries et Recycleries traitent peu ce gisement, seuls 12% des structures adhérentes déclarent en collecter (contre 8% en 2021).



Pour les autres gisements (hors filières à REP - Responsabilité Elargie des Producteurs), si l'objectif est d'accroître la valorisation des flux, les Ressourceries et Recycleries nécessitent davantage de surfaces d'exploitation, la mobilisation de ressources humaines supplémentaires ainsi que des moyens matériels complémentaires. Au-delà de l'expression de ces besoins qu'on retrouve sur les autres gisements, les structures identifient d'autres leviers de développement :

- Pour les **jouets** : la mise en place de partenariats avec des structures spécialisées (ex. établissements scolaires pour la récupération et/ou la revente, plateforme de vente en ligne, etc.)
- Pour les **ASL** (Articles de Sport et de Loisirs) : le développement de partenariats à la fois pour collecter des gisements qualitatifs (en lien avec les magasins et les clubs sportifs) mais aussi avec les structures de réemploi spécialisées (Recycleries sportives), une filière à REP qui développe des moyens financiers à la hauteur des ambitions en termes de réemploi avec une communication grand public pour sensibiliser au réemploi des ASL.
- Pour les **ABJ** (Articles de Bricolage et de

Jardin) : des partenariats avec les grandes enseignes pour la récupération d'invendus¹.

- Pour les **PMCB** (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) : la mise en place de matériaux est de plus en plus fréquente au sein des Ressourceries et Recycleries, l'enjeu est de développer des plateformes de réemploi, avec peut-être la mutualisation de moyens humains et techniques entre plusieurs structures.
- Pour les **autres flux** : le développement de filières de recyclage pour la vaisselle, les plastiques (séparation des différents plastiques pour recyclage effectif, voire la création de filières pour utilisation dans des processus de production avec des imprimantes 3D).

Avec le développement récent de la pratique du vélo, les Ressourceries et Recycleries sont également de plus en plus positionnées sur la réparation de vélos ; **52% des structures ont aujourd'hui mis en place un atelier cycles.**

¹ Le RNRR n'encourage pas ses adhérents sur la récupération d'invendus auprès des grandes enseignes. Le sujet de la défiscalisation des invendus est traversé par une question éthique : est-ce que l'argent public (le manque à gagner fiscal) doit pallier les défaillances du marché qui surproduit ? Et de ce fait, indirectement, rémunérer les acteurs privés pour qu'ils ne mettent pas leurs biens à la poubelle ?

Les Ressourceries et Recycleries sont aussi des lieux d'innovation et d'expérimentation de nouvelles pratiques, elles développent aussi des formes de valorisation plus spécifiques :

- Upcycling : le fait de réemployer « par le haut » en donnant une valeur supérieure à l'objet ou la matière par une valorisation créative
- Maroquinerie : conception de sacs, de portefeuilles, etc. à partir par exemple de bâches en plastique
- Spécialisation de l'atelier électro avec de la réparation informatique
- Tapisserie
- Soudure
- Aérogommage (décapage de meubles prêts à relooker)

Parmi les structures, 42 % ont ainsi un projet de développement d'une nouvelle activité de valorisation. Les plus fréquemment cités :

1. Electroménager
2. Cycles
3. Upcycling
4. Aérogommage

LES RESSOURCERIES ET RECYCLERIES PARTICIPENT À CRÉER LES NOUVEAUX EMPLOIS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les Ressourceries et Recycleries sont de véritables laboratoires de vie, de travail et d'expérimentation. Bien que le réemploi soit loin d'être une activité nouvelle, le contexte économique, social et environnemental actuel lui confère aujourd'hui une place de plus en plus importante.

La croissance du secteur du réemploi a entraîné une démarche de professionnalisation. Pour répondre aux enjeux et volumes attendus, le métier d'agent polyvalent de Ressourcerie/ Recyclerie a évolué et continue de progresser pour devenir une alternative crédible au recyclage ou autres filières de gestion des déchets. Il s'est :

- Professionnalisé en intégrant des procédures techniques propres au secteur des déchets, comme la traçabilité des déchets collectés et le lien avec les éco-organismes dans la valorisation des matières ;
- Diversifié en déployant une expertise technique globale sur la gestion de flux d'objets croissant tout en prenant en

compte des spécificités par type d'objets et de techniques de valorisation spécifiques ;

- Structuré sur 4 types d'activités (collecte, valorisation, redistribution et sensibilisation). Cela crée un métier hybride et nouveau qui intègre des compétences connues du secteur du déchet tout en s'inscrivant dans une démarche de solidarité.

L'évolution de la réglementation a également entraîné une évolution organisationnelle du métier. En particulier à partir de 2008 et la promulgation de la Directive Cadre Européenne, les partenariats entre les structures du réemploi et leurs collectivités locales se sont multipliés, notamment sur la fonction collecte. Que ce soit sous forme de conventions d'objectifs ou dans le cadre de marchés publics, les structures sont peu à peu devenues de véritables outils de prévention des déchets au service de leurs territoires. Elles ont ainsi diversifié leur fonction collecte notamment par la

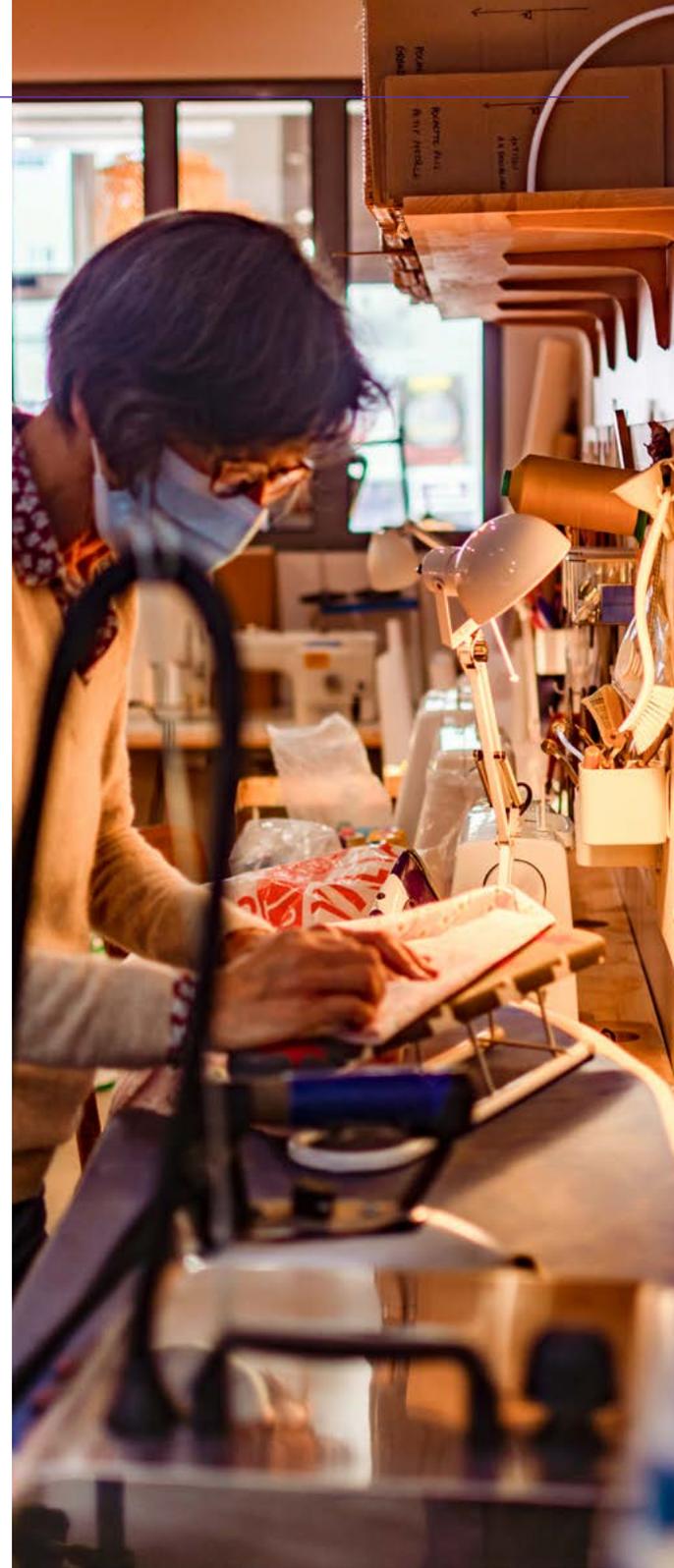


multiplication d'espaces réemploi sur les déchèteries, avec ou sans présence en continu de salariés sur site.

Ce contexte a impliqué le développement de nouvelles compétences professionnelles visant à identifier le potentiel de réemploi des produits en s'appuyant sur des connaissances fines des matériaux. Ces compétences sont indispensables pour atteindre les objectifs de réemploi et de réutilisation fixés au niveau national. Il en est de même pour la préparation au recyclage des produits non valorisables par réemploi. De nouvelles compétences sont ainsi nécessaires pour trier finement les matières en fonction de leur qualité, amenant à un meilleur taux de recyclage pour les recycleurs. L'évolution des filières REP (nouvelles filières, objectifs de réemploi) impacte nécessairement les structures de réemploi, leurs organisations, mais aussi les métiers liés au réemploi avec de nouveaux champs de compétences à assimiler.

Véritables laboratoires de vie, de travail et d'expérimentation, les Ressourceries et Recycleries ont développé tout un éventail de savoir-faire et de pratiques pour partie capitalisées aujourd'hui au sein du RNRR. C'est ainsi que son organisme de formation dispose de **29 formations sur l'ensemble des missions et fonctions des Ressourceries et Recycleries.**

Le RNRR prévoit par ailleurs un travail important de capitalisation sur chacune des filières traitées par les Ressourceries et les Recycleries ainsi que la création de plusieurs titres professionnels et certifications. **Ainsi, en décembre 2022, le métier émergent «Agent polyvalent des biens de consommation courante» a été certifié en tant que Titre Professionnel de niveau 3 par France Compétences.**



7 Des impacts qui ont besoin de soutien public : focus sur les modèles économiques des Ressourceries/Recycleries

COMPRÉHENSION DES DEUX MODÈLES ÉCONOMIQUES DOMINANTS : ACI ET EMPLOIS PÉRENNES

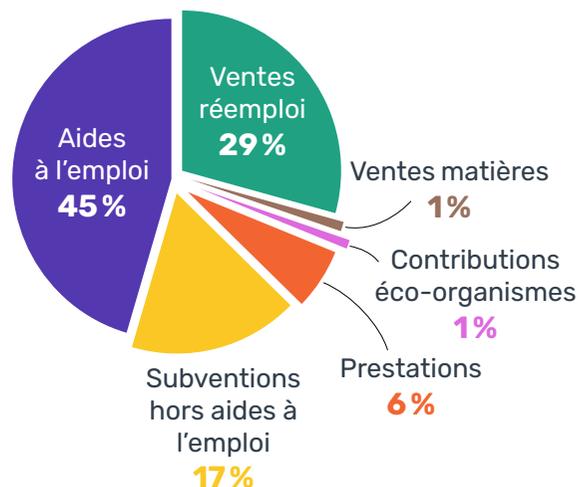
Il y a autant de formes socio-économiques que de Ressourceries / Recycleries, chacune portant son projet, avec son histoire, son territoire, ses avantages et ses difficultés et cette diversité fait la force du réseau.

Nous pouvons cependant faire une distinction de modèles économiques entre deux grandes familles de Ressourceries/ Recycleries : les structures en Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), financées

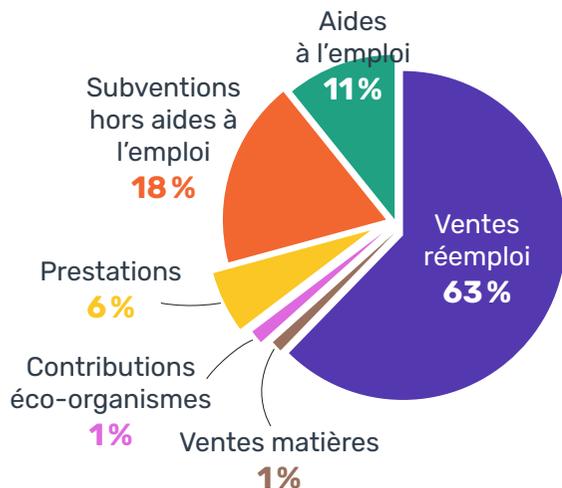
pour une grande partie par les services déconcentrés de l'État (Directions Régionales et Départementales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité) et les Conseils Départementaux, qui ont l'obligation de ne pas dépasser un taux d'autofinancement de 30% (sauf dérogation) et les structures dites "d'emplois pérennes" dont le modèle économique repose en majorité sur l'autofinancement.

En effet, le budget moyen d'une Ressourcerie/ Recyclerie en **SIAE est d'environ 800 000 € tandis que celui d'une structure à emplois pérennes est de l'ordre de 200 000 €**. Cela s'explique en grande partie par le nombre d'ETP moyen des structures : 7 salariés dans les structures « d'emplois pérennes » contre 53 salariés dans les Ateliers Chantiers d'Insertion. La répartition globale des financements est ainsi sensiblement différente en fonction du modèle. Les ressources financières des Ressourceries et Recycleries proviennent des catégories suivantes :

Répartition des ressources financières SIAE



Répartition des ressources financières Hors SIAE



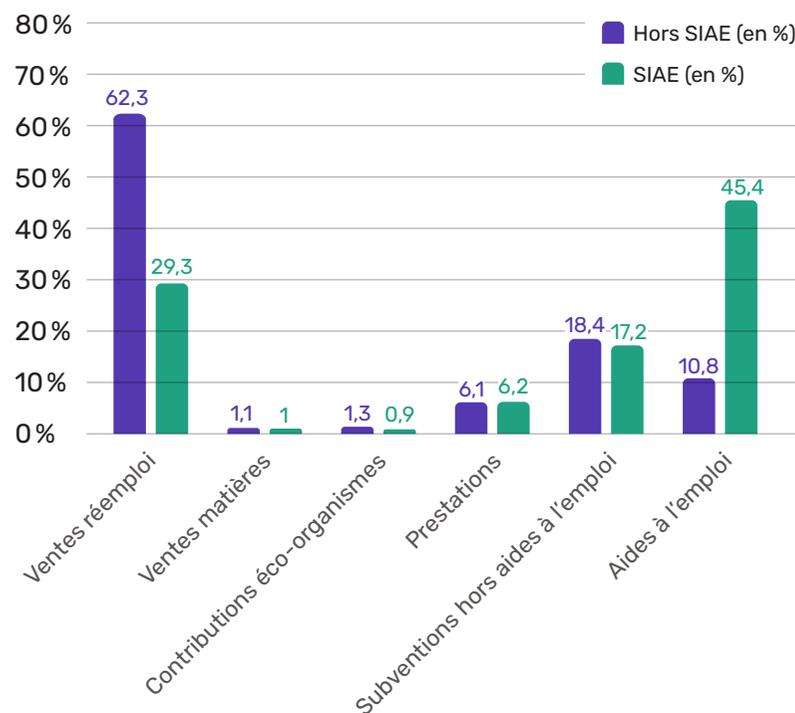
La différenciation se fait principalement sur la part des ventes réemploi (63% des ressources financières pour les structures d'emplois pérennes, 29% pour les SIAE) et celle des aides à l'emploi (11% des ressources financières pour les structures d'emplois pérennes, 45% pour les SIAE) dans leur modèle économique. Sur les autres catégories, les différences entre les deux modèles sont plus relatives.

Les ventes réemploi représentaient 51% des ressources des structures d'emplois pérennes il y a 10 ans, on note donc l'impact grandissant de cette catégorie de ressource dans le modèle économique de ces structures ; cela peut être mis en parallèle avec la baisse des financements publics: en 2012, les financements publics représentaient le tiers des ressources, contre 29% en 2022 soit une baisse de 4%.

Le même parallèle peut être fait pour les ACI: les ventes réemploi représentaient 17% des ressources en 2011 et 29% en 2022.

À noter que, malgré le développement des filières à REP, **la part des contributions des éco-organismes au modèle économique des Ressourceries et Recycleries reste extrêmement faible: environ 1% des ressources des structures.**

Répartition des ressources financières selon le statut



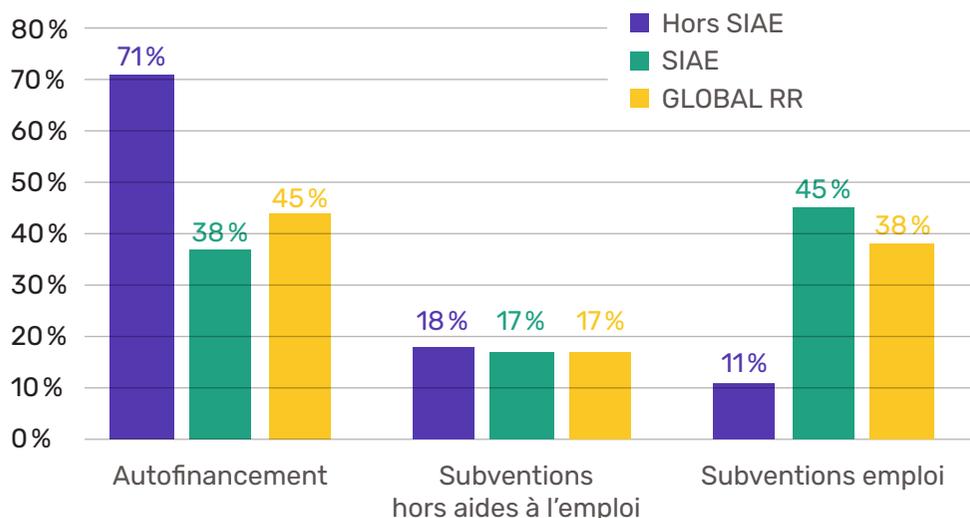
Nous proposons ici une approche du modèle économique en fonction de 3 types de ressources:

- L'autofinancement;
- Les partenariats avec les personnes publiques avec un focus sur les collectivités territoriales;
- Les fonds réemploi via les filières REP.

LES RESSOURCERIES/RECYCLERIES N'ONT PAS DE MODÈLE ÉCONOMIQUE AUTONOME

La part d'autofinancement correspond à la part des ressources marchandes (ventes réemploi, ventes matières, contributions éco-organismes, prestations, etc.) mobilisées pour financer les charges d'exploitation. Il est à préciser que pour les ACI, l'autofinancement est plafonné juridiquement à 30% (avec des dérogations pour être autorisé à le dépasser).

Part d'autofinancement selon le statut



Le graphique ci-contre met en évidence que :

- Les structures d'emplois pérennes ont un taux d'autofinancement de 71%
- Les structures SIAE ont un taux d'autofinancement de 38%

Il est intéressant de relever l'évolution de la capacité d'autofinancement des structures sur les 10 dernières années.

Ainsi, en 2012 :

- L'autofinancement des structures d'emplois pérennes était de 64% contre 71% aujourd'hui (+ 7 points en 10 ans)
- L'autofinancement des ACI était de 33% contre 37% aujourd'hui (+ 4 points en 10 ans)

Cette augmentation de la capacité d'autofinancement des structures s'explique notamment par la baisse des financements publics.

Cependant, même si la capacité d'autofinancement augmente et outre le fait que quelques rares Ressourceries/Recycleries ont la capacité d'être presque intégralement autofinancées (en structure d'emplois pérennes), le graphique ci-dessus amène au constat suivant: les recettes commerciales des Ressourceries/Recycleries ne peuvent pas couvrir l'ensemble des coûts nécessaires à leur fonctionnement.

Cela s'explique facilement. Les Ressourceries/Recycleries ne sont pas des brocanteurs. Elles ne

choisissent pas les biens en fonction de leur valeur. Elles ont pour objectif de valoriser tout ce qui est valorisable et le vendre au meilleur prix pour permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. C'est en effet toute la partie valorisation qui, économiquement, est indéniablement la fonction la plus déficitaire du modèle des Ressourceries/Recycleries. Le temps nécessaire à cette activité en comparaison du prix de vente des objets ne pourra jamais être viable économiquement. C'est toutefois parce que les Ressourceries acceptent tout type d'objet, les valorisent sans compter les heures et les vendent à des prix accessibles à tous que ces dernières remplissent une mission d'intérêt général et se différencient ainsi des acteurs du réemploi lucratif.



LES RESSOURCERIES/RECYCLERIES ET LES POUVOIRS PUBLICS : UN PARTENARIAT INDISPENSABLE

Presque toutes les Ressourceries/Recycleries ont un partenariat avec une personne publique. Qu'elles soient structure d'insertion ou d'emplois pérennes, ce partenariat prend des formes différentes, par le domaine majoritairement financé, le type de contrat choisi et le type de personne publique en question.

Ces partenariats, comme vu précédemment, sont indispensables au modèle économique des Ressourceries/Recycleries.



Partenariat entre la Métropole Aix Marseille et les Ressourceries du territoire pour la gestion d'espaces de réemploi dans les déchèteries

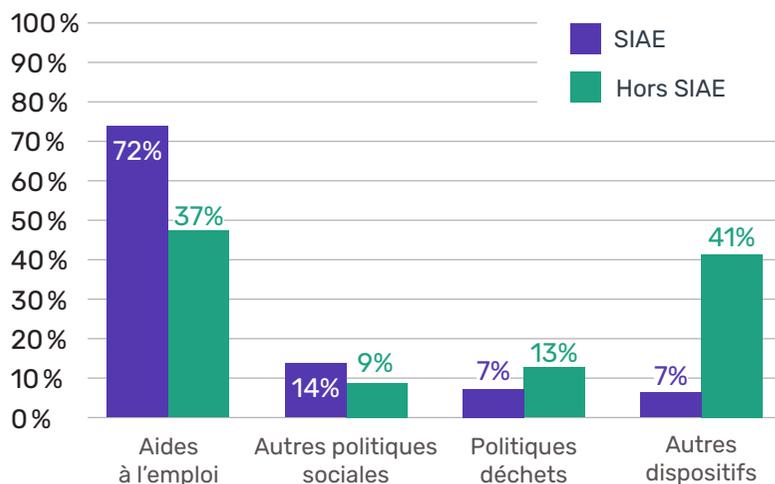
© ARR Paca

Les secteurs financés par les pouvoirs publics

Une première approche par domaine d'activité permet de mettre en valeur les apports associatifs les plus fréquemment financés par les pouvoirs publics.

Les pouvoirs publics comprennent ici: les services décentralisés de l'Etat et les agences de l'Etat finançant les structures ainsi que les collectivités territoriales.

Provenance des financements publics



Ce graphique permet de se rendre compte des différences de provenance des financements publics entre les 2 modèles majoritaires, SIAE et structures d'emplois pérennes.

Pour les structures d'emplois pérennes:

- Les financements issus des aides à l'emploi représentent 37% du total des subventions;
- Les financements issus des politiques déchets 13%;
- Les financements issus d'autres politiques sociales 9%;
- Les financements issus d'autres dispositifs représentent 41%.

Pour les SIAE:

- Les financements issus de l'IAE (Insertion par l'Activité Économique) représentent 72%;
- Les financements issus des politiques déchets seulement 7%;
- Les financements issus d'autres politiques sociales 14%;
- Les financements issus d'autres dispositifs représentent 41%.

La catégorie « autres dispositifs » comprend:

- Des financements liés à l'Éducation populaire et la cohésion sociale;
- Le Fonds de Développement pour la Vie Associative (FDVA);
- Le Fonds de solidarité;
- L'appel à projets du Fonds Initiatives Locales contre l'Exclusion (FILE);
- Un financement via la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et le Logement).

L'analyse des financements par domaine d'activité financé montre que les Ressourceries/Recycleries ont deux volets principaux de financements:

- L'impact social **en grande majorité**;
- L'impact environnemental via **la prévention des déchets**.

S'il est clair que le cœur des activités des structures est partiellement financé par des politiques publiques relevant de l'insertion socioprofessionnelle et de la gestion des déchets, les possibilités de lever d'autres types de fonds publics existent compte tenu de la diversité des activités qu'elles portent.

Les partenariats avec les collectivités territoriales

Les Ressourceries et Recycleries ont toujours créé des partenariats avec les collectivités territoriales chargées de la gestion des déchets (collecte et/ou traitement).

Le réemploi est intégré dans la prévention des déchets: la préparation à la réutilisation est le mode prioritaire dans la hiérarchie de traitement des déchets. Les Ressourceries et Recycleries sont des structures participant à l'atteinte des objectifs fixés au niveau national et européen.

Les principes de la réglementation européenne figurent dans la directive cadre sur les déchets du 19 novembre 2008. Ils ont été transposés en droit français, et intégrés dans différents codes, principalement dans le Code de l'environnement, au sein du chapitre prévention et gestion des déchets.

Différentes obligations interviennent:

- Au niveau national, avec l'obligation pour les États de se doter d'un programme national de prévention des déchets;
- Au niveau régional, les Conseils régionaux ont un rôle de planification de la prévention à travers un plan régional;
- Ainsi qu'au niveau local pour les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Internationale) avec les programmes locaux de prévention des déchets (PLPD). Aujourd'hui, environ 30% des EPCI ont mis en œuvre un programme local de prévention des déchets, obligation légale fixée par le décret n°2015-662 du 10 juin 2015.

La plupart des PLPD engagés contiennent un volet réemploi/réutilisation/réparation avec très souvent des réflexions sur la mise en place de structures de réemploi de type Ressourceries/Recycleries.

Aujourd'hui, 92% des Ressourceries et Recycleries ont un partenariat formalisé avec une collectivité territoriale (82% en 2011).

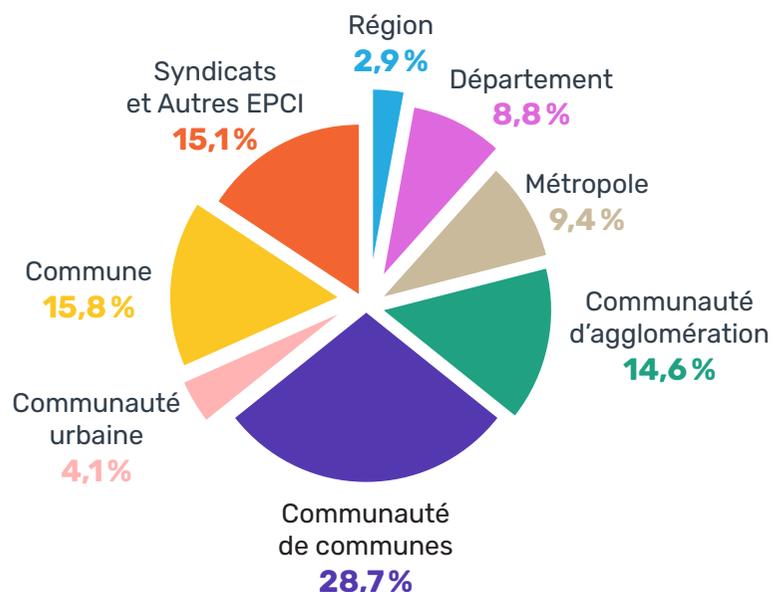
Cependant, si les collectivités territoriales, sont les actrices les plus proches des Ressourceries et Recycleries, en l'absence d'obligation légale à les financer, une très grande hétérogénéité existe dans la façon dont elles soutiennent leur activité:

En effet:

- Les subventions octroyées par les collectivités représentent en moyenne 11% de leurs ressources pour les SIAE et 13% pour les structures d'emplois pérennes;
- Les prestations pour les collectivités représentent 7% du budget des structures, tous modèles confondus.

Les différents types de collectivités partenaires

Les partenariats des Ressourceries/Recycleries selon le type d'EPCI



Lecture:
8,8% des structures ont au moins un partenariat avec leur Département

Hormis les communes, toutes les collectivités citées sont des **Établissements Publics de Coopération Intercommunale** (EPCI). Les EPCI ont aujourd'hui la charge du service public de gestion des déchets ainsi que la responsabilité à la fois de la rédaction du Plan Local de Prévention et de gestion des Déchets (PLPDMA) et de la mise en œuvre d'une politique de réduction et prévention des déchets. Il est donc logique qu'elles soient les principales financeurs des Ressourceries/Recycleries.

La part prépondérante des partenariats avec des communautés de communes confirme la tendance observée par ailleurs, à savoir que la majorité des Ressourceries/Recycleries est située dans des territoires à dominante rurale.

Les communes représentent tout de même près de 16% des partenariats. Le lien avec la commune permet de développer des partenariats prenant en compte la pluralité des apports de la Ressourcerie/Recyclerie sur un territoire; ce niveau institutionnel étant le plus concerné par la présence d'une structure du réemploi solidaire et son impact tant au niveau environnemental que social sur la commune. Le partenariat peut notamment plus facilement donner lieu à une subvention de fonctionnement global.

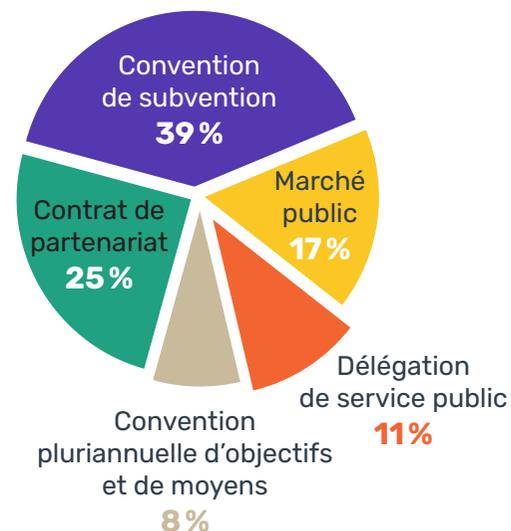
Les types de partenariats : de la subvention à la commande publique

Les associations et les collectivités territoriales entretiennent des liens d'interdépendance importants marqués par une évolution significative du mode de financement des associations :

- D'une part, la privatisation de leurs ressources. La part des financements privés est en forte augmentation dans le budget global des associations. Alors qu'ils représentaient 46 % du total en 1999, en 2017, ce sont 56 % des financements qui sont d'origine privée.
- À la privatisation des ressources associatives s'ajoute un second phénomène : l'évolution des modalités de financement de la part des collectivités publiques. En 2005, les subventions publiques étaient deux fois supérieures aux commandes publiques puisqu'elles représentaient plus de 34 % du budget total du secteur, les commandes publiques représentant alors 17 % de ce budget. En 2017, ces dernières (24 %) ont supplanté les subventions (20 %)¹.

Les Ressourceries/Recycleries sont directement concernées par ces évolutions.

Type de conventionnement avec des collectivités territoriales



Le graphique ci-dessus met en avant :

- La **subvention a toujours une place importante dans les relations collectivités territoriales/associations** (47% des partenariats contractualisés). Cela comprend des subventions simples et des subventions liées à un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.
- **Mais la commande publique est d'ores et déjà devenue le mode de partenariat prépondérant** (53% des partenariats contractualisés) : les contrats de partenariat (25%), les marchés publics (17%), les délégations de service public (11%, contre 4% en 2021).

¹ Extrait de l'ouvrage "Sociologie du monde associatif", RECMA - Revue internationale de l'économie sociale, Simon Cottin-Marx 2019/n°254

Nous soulignons toutefois une confusion concernant le terme de « contrat de partenariat ». Juridiquement, les contrats de partenariats renvoient aux partenariats publics/privés, utilisés principalement dans le domaine du BTP pour de très gros projets d'infrastructures, aujourd'hui connu sous le nom de « marché de partenariat ». Or, il apparaît que l'utilisation faite ici renvoie davantage à une forme de prestation de service de la part de l'association pour la collectivité, c'est-à-dire un marché public. Nous pensons qu'il existe aussi un certain nombre de partenariats faisant en fait référence à une subvention mais ayant été dénommés contrat de partenariat. Il en reste néanmoins que l'utilisation de la commande publique en lieu et place de la subvention ne cesse de se développer dans le milieu du réemploi solidaire.

Position du RNRR sur le sujet de l'utilisation grandissante de la commande publique comme mode de partenariat entre associations du réemploi solidaire et collectivités

Le RNRR soutient prioritairement le système de convention pour subvention comme mode de conventionnement.

En effet, nous constatons que :

- **La commande publique privilégie les grosses structures mettant en péril la biodiversité du secteur associatif et la grande majorité des Ressourceries et Recycleries**

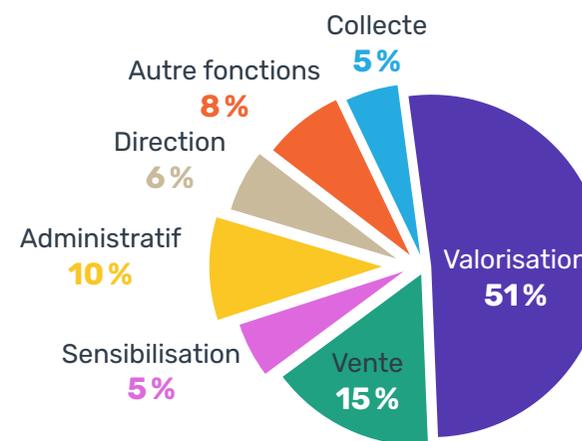
C'est 1 Ressourcerie/Recyclerie sur 4 dans le Réseau qui compte entre 0 et 10 salariés. Ce sont ces structures qui n'ont pas toujours la capacité de se positionner sur des marchés publics, que ce soit en termes d'ingénierie ou de ressources humaines disponibles pour réaliser les activités demandées.

- **La commande publique engendre une transformation du modèle associatif vers un modèle d'entreprise, décourageant ainsi le bénévolat**

Or, le bénévolat est une ressource extrêmement précieuse et un facteur clef de mobilisation citoyenne. Selon les méthodes de valorisation, le bénévolat pourrait représenter entre 0,9 et 1,9 % du PIB. Il est estimé à près de 40 milliards d'euros en France, soit 1/3 de la valeur ajoutée créée par le secteur associatif.

En 2022, les Ressourceries / Recycleries comptaient 4 187 personnes bénévoles, ce qui représente 387 ETP. Ils sont en majeure partie dédiés aux activités de valorisation (51%) et de vente (15%). L'activité de valorisation (tri, nettoyage, réparation) est en effet une activité chronophage qui nécessite des compétences techniques et sur laquelle il peut être difficile économiquement de mobiliser du personnel salarié.

Part des ETP bénévoles



La perte de cette richesse impactera puissamment le modèle économique des structures mais aussi leur raison d'être en tant qu'association.

- **La commande publique engendre une mise en concurrence des associations avec les acteurs marchands entraînant un risque élevé d'assujettissement aux impôts commerciaux**

La mise en concurrence a pour effet et pour objet de susciter et de générer une concurrence commerciale. Même dans des secteurs d'activité où les associations disposaient d'un quasi-monopole de fait, les appels à concurrence ont amené les entreprises commerciales à se positionner et à investir de nouveaux marchés. Cette situation rend les associations passibles des impôts commerciaux.

- **La commande publique fait perdre toute forme de créativité, d'autogestion et d'initiative à l'association, la poussant à devenir un simple prestataire de service**

Le développement des appels d'offres au détriment de la subvention pousse l'association à devenir prestataire de service, l'engage dans des appels d'offres qui orientent son action associative exclusivement sur les besoins de la personne publique, avec les moyens financiers fixés par elle pour les prestations. L'association n'est plus maîtresse de son projet et sa capacité à être force de proposition n'est de facto plus reconnue et soutenue.



Les sujets faisant l'objet de partenariats

Les objets des partenariats entre Ressourceries/Recycleries et collectivités territoriales sont multiples (classés selon leur degré de récurrence):

1. Soutien à la collecte (réemploi sur déchèterie, sur rendez-vous, apport volontaire)
2. Soutien au réemploi (soutien global lié à une mesure de l'activité – tonnage collecté, réemployé ou temps passé)
3. Soutien au dispositif d'insertion
4. Soutien au fonctionnement
5. Soutien à la sensibilisation
6. Soutien au foncier (mise à disposition d'un local ou aide au paiement du loyer)
7. Soutien au démarrage

Le soutien à la collecte comme objet principal de financement de la part des collectivités est lié au service public de gestion des déchets (SPGD) et à l'obligation pour les EPCI depuis la loi AGECD de créer des espaces dédiés au réemploi en déchèterie. Cet objet est un très bon moyen de débiter une relation avec une collectivité territoriale.

Le RNRR défend cependant le nécessaire soutien au **fonctionnement global de l'association par l'utilisation d'une CPOM**

(Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens) qui est le meilleur type de conventionnement possible pour assurer à l'association un fonctionnement pérenne et serein et une bonne mise en œuvre de son projet (car comment collecter et valoriser si les structures n'ont pas la capacité de payer leurs loyers et les charges inhérentes au fonctionnement?).

Les montants des partenariats

Les montants de financement/prestation accordés par la collectivité territoriale varient énormément d'une structure à une autre.

Nous distinguons entre autres:

- Des partenariats (principalement des subventions et des contrats de partenariat) avec des financements à l'année, variant de quelques milliers d'€ jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'€ pour des conventions multi objectifs (réemploi, insertion, etc.);
- Des partenariats plus massifs (souvent des marchés publics ou encore des délégations de service public) avec le financement d'activités globales (collecte en porte à porte, exploitation de la Ressourcerie, etc.) et des montants plus importants pouvant dépasser 100 000 € par an.

La durée des partenariats

Les durées des partenariats sont variables (selon leur degré de récurrence):

- Les partenariats de 1 an sont majoritaires avec pour la plupart la possibilité de renouvellement;
- Les partenariats d'une durée de 3 ans;
- Les autres partenariats (minoritaires) sont ensuite sur des durées variant entre 4 et 15 ans (marché public, délégation de service public, soutien sur le foncier).

LES RESSOURCERIES/RECYCLERIES ET LES FONDS RÉEMPLOI DES FILIÈRES REP

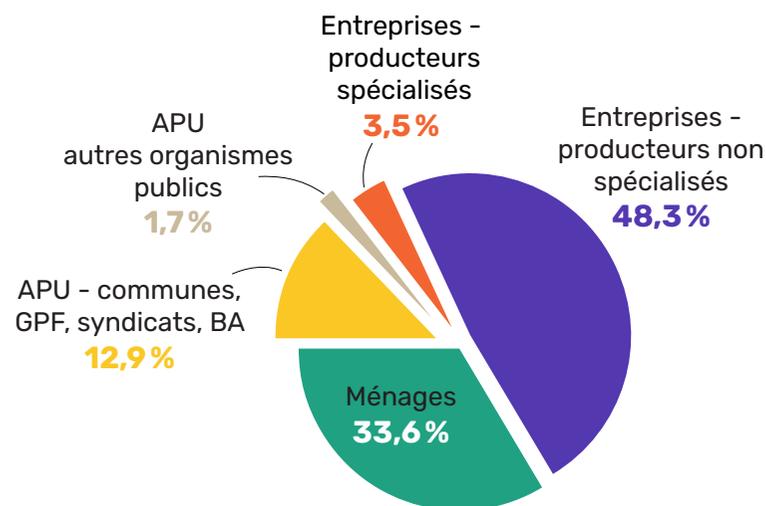
Malgré le développement des filières REP, la part des contributions des éco-organismes au modèle économique des Ressourceries et Recycleries reste extrêmement faible :

1,14% des ressources des structures

Ce constat sans appel interroge sur l'efficacité du système REP et sa capacité, dans ses règles de fonctionnement actuelles, à soutenir comme il le devrait les structures du réemploi solidaire et leur nécessaire développement.

Ce constat peut être mis en parallèle avec la part de contribution des éco-organismes au budget global du Service de Prévention et Gestion des Déchets :

Financement de la dépense nationale de gestion des déchets en 2017



En 2017, les entreprises NON SPÉCIALISÉES contribuent au financement de la moitié des dépenses de gestion des déchets avec **9,4 Md€** versés (52%), devant les ménages avec une dépense **de 6 Md€** (34%) et les administrations publiques pour **2,6 Md€** (15%). **La contribution des éco-organismes (les producteurs spécialisés) s'élève seulement à 3,5% du coût total.** Cela représente 1,2 milliard € sur 18,3 milliards € de dépense publique... soit le prix de la taxe que l'État français a payé cette année à l'UE pour non-respect de nos obligations en matière de recyclage plastique.

GLOSSAIRE

AAVA: Atelier d'Adaptation à la Vie Active
ABJ: Articles de Bricolage et de Jardin
ACI: Atelier Chantier d'Insertion
ADEME: Agence de la Transition Écologique
AGEC: Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire
AR: Association Régionale
ASL: Article de Sport et de Loisirs
AVISE: Agence d'ingénierie pour entreprendre autrement
CAF: Caisse d'Allocations Familiales
CCAS: Centre Communal d'Action Sociale
CDD: Contrat à Durée Déterminée
CDDI: Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDI: Contrat à Durée Indéterminée
CHRS: Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CPOM: Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens
D3E: Déchet d'Équipement Electrique ou Electronique
DAE: Déchet d'Activités des Entreprises
DEA: Déchet d'Élément d'Ameublement
DRAJES: Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
DREAL: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DREETS: Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DUERP: Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
EBE: Entreprise à But d'Emploi
EEDD: Education à l'Environnement et au Développement Durable
EEE: Equipement Electrique ou Electronique
EI: Entreprise d'Insertion
EPCI: Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ERP: Etablissement Recevant du Public

ESAT: Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESS: Economie Sociale et Solidaire
ESUS: Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale
ETP: Equivalent Temps Plein
EVS: Espace de Vie Sociale
FDVA: Fonds de Développement pour la Vie associative
FILE: Fonds Initiatives Locales contre l'Exclusion
GIE: Groupement d'Intérêt Économique
IAE: Insertion par l'Activité Economique
ICPE: Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IDCC: Identifiant De la Convention Collective
IGAS: Inspection Générale des Affaires Sociales
OPCO: Opérateur de Compétences
PEC: Parcours Emploi Compétences
PLPDMA: Plan Local de Prévention et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés
PMCB: Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment
PME: Petite ou Moyenne Entreprise
PMSMP: Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
PTCE: Pôle Territorial de Coopération Économique
REP: Responsabilité Elargie des Producteurs
RNRR: Réseau National des Ressourceries et Recycleries
RTES: Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire
SCIC: Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SEP: Structure d'Emplois Pérennes (contrats de travail de droit commun, par opposition aux SIAE)
SIAE: Structure d'Insertion par l'Activité Economique
SPGD: Service Public de Gestion des Déchets
TIG: Travail d'Intérêt Général
TLC: Textile Linge de maison Chaussures
TZCLD: Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée



Attribution
pas d'utilisation commerciale
pas de modification
CC BY-NC-ND

Réseau National des Ressourceries & Recycleries

www.ressourcerie.fr

